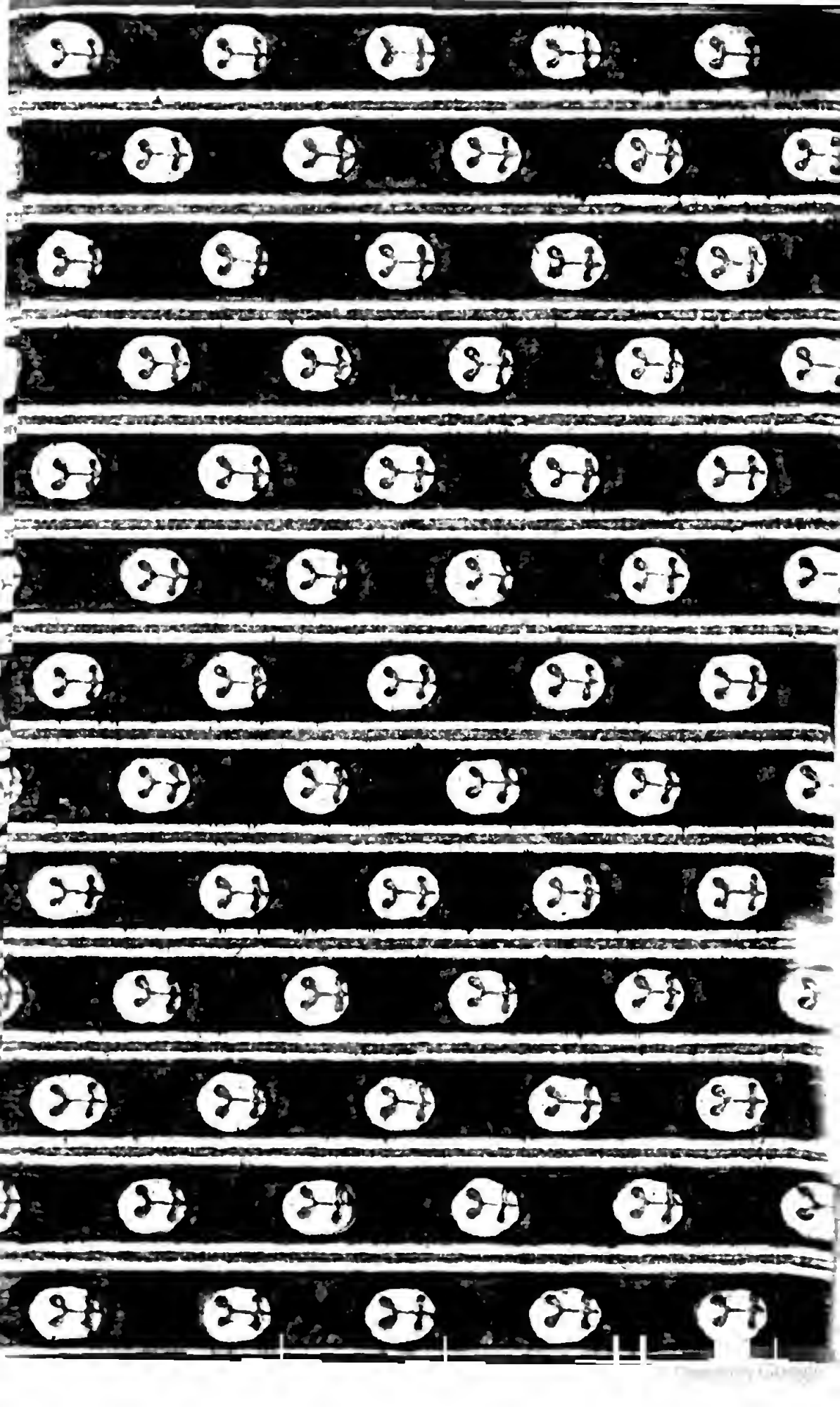

8974

Polar XLIV
3

58/1637

MEMOIRES SECRETS,

TIRÉS

DES ARCHIVES

DES SOUVERAINS

DE L'EUROPE,

DEPUIS LE REGNE DE HENRI IV.

SEPTIEME PARTIE.

Biblioteca Nazionale ... Napoli

A AMSTERDAM.

M. DCC, LXVI.

MEMOIRES SECRETS.

Henri IV se défie de la ligue proposée par le Duc de Savoie. La France se rit des plaintes ameres des Vénitiens, au sujet du choix que le Pape avoit fait d'un Jésuite pour l'examen de leur nouveau Patriarche. Le Pere Fulgence, l'un de leur Religieux, qui, durant l'interdit, avoit vivement invectivé contre le S. Siege dans ses sermons & ses écrits, perd la vie à Rome par la main d'un bourreau.

1608.

L'ESPERANCE de la ligue proposée par le Duc de Savoie, entre la France, Venise & lui, Dépêches du Roi à Champigni du 16 de Juin 1608.

1608. commençoit à s'affoiblir dans Henri IV, à cauſe des ombrages que les Vénitiens ont naturellement au ſujet des intentions de leurs voiſins, même lorſqu'on leur propoſe des choſes concernant beaucoup plus leur intérêt particulier, que celui qui leur eſt commun avec d'autres. Ces Républicains, uniquement occupés du ſoin de ce qui les regarde, paroiſſoient ſi peu empreſſés pour conclure la ligue, après s'être montrés ſi ardens à la demander, que leur Ambaſſadeur (*a*) à la Cour de France étoit devenu muet ſur cet objet. A l'audience qu'il eut de la Reine, le 15 de Juin, il ne demanda point de voir le Roi, parce qu'il manquoit de prétextes pour en parler.

(*a*) Foſcarini.

Cependant l'Ambaſſadeur du Duc de Savoie (*a*) à Veniſe dit à celui de Henri (*b*) auprès de la République, que ſon Maître ſe plaignoit du peu d'empreſſement du Roi à répondre au deſir extrême qu'il avoit de ſe lier plus étroitement avec S. M. Mais ces plaintes du Duc étoient vaines. Je ſais, diſoit Henri, ce que je dois en penſer. Le but des belles promeſſes qu'Emanuel m'a faites, ces dernieres années, n'eſt autre que d'obtenir de moi, par cette voie, ce qu'il n'a pû en arracher, ni par la force, ni par la ruſe, ni par d'autres moyens. Je me ſuis toujours tenu ſur mes gardes avec le plus grand ſoin, & je n'ai jamais été ſéduit par les 1608.

(*a*) Le Comte Martinengo Malpaga de Breſcia.

(*b*) Champigny.

1608. divers partis avantageux qu'il m'offroit, & dont il croyoit l'amorce efficace. J'eſpere faire voir à l'univers, par cette conduite, que je ſais mettre une différence entre ceux qui agiſſent avec ſincerité, & ceux qui cherchent à tirer profit de leurs artifices.

Dépêches du Roi à d'Alincourt & à Champigni du 17 de Juin 1608.

Tandis que ceci ſe paſſoit, la Cour de France rioit beaucoup des plaintes amères des Vénitiens, au ſujet de l'examen que le Pape avoit fait faire de leur Patriarche par un Jéſuite, (a) contre toute leur attente: acte, qui cependant n'avoit porté nulle atteinte à l'eſſentiel de ce dont on étoit convenu de part & d'autre. On croyoit

(a) Le Patriarche nouvellement élu. Voyez la cinquieme & la ſixieme partie de cet ouvrage.

que la République eût mieux fait de dissimuler ce procédé du Pontife, afin de ne pas l'aigrir mal-à-propos lorsqu'il n'y avoit plus de remede, & de ne pas l'indisposer pour d'autres occasions. 1608.

Le Roi loua fort son Ambassadeur auprés de la Seigneurie, de s'être abstenu de toute démarche tendant à excuser sa Sainteté, à adoucir les Vénitiens, & à faire voir à ceux-ci ce qui étoit utile à leur repos & à leur avantage. Il le loua de s'être renfermé dans les termes généraux, sans s'expliquer, & d'avoir remis à déclarer ses pensées secrettes, au tems où la réputation & la dignité de la Couronne le permettroient. Ce Monarque regardoit d'ailleurs comme une chose messeante à la gravité de la République; de montrer tant

1608. d'altération au ſujet du choix d'un Jéſuite pour l'examen de ſon Patriarche : choix, diſoit-il, auquel le défaut d'attention a peut-être donné lieu, plutôt que le deſſein de la part du Pape, d'offenſer la Seigneurie. Mais, ajoûtoit-il, quand même le Sénat ſeroit ſûr du contraire, il doit le diſſimuler, parce qu'il ne peut pas le prouver.

Lorſque Henri marquoit à ſon Ambaſſadeur auprès des Vénitiens, la façon dont il devoit ſe comporter à leur égard, & ce que ceux-ci euſſent dû faire, il prit envie au Pere Fulgence de profiter du pardon accordé par le Pape aux Docteurs qui avoient défendu la République durant l'interdit, pour faire un voyage à Rome. Ce Religieux n'étoit point le diſciple de Fra-Paolo, devenu depuis ſon ſucceſſeur dans l'emploi

de Théologien de la République, mais le Franciſcain de même nom, qui, durant cet interdit, avoit ſi fort invectivé contre le Pape & le S. Siége, dans ſes ſermons & ſes écrits. L'Ambaſſadeur de France à Rome (*a*) exhorta le Pontife & le Cardinal Borgheſe (*b*) à lui faire le meilleur traitement; afin d'engager les autres Docteurs à venir à réſipiſcence, & à s'attacher à jamais à Sa Sainteté, confondus par ſes bontés paternelles. En conſéquence de ce Conſeil, on fit à Rome au Pere Fulgence, un accueil qui ſurpaſſoit tout ce qu'on eût pû déſirer. Les careſſes augmentoient chaque jour; mais au bout de deux ans, il finit ſes jours par la main d'un bour- 1608.

(*a*) D'Alincourt.
(*b*) Son neveu & ſon premier Miniſtre.

reau. Il fut, dit-on, convaincu
1608. d'avoir des intelligences en Angleterre, & chez lui, quantité d'écrits infectés d'héréſie.

Le Roi d'Eſpagne envoie Dom Pedro de Tolede en France, pour négocier la double alliance entre les deux Couronnes. Ombrage que le Duc de Savoie & les Vénitiens en conçoivent. Inſtruction admirable du Duc à Jacob, qu'il envoyoit vers Henri avec la qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire. Autre inſtruction du Duc à cet Ambaſſadeur, depuis ſon arrivée à la Cour.

Tandis que l'animoſité entre Rome & Veniſe continuoit d'a-

voir lieu, Dom Pedro de Tolede, que le Roi d'Eſpagne venoit d'envoyer en France (*a*) pour négocier ladouble alliance (*b*), arriva à Paris (*c*). Il avoit été reçu avec les plus grandes marques d'honneur dans toutes les Villes du Royaume qui s'étoient trouvées ſur ſa route, tant à cauſe de l'étroite liaiſon du ſang qui l'uniſſoit à la Reine, qu'à cauſe de la réciprocité d'amitié que Henri vouloit témoigner au Roi Catholique. Il n'eſt pas poſſible d'exprimer les impreſſions que la nouvelle de cette Ambaſſade fit ſur toutes les autres Puiſſances. L'Ambaſſadeur des 1608.

(*a*) Après l'avoir fait Grand de la premiere claſſe, pour donner plus d'éclat à l'Ambaſſade.

(*b*) Le mariage du Dauphin avec l'Infante, & celui de Madame avec le Prince des Aſturies.

(*c*) Le 19 de Juillet.

1608. Vénitiens à la Cour de France (a), qui étoit devenu tout de glace, ranima ſon empreſſement. Le Duc de Savoie, qui, ſur la réponſe de Henri au Colonel Porporat, (b) s'étoit tenu ſur la réſerve & vouloit être prié, afin de tirer de la Couronne les avantages qu'il déſiroit, vivoit dans la plus grande détreſſe au ſujet de l'effet que produiroit l'Ambaſſade de Dom Pedro. Ce Prince qui l'enviſageoit comme préjudiciable à ſa fortune de toute façon, envoya auſſi-tôt vers Henri, avec la qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire, Jacob Gouverneur de la Savoie, qui avoit déja rempli le premier de ces deux emplois, d'une façon infiniment

(a) Foſcarini.

(b) Ambaſſadeur d'Emmanuel à la Cour de France. On a vû l'inſtruction du Duc à ce Seigneur dans les parties précédentes.

glorieuſe pour lui & utile pour ſon Souverain. C'étoit afin qu'il épiât les négociations de Dom Pedro, & qu'il en rompît le cours par l'offre la plus ample de ſervices de la part de la Savoie. 1608.

Les Hollandois eurent auſſi des ombrages au ſujet de l'Ambaſſade de Dom Pedro. Mais Jeannin (*a*) les raſſura. Les deux alliances qu'on propoſe, leur dit-il, ſont de celles qui conviennent aux enfans des grands Monarques. Du reſte mon Maître n'en fera aucune avec quelque puiſſance que ce ſoit, préjudiciable aux Provinces-Unies, ni contraire à l'amitié & au ſecours qu'il leur a toujours promis.

L'inſtruction dont le Duc de Savoie avoit muni l'Ambaſſa-

(*a*) Plénipotentiaire de France, au Congrés pour la Paix des Pays-Bas.

1608. deur extraordinaire qu'il venoit d'envoyer à la Cour de France (*a*), étoit conçue de la maniere ſuivante.

Vous remercierez le Roi de l'excellente diſpoſition qu'il m'a fait déclarer, tant par le Comte de Gattinara, que par le Colonel Porporat & le Duc de Nemours. Vous l'aſſurerez de mon zèle ſincere & de mes très-humbles ſervices, particulièrement pour l'entrepriſe d'Italie. (Sa Majeſté a pû connoître mes ſentimens par mes réponſes aux Cardinaux du Perron & de Joyeuſe).

Vous commencerez enſuite votre négociation par le mariage de Madame avec mon Fils aîné, que le Roi témoigne agréer; & vous le ferez avec

(*a*) Jacob.

les expreſſions les plus convenables. Vous ſupplierez ſa Majeſté de vouloir bien me donner, quant à la dot, des arres de ſa généroſité, & quant au reſte, vous lui direz que je ſerai content de l'honneur d'avoir des filles de France dans ma famille. Mais ſi le Roi dit qu'il juge plus utile pour ſon ſervice de continuer de vivre en paix avec les Eſpagnols, vous lui repréſenterez qu'il faudroit alors qu'il donnât pour dot à Madame, des pays, qui, dans le cas où Sa Majeſté viendroit à mourir, me miſſent en état de réſiſter aux efforts que le Roi catholique tenteroit contre moi, principalement ſi cette mort arrivoit durant la minorité du Dauphin. 1608.

La raiſon en eſt que, quelque puiſſance que fuſſent les forces de la France, elles ſe

1608. trouveroient toujours ſi embarraſſées ou retardées, que, ſi je n'avois pas en main de quoi réſiſter aux premieres tentatives des Eſpagnols, ils prendroient trop d'avantage, à mon préjudice & à celui de la Couronne.

Quant aux entrepriſes que je propoſe au Roi, vous direz à ce Monarque qu'il eſt néceſſaire pour les exécuter, de s'aſſurer de ceux des cantons Suiſſes qui ſont ſes alliés, & de faire enſorte que les cantons alliés de l'Eſpagne ne ſe laiſſent aller a aucun mouvement; qu'il eſt néceſſaire ſur-tout de les empêcher de fournir des ſoldats ni autre choſe pour la défenſe du Milanez, conformément à ce que Sa Majeſté & Villeroy en ont dit à Porporat (a). Il

(a) Ambaſſadeur du Duc de Savoie à la Cour de France, le même dont il étoit queſtion tantôt.

faut auſſi engager les Vénitiens à attaquer ce Duché à leurs frais avec vingt mille Fantaſſins, trois mille chevaux, trente pieces d'artillerie, les munitions de guerre & de bouche ſuffiſantes. Ils y entreront du côté de la Ghieradadda, portion que je leur laiſſerai pour leur conquête. On y pénétrera en même tems du côté du Piémont; je pourſuivrai l'entrepriſe juſqu'à la fin de la guerre; & dès qu'elle commencera à s'exécuter, on attaquera la Flandre. 1608.

Vous ferez encore obſerver au Roi, que s'agiſſant actuellement d'une étroite ligue entre le Pape, l'Empereur, le Roi d'Eſpagne, & le Grand Duc, il eſt plus eſſentiel que tout le reſte, que S. M. faſſe vivement preſſer le Pontife, par ſon Ambaſſadeur à Rome & par les

autres amis qu'il y a, de ne
1608. point s'y laiſſer engager, mais de ſe maintenir neutre, en cas qu'on commence la guerre en Italie. Pour ce qui eſt de négocier avec les autres puiſſances de cette contrée, je m'en remets au crédit & au bon plaiſir de Sa Majeſté.

Mais il faut qu'Elle faſſe ſans délai tout ſon poſſible pour empêcher la rupture entre le Pape & les Vénitiens, qui ſemble de nouveau près d'éclater. Ce ſera en aſſurant le Pontife qu'on tiendra la main à ce que la République ſatisfaſſe à ſon devoir envers le Saint Siege; & en certifiant aux Vénitiens que, s'ils ne s'y diſpoſent, Sa Majeſté abandonnera leur parti, parce que le beſoin abſolu demande le maintien de l'union entre Rome & Veniſe, pour venir plus aiſément à bout de l'entrepriſe du Milanez.

Il eſt tout-à-fait important, pour la tenter, d'avoir à ſoi le Grand Duc, d'empêcher par conſéquent que les Eſpagnols ne le gagnent. Vous prierez donc le Roi de conſiderer qu'il faut pour cet effet mettre obſtacle au mariage du fils de ce Prince avec la fille de l'Archiduc de Gratz, ſœur de la Reine d'Eſpagne; & que ſi ſa Majeſté eſt réſolue de travailler tout de bon à affranchir l'Italie, on doit donner avis à ce même Prince, de l'entrepriſe que nous méditons : car le Grand-Duc eſt intéreſſé à la défenſe de la commune patrie. Le Roi peut le gagner en lui propoſant quelque autre avantage. Cela fait, tous les Princes d'Italie, unis par le ſang ou par l'intérêt, pourront ſe liguer enſemble. 1608.

Il faut que Sa Majeſté faſſe repréſenter au Grand-Duc, qu'à

1608. la vérité le mariage de ſon fils avec la fille de l'Archiduc de Gratz ſemble le mettre à l'abri de toute crainte de la part des Eſpagnols ; mais que, tout bien examiné, ils ne cherchent, par ce mariage, qu'à ſe ſervir de lui comme d'inſtrument pour ſe rendre maîtres de cette même Italie, dont ils ne peuvent devenir poſſeſſeurs, que par ſa ruine. Le Roi doit être perſuadé que, ſi le Grand-Duc étoit bien sûr de ſa diſpoſition à entrer dans une ligue qui écartât toute crainte de la part des Eſpagnols, ce Prince s'y engageroit ; parce qu'il la regarde, comme l'unique reſſource pour ſe mettre à couvert.

Si le Roi goûte ces choſes vous pourrez faire quelque ouverture pour le mariage de la Princeſſe Marie, ma troiſième

fille, avec le Prince de Toſcane; afin que la manière dont ſa Majeſté recevra la propoſition vous ſerve après cela de règle pour la négocier. 1608.

Si le Roi demande que vous déclariez les intelligences que j'ai dans le Milanez, vous direz que j'en ai beaucoup; mais que ne les regardant point comme le principal fondement de la guerre, il faut traiter de la ligue, qui eſt ce fondement; afin de mieux aſſurer les effets du reſte. Vous direz enſuite à ce Monarque, que je demande de lui, pour l'entrepriſe, vingt mille Fantaſſins (dont ſix mille Suiſſes catholiques ou du moins les Officiers) & deux mille chevaux; qu'il ſoudoie ces troupes juſqu'à la fin de la guerre; qu'il fourniſſe les munitions néceſſaires pour mettre l'artillerie en état de faire un

1608. vigoureux effort, parce que je n'en ai pas la quantité ſuffiſante ; qu'il paye le charrois & ceux qui ſont prépoſés pour le conduire : dépenſe qui ſe monte en tout à quarante mille écus par mois. Je fournirai ſix mille Fantaſſins, deux mille chevaux, & tout le canon, juſqu'au nombre de trente ou quarante piéces de batterie. Je conſens que le Roi, pour ſe dédommager d'une dépenſe qui peut lui paroître exceſſive, garde pour lui ou pour un de ſes fils, toutes les conquêtes qu'on fera, à condition qu'il me rendra à moi, qui lui aurai ſervi de ſoldat, tout le pays que je lui ai cédé en échange du Marquiſat de Saluces ; qu'il me laiſſera prendre Genève, & donnera ſa fille aînée à l'aîné de mes fils. Je remets cependant le tout au bon plaiſir de Sa Majeſté.

S'il s'agiſſoit de démontrer la facilité de l'entrepriſe, moyennant les forces que nous avons dites, il ſe trouveroit en France pluſieurs Miniſtres de ſa Majeſté qui la prouveroient. Ils ont traverſé le pays déſigné pour être le théâtre de la guerre. Ils connoiſſent la qualité des Fortereſſes, la diſpoſition des Peuples, le mérite des Défenſeurs, le manque des Chefs pour faire une forte réſiſtance, l'intérêt enfin de tous les voiſins amis de Sa Majeſté. 1608.

Vous repréſenterez auſſi au Roi, qu'il ne riſque dans tout cela, que de l'argent, tandis que les autres riſquent leurs perſonnes & leurs Etats. S'il fait quelque obſervation ſur les Eſpagnols qui ſe trouvent dans la Savoye, vous le prierez de conſidérer que leur nombre très-petit ne laiſſe aucun lieu

1608. d'apprehender des effets préjudiciables de leur ſéjour dans ce pays ; & qu'il eſt bien plutôt avantageux de ne point les laiſſer paſſer, pour aller ſe joindre aux autres forces du Roi Catholique. Je ſuivrai cependant, ſur cet article, ce que ſa Majeſté jugera le meilleur & voudra m'ordonner.

Voila les choſes que vous propoſerez. Il y a un autre parti que j'agréérois davantage, que Porporat offrit au Roi, que ce Monarque n'accepta point, & que vous tâcherez adroitement de lui faire goûter. C'eſt que toute l'entrepriſe ſe faſſe en ſon nom ; que nous y contribuions les Vénitiens & moi, de ce qui a été dit, & que toutes les conquêtes demeurent à la France.

Au reſte faites attention à la manière avec laquelle vous traiterez de toutes ces choſes, &

aux perſonnes avec qui vous aurez à les négocier. Ne m'engagez pas ſi avant qu'elles puiſſent me porter préjudice, & occaſionner ſans fruit ma rupture avec l'Eſpagne. 1608.

Pour l'exécuter plus légitimement, je deſirerois le titre de Roi de Naples & celui de Duc de Milan, pour le ſecond & le troiſieme fils qui naîtroient du mariage du Prince de Piémont avec Madame. La propoſition en a été faite à Porporat par ſa Majeſté Très-Chrétienne & Villeroy ; & les Rois de France & d'Eſpagne en étoient convenus, lors du mariage d'Iſabelle (*a*).

Je crois que vous pouvez parler de cette affaire avec les Cardinaux du Perron & de Joyeuſe plus confidemment

(*a*) Fille de Henri II, Roi de France, & qui épouſa Philippe II, Roi d'Eſpagne.

1608. qu'avec qui que ce ſoit, parce ce ſont eux qui l'ont miſe ſur le tapis. Je leur écris pour cet effet les lettres de créance dont je vous ai chargé pour eux. Je remets tout néanmoins à votre ſage conduite. Vous ferez ce que vous jugerez le plus convenable, ſelon la diſpoſition que vous appercevrez dans les eſprits. C'eſt la meilleure inſtruction que je puiſſe vous donner.

Le Roi m'a fait ſavoir par le Comte de Gattinara & le Colonel Porporat, auxquels Villeroy a auſſi écrit, qu'il jugeoit à propos que j'envoyaſſe un Ambaſſadeur ordinaire pour réſider auprès de ſa perſonne, & que je reçuſſe un Agent de ſa part pour réſider auprès de moi. Vous direz à ſa Majeſté que j'y ſuis réſolu. Mais vous la prierez de conſidérer s'il ne vaudroit

vaudroit pas mieux différer cela jusqu'au moment de l'exécution de l'entreprise du Milanez ; de peur de réveiller les Espagnols, de leur donner lieu de soupçonner quelque dessein formé contre eux, & de nous mettre dans le risque de nous voir prevenus. 1608.

Vous direz aussi au Roi, que, pour être mieux en Italie sous sa protection, je me suis allié avec les Princes de Mantoue & de Modene (*a*). J'apprends que le mariage proposé entre le Duc de Vendôme & Mademoiselle de Mercœur ne doit point avoir lieu, & que le bruit se répand que je prétends avoir cette Princesse pour le Prince Philibert mon second fils.

(*a*) Amis de la France. Emanuel s'étoit allié avec eux par le mariage de ses deux filles aînées. Voyez ci-devant.

1603. Voyez de quelle manière on pourroit menager cette affaire, & employez-y toute la prudence néceſſaire. Vous êtes ſi bien informé des raiſons qui m'ont porté à faire arrêter mon Sécretaire Roncaſio (*a*) & d'Aubigny, de même que de l'obſtination qui a conduit le ſecond à la mort, que vous pourrez en parler lorſque vous jugerez à propos.

A cette inſtruction qu'Emanuel avoit donnée à Jacob, ce Prince en ajouta une autre plus ſecrette qu'il lui envoya depuis ſon départ. Elle portoit que, quand il auroit tout-à-fait arrêté avec le Roi le mariage du Prince de Piémont avec Madame, il dît au Monarque : que ſon Maître, voulant mieux cacher

(*a*) Son Sécretaire d'Etat.

l'entrepriſe du Milanez, avoit fait entendre à ſon Conſeil que le renvoi de Trogliu (*a*) en France avoit pour objet de prier Sa Majeſté (qui refuſoit de prêter l'oreille à quelques-unes de ſes demandes), qu'il voulût bien du moins ceſſer de protéger Genève. 1608.

Suppliez le Roi, marquoit le Duc à Jacob, de l'atteſter par un écrit ſigné de ſa ſeule main. Remettez-lui celui que je vous envoie, par lequel je promets de me ſervir uniquement du ſien, pour cacher d'avantage aux Eſpagnols ce que nous méditons contre eux. Ils pourroient en effet ſoupçonner quelque choſe, en ne voyant, dans le mariage de Madame avec mon fils, rien qui excé-

(*a*) Celui qui avoit été envoyé dans le Milanez, pour examiner l'état des Places.

1608. dât la dot ordinaire, & par conſéquent faire quelques préparatifs de guerre.

Vous annoncerez au Roi, que j'ai envie de commencer dès-à-préſent mes levées, ſous couleur d'un voyage du Prince Philibert mon fils à Modène: (car il ne convient guéres que nous différions nos entrepriſes) (*a*). Dans le cas où ce Monarque auroit deſſein de m'envoyer quelqu'un pour en traiter, faites en ſorte qu'il choiſiſſe d'Alincourt (*b*), pour les raiſons que vous dira Trogliu, qui vous portera un plan des articles du mariage. Il faut conſidérer que la promeſſe que j'y fais pour le Prince de Piémont mon fils, ſera plus ſolide

(*a*) Celle du Milanez n'étoit pas la ſeule. On ſe propoſoit auſſi celle de Gênes, de Final & de Monaco.

(*b*) Fils du Miniſtre Villeroy.

que celle du Roi pour Madame, vû l'âge tendre de la Princeſſe. Il eſt néceſſaire en conſéquence qu'il y ait de ſon côté quelque engagement de plus, que du mien, attendu d'ailleurs l'inégalité de puiſſance. 1608.

Quant aux entrepriſes, ſachez du Roi s'il eſt bien réſolu de commencer ouvertement la guerre contre l'Eſpagne, quand & comment elle ſe fera. Si vous l'y voyez pleinement déterminé, aſſurez-le que j'y ſuis tout diſpoſé de mon côté, moyennant ſon aſſiſtance & celle de ſes amis. Tandis que le Monarque & eux attaqueront les Eſpagnols, le premier dans la Flandre, les autres ailleurs, il faudra que les Vénitiens entrent dans le Milanez, pour s'emparer de Crémone, l'une des meilleures Villes d'Italie. On la leur laiſſera avec ſes dépen-

1608. dances, & tout ce qu'il y a au-delà de la rivière d'Adda. Les Griſons attaqueront le Fort Fuentes avec le plus de troupes qu'ils pourront. Le Roi, par le moyen de ſes Ambaſſadeurs & de ſes amis, fera tout ſon poſſible auprès des Cantons Suiſſes Catholiques, pour les empêcher de ſecourir le Gouverneur du Milanez (a); en leur promettant, ſi cela eſt néceſſaire, quelque portion de la conquête. Par l'exécution de l'entrepriſe de Gènes, on aſſureroit entièrement le ſuccès des autres entrepriſes. Lorſque tout ſeroit prêt pour la premiere, on pourroit ſurprendre Pavie, Novare, Alexandrie, qui ſont les clefs du Milanez. C'eſt une choſe faiſable, ainſi que l'ont jugé ceux qui les ont reconnues par l'or-

(a) Le Comte de Fuentes.

dre du Roi. Si cette voie ne réuſſiſſoit point, on les attaqueroit en règle. On peut s'en emparer par ce moyen, à cauſe que leurs fortifications ne ſont point achevées. On auroit plus de peine à en venir à bout, dans le cas où elles s'acheveroient. Si Dieu permettoit qu'on s'en rendît maître, il faudroit alors que les alliés attaquaſſent Milan avec toutes leurs forces réunies; & la diſette de vivres la mettroit hors d'état de faire une longue réſiſtance. 1608.

Afin d'aſſurer promptement ces ſuccès, il eſt néceſſaire d'avoir au moins trente mille Fantaſſins & quatre mille chevaux, pour les tenter tous à la fois. La raiſon en eſt que, ſi on manque la ſurpriſe de Pavie ou de Novare ou d'Alexandrie, il faut auſſi-tôt ſe rendre ſous les remparts de chacune de ces

1608. Villes, pour en faire le ſiège. Or cela demande beaucoup de troupes, parce que les ſoldats employés ſous ces diverſes Places ne pourroient pas ſe ſecourir réciproquement, à cauſe qu'elles ſont fort diſtantes les unes des autres, que le Pô les ſépare, qu'il eſt ſans pont & non guéable. Il nous faudroit outre cela bon nombre de ſoldats, pour garder pluſieurs autres Places, que j'ai fait reconnoître, où j'ai quelques intelligences, dont on pourroit tenter l'entrepriſe dans le même tems que celles de Pavie, de Novare, d'Alexandrie, & qu'il s'agiroit de conſerver quand on s'en ſeroit emparé. Comme cela diminueroit l'armée, il conviendroit ſur toutes choſes, d'en avoir une forte. La Ville de Novare étant d'ailleurs de grande conſéquence, & la néceſſité

demandant qu'on s'en empare avant d'aller à Milan, ſi on ne réuſſiſſoit pas à la ſurprendre (ce qui pourroit arriver, vû que ſes fortifications ſont fort avancées), il faudroit l'aſſieger en règle. Or cela donneroit moyen à l'ennemi de raſſembler ſes forces, pour accourir à ſa défenſe & en venir à une bataille: deux nouvelles raiſons qui demandent qu'on ait une armée conſidérable. 1608.

Pour attaquer les Places en régle, il faudra avoir quarante pieces de batterie, avec des munitions pour tirer quarante ou cinquante mille coups, des artifices, des pétards, & tout le reſte. J'offre de fournir vingt-quatre pieces de canon. Le Roi eſt ſupplié de fournir les boulets, la poudre, & les autres choſes de cette nature; les chevaux pour traîner l'ar-

1608. tillerie, si on veut qu'elle fasse la diligence nécessaire, (car le Piémont en est dépourvû à proportion de ce qu'il abonde en bœufs); deux mille pionniers (j'en fournirai la quantité suffisante pour mon canon); & au moins vingt-deux mille Fantassins, deux mille Arquebusiers à cheval, & autant de Gendarmes J'aurai dans mes troupes quinze cents de ceux-ci, même quantité des seconds, & six mille des autres. Je ne saurois fournir une plus grande quantité de troupes, sans dégarnir mes Etats, dont le dedans & la frontiere ont besoin d'un bon nombre de défenseurs.

Mais la diligence paroît la chose la plus essentielle pour l'entreprise que nous méditons. Il n'y a pas actuellement dans le Milanez, deux mille Espagnols en tout; le reste s'est

embarqué pour une entrepriſe dans le Levant; & s'ils retournent avant que nous exécutions la nôtre, elle en deviendra d'autant plus difficile. 1608.

Récit circonſtancié de l'audience particuliere que Henri IV donna à Dom Pedro. Ce Seigneur, avant que de pouſſer plus loin ſa négociation, écrit au Conſeil d'Eſpagne pour ſavoir ſon avis. Henri envoie de nouveau Jeannin à la Haye, & écrit une ſeconde fois à ſon Ambaſſadeur à Rome, ſur les objets dont il étoit queſtion.

Henri donna à Dom Pedro (*a*),

(*a*) De Tolede, envoyé par le Roi d'Eſpagne, pour négocier la double alliance entre les deux Couronnes: Voyez ci-devant.

1608. le 20 de Juillet, ſa premiere audience, qui fut publique. Il lui en donna une particuliere, le lendemain, en ſe promenant familierement avec lui, & en l'accablant de careſſes. J'en ai trouvé quelque choſe dans différentes lettres. Mais elle eſt renfermée avec toutes ſes circonſtances, dans la lettre toute en chifre (*a*), écrite par le Roi au ſieur de Breves ſon Ambaſſadeur auprès du Saint Siege, & conçue de la maniere ſuivante.

Avant que le Cardinal Barberin (*b*) partit de France, il me fit, de la part de ſa Sainteté, les mêmes propoſitions d'alliance entre le Roi d'Eſpagne & moi, qui me furent faites par le Duc

(*a*) En date du 23 de Juillet 1608.
(*b*) Depuis, Pape, ſous le nom d'Urbain VIII.

de Lerme (*a*) & l'organe du Comte de Barrault mon Ambaſſadeur auprès de ce Monarque. Je répondis qu'on me trouveroit toujours diſpoſé à prêter l'oreille à toutes les propoſitions tendant à conſolider la paix générale ; pourvû qu'on n'exigeât point de moi des choſes contraires à ma foi, à ma réputation, à l'intérêt de ma couronne, ainſi que je m'en étois expliqué pluſieurs fois, ſpécialement avec ſon éminence. 1608.

Cette affaire a été pouſſée ſi loin par les ſoins empreſſés du Pape, Pere commun des fideles, que le Roi d'Eſpagne m'a envoyé Dom Pedro de Tolede pour en traiter. Il arriva ici le 19 du préſent mois (*b*). Le len-

(*a*) Favori & premier Miniſtre du Roi d'Eſpagne Philippe III.

(*b*) Le mois de Juillet.

1608. demain, je lui donnai une audience publique, & le ſurlendemain, une particuliere. Je fus mécontent de ſes premiers propos. Il les commença par une plainte amere, au ſujet du dernier traité que j'avois fait avec les Hollandois, ainſi que des ſecours des troupes & d'argent que je leur avois fournis depuis la paix de Vervins; ſans égard, diſoit-il, à la foi que j'avois donnée à ſon Souverain, ni aux mariages de nos enfans qu'il prétendoit que j'avois fait propoſer par le Pape dans le même tems.

Dom Pedro me demanda raiſon des ſecours que je fourniſſois aux Hollandois. Le vrai moyen, pourſuivit-il, de conclure ces mariages, c'eſt que votre Majeſté renonce entierement à l'amitié d'une nation hérétique & rebelle à mon

Souverain. Je répondis à cela, qu'il falloit attribuer au ſeul Roi catholique & à ſes Miniſtres, l'aſſiſtance que je donnois aux Hollandois depuis la paix de Vervins. Sans les pratiques, ajoutai-je, tramées par eux dans mon Royaume pour faire révolter mes principaux ſujets, & ſans les ſecours donnés par votre Maître au Duc de Savoie dans la guerre que j'ai été forcé de faire à ce Prince, je me ſerois contenté de rendre aux Hollandois, conformément à mes obligations, les ſommes qu'ils m'avoient prêtées dans mes beſoins. Je ne me réſolus à les ſecourir vivement, que quand je vis que Philippe & ſes Miniſtres employoient l'argent & toutes les autres ſortes de moyens pour me nuire, & qu'ils s'armoient ouvertement 1608.

1608. pour défendre une cauſe auſſi injuſte, que celle d'Emanuel. Je conſidérai que, du ſalut des Hollandois, dépendoit en bonne partie la ſûreté générale, garantie par le traité des Vervins, que les Miniſtres de Philippe ont ſi ſouvent violé, témoin les moyens qu'on a employés pour ſéduire le Maréchal de Biron, le Comte d'Auvergne, le Prince de Joinville & le Comte d'Entragues. Ces Seigneurs euſſent rempli mon Royaume de ſang & de déſolation, ils l'euſſent embraſé, ſi mon bonheur extrême ne m'eût fait prévenir l'exécution des deſſeins que les Eſpagnols leur avoient ſuggérés.

Loin que votre Maître ait ſujet de ſe plaindre de mon traité avec les Hollandois, il doit au contraire m'en remer-

cier. Je ne m'y ſuis propoſé autre choſe, que de faciliter la paix de la Flandre, ſur les inſtances que me faiſoient les Archiducs de la favoriſer, après m'avoir déclaré que Philippe reconoiſſoit la Hollande pour un Etat libre, ſur lequel il ne prétendoit rien : (en conſéquence de quoi je leur fis communiquer le traité, ſi-tôt qu'il eut été arrêté). Les Hollandois d'ailleurs doivent encore moins être regardés comme rebelles, depuis que les Archiducs eux-mêmes ont reconnu par des actes publics, qu'ils n'étoient point ſujets du Roi d'Eſpagne. 1608.

Je n'ai jamais propoſé ni fait propoſer par le Pape aucune nouvelle alliance avec votre Maître, de quelque nature qu'elle puiſſe être. Je défie ſa Sainteté & ſes Miniſtres de pouvoir

1608. atteſter le contraire. Ni votre Maître, ni vous, ni qui que ce ſoit ne devez jamais eſpérer que l'envie de m'allier à l'Eſpagne me faſſe commettre une action auſſi indigne, que celle de violer la confédération que je viens de contracter tout nouvellement avec les Hollandois, pour favoriſer la paix de la Flandre, à la ſollicitation des Archiducs. Aurois-je aſſez de méchanceté, pour vouloir rendre des mariages infames & malheureux. Mais quels ſont ceux que vous avez ordre de me propoſer? — Aucun répondit Dom Pedro. — Le Comte de Barrault mon Ambaſſadeur auprès de votre Maître, repliqua Henri, m'a pourtant marqué le contraire, & le Pape fait tout ce que les Eſpagnols lui ont dit là-deſſus. Enfin

donnez-moi par écrit ce que vous avez à me propoſer, & j'y répondrai par écrit auſſi. — Je prie votre Majeſté, repliqua Dom Pedro à ſon tour, de me donner du tems pour y penſer. 1608.

Cet Ambaſſadeur du Roi d'Eſpagne s'aboucha enſuite avec le Nonce, qui l'informa en partie des raiſons qui portoient Henri à ſecourir les Hollandois, de celles de ſon dernier traité avec eux, enfin des ouvertures au ſujet des mariages qu'on avoit en vûe. C'étoit afin que Dom Pedro en inſtruiſît le Roi ſon Maitre d'une façon particuliere.

Ces mariages que les Eſpagnols aſſuroient leur avoir été propoſés par le Pape, & toutes leurs plaintes, avoient pour unique but d'engager la France

1608. à abandonner les Hollandois ſans délai. Ils donnoient à entendre que, ſi elle y conſentoit, on feroit trois mariages ; ſavoir, celui du Prince des Aſturies avec Madame ; celui du Dauphin avec une fille du Roi d'Eſpagne, ſans dire ſi ce ſeroit la premiere ou une autre ; enfin celui du ſecond fils de ce Monarque avec la ſeconde fille de France ; & l'inveſtiture des Pays-Bas pour les nouveaux époux après la mort de l'Archiduc, dans le cas où il mourroit ſans poſtérité ; moyennant quoi, ces Provinces devoient être détachées pour jamais de la Couronne d'Eſpagne. Cela, diſoient les Eſpagnols, doit flatter l'ame du Roi de France, & faire ceſſer les ombrages qu'il a au ſujet de la puiſſance de notre Souverain.

C'étoit le but que ſe propoſoit le Pape. Il ſe propoſoit auſſi le rétabliſſement de la religion catholique dans la Hollande, ainſi que de rendre l'amitié des deux Rois inaltérable, à l'avantage de leurs Etats & de leurs Sujets. 1608.

Les Eſpagnols, pour appuyer la propoſition des trois mariages, ajoutoient. — Le Pape nous a fait dire que l'intention du Roi de France étoit d'accepter préférablement à toute autre aillance, celle où il eſt queſtion de l'inveſtiture des Pays-Bas, comme étant le lien le plus capable de l'aſſurer de notre amitié.

Henri Cependant, en y ouvrant l'oreille, avoit toujours déclaré qu'il ne pouvoit y conſentir qu'après la paix de ces Provinces, qui devoit être le fondement le plus ſolide de

1608. l'amitié des Eſpagnols ; qu'il n'avoit jamais eu la penſé de ſe détacher des Hollandois, & de les ſacrifier à ſon intérêt particulier, quelque grand qu'il pût être, ſur-tout après s'être récemment engagé à les ſecourir.

Les Eſpagnols, en mettant pour principale condition des trois mariages qu'ils propoſoient, que Henri ſe détacheroit des Hollandois, avoient pour but de le faire manquer à ſa parole à l'égard de ſes alliés, avec un préjudice irréparable pour ſa réputation & ſes affaires. Le Monarque, qui ſentoit celà, perſiſtoit d'autant plus à dire que la paix de la Flandre devoit précéder ces alliances. Je la favoriſerai, diſoit-il, moyennant des conditions équitables ; mais les Hollandois montrent peu de bonne diſpoſi-

tion pour cet objet. Chacun croit avoir ſes raiſons pour agir comme il fait. Les miennes ſont ſi liées à mon honneur (tout le monde le voit), & ſi eſſentielles pour la ſûreté de mes Etats, que je ne ſaurois m'en départir, quelque choſe qui puiſſe arriver. 1608.

Je ne déſeſpere point de voir l'alliance de la France avec l'Eſpagne ſe conclure, après que la paix de la Flandre aura été établie. Si donc le Roi catholique & les Archiducs procédent ſincerement dans la négociation de cette paix & de cette alliance, je n'oublierai rien, pour en faciliter le ſuccès, à leur gré & ſelon les vœux du Pape. Et de peur que les Eſpagnols ne croient que mon ſeul intérêt me fait parler ainſi, je n'inſiſterai pas à demander que la Flandre ſoit détachée de la

1608. Couronne d'Eſpagne, conformément à l'offre qu'on me fait du mariage de ma fille Chriſtine avec le ſecond des Infants : mariage que Philippe croit acheter au prix de ſon honneur & de ſa foi.

J'ai inſtruit de tout avec exactitude le Nonce à ma Cour, afin qu'il détrompe Dom Pedro (a), & qu'il lui diſe que, ſi la paix de Flandre ſe conclut, je prêterai l'oreille aux autres propoſitions que me fait le Roi d'Eſpagne, pour le mariage de nos enfans. Je ſens que je ne puis jamais établir les miens, d'une maniere plus honorable ni plus utile. Je ne crois pas non plus me tromper en diſant

(a) Envoyé vers Henri par Philippe, pour négocier l'alliance des deux Couronnes. Voyez ci-deſſus.

que

que mon alliance ne ſera ni déſavantageuſe ni inutile à ce Monarque non plus qu'à ſon ſang, & que notre union ſervira beaucoup à la chrétienté. Selon l'avis unanime des ſages, ces mariages mettront fin à tous les reſſentimens. Ils établiront ſelon toute apparence, entre les deux couronnes, une confiance réciproque, qui produira des effets ſignalés pour la religion; & la réunion de la Flandre ſous un ſeul Souverain rendra ces effets ſi importans, qu'on n'eût pû s'en promettre de pareils par aucune autre voie, 1608.

Si, contre toute mon attente, il arrivoit que les Hollandois refuſaſſent de faire la paix à des conditions équitables, je me détacherois alors de ces peuples, parce qu'ils auroient tort, & que je n'épouſerois ja-

1608. mais la défenſe d'une cauſe injuſte, pour quelque raiſon que ce pût être.

Une affaire ſi embrouillée & de ſi grande conſéquence fit prendre le parti à Dom Pedro de dépêcher un courier en Eſpagne pour ſavoir l'avis du Conſeil avant que de pouſſer plus avant ſa négociation, de peur de faire quelque faux pas. Henri IV envoya de nouveau Jeannin à la Haye, pour y maintenir ſon crédit auprès des Etats Généraux. Il avoit ordre de négocier la paix entre eux & le Roi catholique, dans le cas où les procédés des Eſpagnols y inviteroient la France, ou de prendre avec les Hollandois les meſures qui ſeroient néceſſaires. Henri ne vouloit point vivre dans des incertitudes continuelles.

Ce Monarque écrivit en

même tems à son Ambassadeur auprès du Saint Siége, (a) de la maniere suivante. — Les entretiens que j'ai eus avec Dom Pedro m'ont fait juger que Rome avoit donné lieu à l'Espagne d'espérer que, moyennant le mariage de ma seconde fille avec le second Infant & l'investiture des Pays-Bas pour les jeunes époux, je me résoudrois à abandonner les Hollandois, & à les forcer de rentrer sous l'obéissance de Philippe & des Archiducs; sans égard à la promesse que les Espagnols leur avoient faite, de les reconnoître pour Souverains. Une pareille pensée ne sauroit entrer dans mon ame. Elle est incompatible avec cette droiture que j'ai montrée dans toute ma conduite. Le Nonce 1608.

(a) Breves.

1608. à ma Cour a employé le nom & le crédit du Pape pour modérer l'aigreur qu'ont produit dans moi & dans Dom Pedro ces premiers entretiens, où chacun de nous deux a été attaché à ſon ſens.

Cependant Dom Pedro dit à Villeroy, que le Cardinal Aldobrondin (*a*) lui avoit fait part de la derniere réponſe du Roi à la propoſition de Rome concernant la paix de la Flandre. Sa Majeſté, pourſuivit-il, eſt d'avis que cette paix continue de ſe négocier toujours de la même maniere, afin qu'elle s'établiſſe, s'il eſt poſſible. Sa Majeſté offre avec toute ſorte de ſincerité tout ce qui dépend d'Elle, pour contribuer à l'ac-

(*a*) Nonce auprès de Henri.

cord de ſi grands différens, conformément à ce qu'Elle a pratiqué juſqu'à ce jour. 1608.

J'ai répondu au Nonce, ajoûta Dom Pedro, que le Roi mon Maître & les Archiducs enverroient ordre à leurs députés au congrès, de continuer la négociation ſur le même plan. J'ai accepté l'offre qu'a fait ſa Majeſté très-chrétienne, de l'aider de ſon crédit. J'ai fini par dire que je la ſuppliois de faire jouir ces Princes des effets de ſon entremiſe.

Henri fit ſavoir à Dom Pedro, la réſolution qu'il avoit priſe, de renvoyer le Préſident Jeannin à la Haye, muni d'inſtructions conformes à tout cela.

Cependant le ſéjour de cet Ambaſſadeur extraordinaire de Philippe à la Cour de France

1608. faiſoit croître toujours plus les ombrages des Hollandois. Ils craignoient que les Rois de France & d'Eſpagne ne fiſſent à la fin, par la médiation du Pape, quelque traité ſecret, au déſavantage genéral des Pays Proteſtans. Ils regardoient toutes les démarches de Henri pour l'accommodement, non plus comme émanées d'un Prince attaché à leurs intérêts, arbitre impartial de lapaix, mais d'un Prince qui cherchoit à captiver l'amitié du Roi catholique.

Inquiétudes des Vénitiens & du Duc de Savoie au ſujet de la négociation d'alliance entre les deux couronnes. Ils font tout leur poſſible pour la rompre. Nouveau portrait d'Emanuel. Nouvelles inſ-

tructions de ce Prince à ſon Ambaſſadeur auprès de Henri, tant ſur cet objet, que ſur la ligue entre les puiſſances d'Italie & ſur le mariage de Madame avec le Prince de Piémont. Divers avis des Miniſtres de Henri. Variations du Duc.

1608.

Veniſe étoit attentive à ſe ſouſtraire aux malheurs dont elle croyoit ſa liberté menacée. La déſunion des deux couronnes lui étoit plus favorable, que leur concorde. Elle écrivit à ſon Ambaſſadeur auprès de Henri, de faire tout ſon poſſible pour engager ce Monarque à entrer dans la ligue propoſée par le Duc de Savoie. C'étoit afin de rompre la négociation ſi dangereuſe d'alliance de ſang

Dépêches de Puyſieux à Breves & à Champigny, du 13 d'Aout 1608.

1608. entre les deux couronnes, que les Vénitiens croyoient fauſſement ſur le point de ſe conclure. L'Ambaſſadeur peignit au Roi avec les couleurs les plus propres à réuſſir, le rapport que ſon prédéceſſeur (a) auprès de ſa Majeſté avoit fait au Sénat. Il a, dit-il, réchauffé, dans la République, le déſir qu'elle a de ſe tenir toujours attachée à la France & aux autres puiſſances. Six d'entre les Sénateurs les moins portés pour la ligue ont reconnu que la prudence demandoit qu'on n'attendît point que la néceſſité forcât de ſe prémunir contre les événemens. Ils ont été d'avis qu'il falloit ſaiſir l'occaſion favorable de s'en mettre à couvert avec honneur & ſûreté, lorſqu'elle ſe préſenteroit. J'ai or-

(a) Priuli.

dre de la Seigneurie de repré-
ſénter à votre Majeſté, l'avanta- 1608.
ge extrême d'une ligue défenſi-
ve entre elle & les puiſſances
d'Italie, pour le ſoutien de la cau-
ſe commune. Toutes les autres
puiſſances, jalouſes de la gran-
deur de la Maiſon d'Autriche
ou la redoutant, & pleines de
ſollicitude pour la conſerva-
tion de leurs Etats, pourroient
y entrer. La République ſe
chargera volontiers de s'em-
ployer auprès de quelques-unes.
Elle prie votre Majeſté de faire
la même choſe à l'égard de cel-
les qu'Elle croit plus diſpoſées
& plus propres à l'alliance.

Henri loua le zèle des Vé-
nitiens pour le bien public,
gouta leur idée, aſſura leur
Ambaſſadeur, que, de ſon côté,
il feroit tout ce qu'exigeroit de

1608. lui le devoir de Roi Très-Chrétien, & de Prince auſſi ſoigneux pour le repos général, qu'ami ſincere de la République.

Les Venitiens avoient envoyé à leur Ambaſſadeur, par un courrier exprès, les ordres qu'on a vus, ſans donner avis de la moindre choſe à celui de Henri auprès de la République. Le Monarque, piqué de cette injure faite à ſon Miniſtre, lui écrivit de s'abſtenir de toute réponſe à ce qu'ils pourroient lui propoſer. Du reſte, ajoûtoit-il, quand ils parleront ſincérement, je prêterai l'oreille à leurs offres, & je ferai voir que le préſent & l'avenir fixent également mon attention.

Cependant le Duc de Savoie redoutoit extrêmement que, ſi la France & l'Eſpagne s'uniſſoient d'une maniere plus

étroite, il n'en réſultât des préjudices irréparables pour ſa fortune & ſes deſſeins. La vûe d'un ſi grand péril lui fit mettre en œuvre toute ſa ſagacité, pour rompre les négociations entre ces deux couronnes. Il avoit pour cet effet envoyé Jacob à Paris; en faiſant enſorte qu'il y arrivât dans le même tems que Dom Pedro. 1608.

Ces deux Ambaſſadeurs offroient un contraſte bien étrange. Celui d'Eſpagne, l'olivier & le mirte à la main, venoit rendre Henri l'arbitre de la paix de la Flandre, lui propoſer une triple alliance de ſang avec le Roi catholique, & une dot au-deſſus de tout ce qu'il eût jamais pû eſperer. Celui de Savoie au contraire ne lui faiſoit eſperer que des avantages incertains. Par le mariage qu'il propoſoit,

1608. (a) il demandoit à la France ; des Etats (b) dont la ceſſion diminuoit ſa ſûreté & affoibliſſoit la force de ſes frontieres ; des Etats qui retomboient ſous la domination d'un Prince (c) inconſtant, variable, entreprenant, plein d'audace, peu fidele, ambitieux à l'excès & inſatiable dans ſes deſirs ; qui formoit des projets monſtrueux ; qui oſoit marcher ſur les briſées d'un Roi d'Eſpagne, & lui faire la plus grande des injures, en voulant lui ravir une alliance qui ſe négocioit déja, pour ſe la procurer à lui-même.

Il s'en fallut peu qu'il ne vît ſes pompeuſes chimeres ſe réaliſer. Tant quelquefois a de pou-

(a) Le mariage du Prince de Piémont avec Madame.

(b) La Breſſe, le Bugey, le Valromey, le Pays de Gex.

(c) Le Duc de Savoie regnant. C'eſt toujours Charles Emanuel.

voir un génie adroit, aidé des circonſtances, fécond en inventions, qui ne croit rien d'impoſſible, que ni la longueur du temps ni les difficultés ne rebutent, attentif à profiter de tout, que la moindre lueur d'eſpérances nouvelles anime à la pourſuite de ſon objet, forçant enfin la fortune (qui n'a pas de plus grande ennemie que la fermeté), à ſe déclarer en ſa faveur. 1608.

Dans ſa premiere lettre (*a*) à Jacob (*b*) pour l'exécution de ſon plan, on voit, à travers ſes projets déréglés, des traits d'une prévoyance & d'une politique relevées, d'une défiance générale à l'égard de tout le monde, de ceux-là même auxquels il faiſoit part de ſes

(*a*) Datée du 28 de Juin.

(*b*) Qui ſe trouvoit alors dans la Savoie, dont il étoit Gouverneur, & qu'il alloit envoyer à Paris.

1608. réſolutions les plus ſecrettes. Il lui avoit fait tenir d'abord les lettres de créance pour le Roi & la Reine, toutes les deux écrites de ſa main. Il lui marquoit qu'elles avoient été retardées tout le temps du ſéjour de d'Alincourt (a) à Turin. J'ai eu, pourſuivoit-il, de longs entretiens avec ce Seigneur, au ſujet de votre voyage à la Cour, & des articles dont vous êtes chargé. Je lui ai fait rafraichir la mémoire, par le Cardinal Aldobrandin & le Comte de Verue, de ce qui s'eſt négocié entre eux & lui à Rome: objet qui ſe trouve tout différent de ce que la France me l'avoit repréſenté, & qui conſiſte dans la reſtitution de ſa part, de quelque pays en ma

(a) Fils du Miniſtre Villeroy, qui revenoit de l'ambaſſade de Rome.

faveur, en considération du mariage du Prince de Piémont avec Madame. J'ai aujourd'hui certaines raisons dont on ne peut se formaliser, pour que vous traitiez, conformément aux instructions que je vous envoie. Mais il faut le faire avec tant de réserve, que d'Alincourt ne puisse y trouver à redire. Afin que vous ne manquiez pas de moyens, dans le cas où ceux que ces instructions renferment, seroient rejettés, j'y ai ajouté les trois suivans. 1608.

Si le Roi agrée le mariage du Prince de Piémont avec Madame, vous lui direz qu'il lui plaise me donner le Pays qui s'étend jusqu'au Mont Génievre, y compris Exilles, Cesara, Ours & Pragella, lieux peu importans, & que je tiendrai de la couronne, comme biens de la dot. Sinon, vous direz à Sa

1608. Majeſté de vouloir bien procurer une riche héritiere Françoiſe ou quelqu'autre parti diſtingué, au troiſieme fils du Duc de Mantoue; ſous condition expreſſe, que le Pere me cedera les Places dont j'ai traité avec lui, ſans rien prétendre de moi en échange.

Le Duc de Nemours & d'Alincourt m'ont déclaré que le Roi m'abandonneroit plutôt quelque choſe dans l'intérieur de ſon Royaume (fût-ce un Duché) que ſur les frontieres. Ce Monarque peut aiſément faire une ceſſion dans ce goût au Duc de Longueville, pour ſes Comtés de Neufchâtel & de Valangien, & me les donner à moi, à qui ils ſeroient de quelque commodité. Cela paroît d'autant plus ſuſceptible d'exécution, qu'il s'y trouve une certaine équité, à cauſe que le

Duc de Nemours a des droits sur le Comté d'Esqueieux qu'on pourroit lui laisser, en le dédommageant pour le reste. 1608.

Ne proposez ce troisieme parti non plus que le second; que comme de vous-même, & dans le cas où vous verrez les autres rejettés. Tâchez de vous assurer des dispositions du Roi, avant de déclarer que vous avez commission de le proposer de ma part; parce qu'il y a lieu de craindre que le Monarque ne vous en laisse offrir plusieurs vous sans s'expliquer. Il faut y prendre soigneusement garde. Ne dites pas un seul mot des entreprises (*a*) renfermées dans vos instructions, à moins que les François n'en parlent les premiers, & que ce ne soit devant des personnes non suspec-

(*a*) Celles du Milanez, de Genes, &c.

1608. tes. D'autant mieux que Dom Pedro de Tolede ſe trouvera à la Cour de France dans le même temps que vous. Cet Ambaſſadeur du Roi d'Eſpagne obſervera vos démarches avec la plus grande exactitude ; & il faudra que vous obſerviez auſſi les ſiennes.

Il y a toute apparence que les François, voulant rendre plus avantageuſe pour eux la négociation pour laquelle on dit que Dom Pedro a été en-Duchyé (a), mettront en uſage, à mon préjudice, leurs artifices ordinaires. Conduiſez-vous donc de maniere à ne donner lieu de rien ſoupçonner, que vous ne ſoyez ſûr de réuſſir.

Il ſera bon que vous viſitiez ſouvent Dom Pedro ainſi que

(a) Celle de la double alliance entre les deux couronnes.

l'Ambaſſadeur ordinaire d'Eſpagne & celui des Archiducs, & que vous leur communiquiez la partie de votre commiſſion, qui ſe peut déclarer. De ce genre ſont les congratulations, les remercimens, les conteſtations ſur les frontieres. Il faut taire tout le reſte; & dans le cas où la négociation du mariage du Prince de Piémont avec Madame viendroit à être publique, vous diriez que c'eſt un article dont je ne vous ai inſtruit que, depuis votre arrivée à Paris. 1608.

Emanuel écrivit à ſon Ambaſſadeur (a) une ſeconde lettre, datée du même jour que la précédente, mais écrite de ſa propre main, & en caractères

(a) On a vû que cet Ambaſſadeur à la Cour de France étoit Jacob, l'un des meilleurs Miniſtres du Duc de Savoie.

1608. particuliers. Il lui marquoit qu'il avoit laiſſé faire la premiere par les Comtes de Lullin & de Verue (*a*), pour ne pas leur dévoîler l'eſſentiel de ſes entretiens avec d'Alincourt (*b*), & il ajoûtoit qu'il avoit eu des raiſons eſſentielles pour cela. Vous ſaurez de Trogliu (*c*), pourſuit-il, que Lullin s'eſt tenu enfermé dans ſa chambre plus de trois heures avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne. Depuis quelque temps, il montre dans tous ſes diſcours une partialité extrême pour cette couronne. Il me diſſuade vivement de conclure le mariage du Prince de Piémont avec Madame, ſi

(*a*) Deux de ſes Conſeillers les plus intimes.

(*b*) Ces entretiens avoient eu lieu dans la viſite que ce Seigneur avoit faite au Duc, au retour de ſon ambaſſade de Rome.

(*c*) Qui étoit allé reconnoître les Places du Milanez. Voyez ci-devant.

la France ne me rend les Pays qu'elle me retient (*a*). Quant à ce qui regarde la ſimple dot, il dit que le mariage qu'offre l'Eſpagne (*b*) eſt plus avantageux par cet endroit. il aſſure auſſi que, dans quelque temps, les affaires de l'Archiduc iront mieux. 1608.

Le Comte de Verue parle de la même maniere, depuis ſes voyages. Il a fait avouer à d'Alincourt, en préſence du Cardinal Aldobrandin, que le Roi de France lui avoit toujours donné à entendre qu'il étoit diſpoſé à me ceder des poſſeſſions, ſi le mariage du Prince de Piémont avec Madame avoit lieu. Mais Il s'eſt

(*a*) La Breſſe, le Bugey, le Valromey, le Pays de Gex, que la France retenoit légitimement par le traité de Lyon.

(*b*) Celui du Prince de Piémont avec la premiere Infante.

1608. laiſſé aller enſuite à des paroles trop vives, dont d'Alincourt a été piqué: ce qui pouvoit s'éviter. Enfin ce Miniſtre de France m'a déclaré qu'il avoit eu ordre de ſon Maître de paſſer par Turin. Sa Majeſté, a-t-il pourſuivi, a un deſir paſſionné de voir ſon alliance avec la Savoie ſe conclure promptement. Votre Alteſſe ne ſait que trop que les Eſpagnols preſſent vivement mon Maître pour le même objet, & que toute leur vûe eſt de traverſer votre alliance avec la France, dont ils redoutent la concluſion, depuis qu'en dépit d'eux votre Alteſſe s'eſt alliée avec les Ducs de Mantoue & de Modene. Mais je ne veux point la tromper, il ne faut pas eſperer que mon Maître donne jamais des poſſeſſions pour doter Madame. Elle n'aura que

1 dot ordinaire des filles de
rance. Du reſte ce Monarque 1608.
tablira une bonne penſion au
ardinal de Savoie, & accor-
era un Duché dans ſes Etats à
n des fils de votre Alteſſe; à
oins qu'Elle n'aimât mieux
our celui-ci le mariage d'une
che héritiere Françoiſe.

Le Duc de Savoie conti-
uoit ſa lettre à Jacob, de la
aniere ſuivante. — D'Alin-
ourt a fait mention de Ma-
emoiſelle de Mercœur pour
e mariage. J'ai rejetté tous ces
artis, pour pluſieurs raiſons,
u'il ſeroit trop long de vous dé-
ailler; & j'ai déclaré au Miniſtre
rançois, que je ne conſenti-
ois jamais au mariage du Prin-
e de Piémont avec Madame,
i le Roi ne donnoit pour dot
la Princeſſe quelques Pays.
Mais d'Alincourt m'en a abſo-
ument ôté l'eſpérance. Je l'a-

1608. vois prévû, en considerant la puissance & le bonheur extrêmes de Henri, le peu de besoin qu'il a des autres, sa ténacité naturelle, & la recherche que fait le Roi d'Espagne de son alliance.

Dans des circonstances si critiques, je proposai aux Comtes de Lullin & de Verue ainsi qu'au Cardinal Aldobrandin, les trois partis renfermés dans la premiere lettre que je vous ai envoyée. Ils les approuverent, en disant néanmoins qu'il ne falloit pas que vous missiez les deux derniers sur le tapis du premier abord; mais que vous deviez les négocier vis-à-vis du Roi & de ses Ministres, avec la circonspection marquée dans cette même lettre. La-dessus il échappa au Comte de Verue de dire. — Mais quoi! la France acceptera-t-elle ces partis? N'importe,

'importe, ajouta-t-il en ſe
:prenant, il faut les propoſer. 1608.
Je vois, pourſuit Emanuel
ans ſon inſtruction à Jacob,
ue les Eſpagnols s'oppoſent in-
irectement au ſuccès de ces
ioyens par la propoſition de
ur alliance. Or comme d'A-
ncourt eſt fils d'un Miniſtre
) qui a tant de réputation
: de crédit, j'ai crû devoir
'ouvrir à lui préférablement
tout autre, pour ſavoir ſa fa-
on de penſer. Il a paru goûter
:s deux derniers partis, après
voir fortement rejetté celui
u'avoit propoſé le Colonel
orporat (*b*), de la reſtitution
e la Breſſe, du Bugey, du
'alromey & du Pays de Gex;
ɔrès avoir rejetté plus forte-

(*a*) Villeroy.
(*b*) Au Roi, vers lequel Emanuel l'avoit voyé ci-devant avec la qualité d'Ambaſ-deur.

1608. ment encore l'entrepriſe du Milanez; après avoir dit que ſon Maître ne ſe ſoucioit nullement de recouvrer le Marquiſat de Saluſſes, s'il falloit qu'il l'achetât en me rendant ce que je lui avois cédé & en me laiſſant emparer de Genêve. Enfin il perſiſta d'une maniere fixe à demander que le mariage du Prince de Piémont avec Madame ſe conclût, ſans que le Roi me cedât rien.

Je propoſai alors qu'on me donnât tout ce qui eſt au-delà d'Exilles & de Cé, juſqu'au Mont Genievre, avec la vallée de Pragela, le pont & le château Dauphin; ou qu'on donnât l'équivalent en dot à Madame, avec un Duché pour moi dans la France; ou qu'on procurât une riche héritiere de ce Pays à l'un de mes fils, ſi l'on n'aimoit mieux la faire avoir au

troiſieme fils du Duc de Mantoue. Je demandai en même-temps qu'on me laiſſât tout ce que le traité que j'ai avec la France (*a*) m'adjuge (*b*), ſans que je cedaſſe aucune des terres appartenantes à la maiſon de Savoie (*c*): ceſſion, qui fait tant crier les Eſpagnols. Enfin je propoſai qu'on engageât Madame de Longueville, par un équivalent, à me céder, pour la dot de Madame, la Seigneurie de Neufchâtel, Malaugy & ſes dépendances, que je me ferois fort d'échanger pour Lauſane & ſes Bailliages. Ce parti me convenoit beaucoup; d'Alincourt l'a extrêmement goûté; & il s'en 1608.

(*a*) Celui de Lyon.
(*b*) Le Marquiſat de Saluſſes, &c.
(*c*) La Breſſe, le Bugey, &c.

1608. eſt retourné très-content. (a). Je crois donc qu'il vaut mieux conduire la négociation de cette maniere, que la differer avec riſque de la laiſſer imparfaite, comme certaines gens le deſireroient peut-être. Si la Cour ferme l'oreille à tous ces partis, il ne faut plus rien eſperer de bon du côté de la France. Ayez ſoin de négocier toujours avec adreſſe, ſans rompre ni m'engager. Témoignez à Dom Pedro (b) un deſir paſſionné de ma part, de voir les deux Rois étroitement unis par le lien d'un double mariage. Dites-lui que vous êtes

(a) Ces différentes propoſitions renferment les trois partis qu'on a vûs ci-devant, mais plus détaillés & plus étendus.

(b) L'Ambaſſadeur extraordinaire d'Eſpagne à la Cour de Henri.

chargé d'employer vos offices les plus ardens pour cette alliance, s'il les agréé. 1608.

Dans le cas ou Dom Pedro vous demandera ſi vous négociez pour moi ſur le même objet, vous répondrez qu'il y a long-temps qu'il n'en a été queſtion; mais que, ſi je traitois pour pareille choſe, je le ferois ſeul; à l'exemple du Roi d'Eſpagne, & que ce ſeroit toujours dans la vûe de lui être utile. Agiſſez-en de la même maniere à l'égard de d'Alincourt: car vous ſavez avec quelle eſpèce de gens vous avez à traiter.

La négociation de Dom Pedro cauſoit une exceſſive jalouſie à Charles-Emanuel. Ce fut la raiſon pour laquelle il confia à la ſagacité de Jacob, le ſoin d'épier les moindres démarches de cet Ambaſſadeur extraor-

1608. dinaire d'Eſpagne auprès de Henri.

Jacob envoya Trogliu (*a*) à la Cour, qui ſe trouvoit alors à Fontainebleau, pour convenir avec les Miniſtres, du temps de ſa réception .& de la maniere dont elle devoit ſe faire.

Au cérémonial, ſucceda la négociation, dont il donna avis par un courier (*b*) au Duc ſon Maître, de la façon qui ſuit. — Dans ce que j'ai négocié juſqu'à préſent, je m'en ſuis tenu aux premieres propoſitions; parce que je veux avoir quelque éclairciſſement ſur celle de Dom Pedro, pour ne point marcher à l'aveugle. J'ai ſû de bonne part, que le Roi avoit été

(*a*) Celui qui étoit allé reconnoître les Places du Milanez, & dont il a déja été parlé tant de fois.

(*b*) Le 31 de Juillet 1608.

très-piqué du ton dont cet Ambaſſadeur lui avoit parlé. C'étoit une amère plainte de l'Eſpagne, au ſujet des puiſſans ſecours que S. M. ne ceſſoit de fournir aux Hollandois. D. Pedro lui a ſur-tout reproché ſa nouvelle alliance avec eux, en lui diſant que c'étoit la ſeule cauſe de leur opiniâtreté dans la révolte. Il l'a prié, au nom de ſon Souverain, de renoncer à leur alliance, & de ceſſer de les ſecourir. Votre Majeſté, lui a-t-il dit, montrera par-là qu'Elle fait cas de l'amitié de mon Maître, & l'engagera à la lui continuer. Autrement mon Maître ſe verra forcé à pourvoir à ſes affaires, d'une autre maniere. 1608.

Une pareille menace, lui a répondu le Roi avec une émotion qui paroiſſoit dans ſon geſte & dans ſa voix, n'eſt pas capable de m'effrayer. Ma con-

1608. duite a été ſi droite, que la calomnie même ne ſauroit y mordre. Le traité de Vervins ne me défend point d'en agir comme j'ai fait juſqu'à ce jour. Les procédés que le Roi d'Eſpagne a eus dans le temps qu'il ſe négocioit, m'ont forcé à prendre des réſolutions plus vigoureuſes qu'auparavant. Je ne veux d'autre preuve de ces mauvais procédés, que la conjuration du Maréchal de Biron, qui eût embraſé mon Royaume, ſi je n'y euſſe promptement apporté remede. L'entrepriſe de Marſeille n'eût pas été moins dangereuſe pour moi, ſi elle n'eût été découverte à propos & détruite. Ceſſons donc, le Roi d'Eſpagne & moi, de nous plaindre.

Puiſque vous me demandez, Monſieur l'Ambaſſadeur, des Commiſſaires pour continuer

avec eux votre négociation à Paris, vous ſerez ſatisfait: car je ſuis ſi peu content, de notre premier entretien, que j'ai pris la réſolution fixe de ne point traiter immédiatement avec vous. 1608.

Tel eſt le récit de Jacob dans ſa lettre au Duc de Savoie ſon Maître, concernant la négociation de Dom Pedro à la Cour de Erance. Nous allons rapporter les opérations qu'il y fit lui-même.

Ce Miniſtre d'Emanuel ſe contenta de déclarer à la Cour, ce dont il étoit chargé de la part de ſon Souverain; juſqu'à ce qu'il vît la tournure que prendroit la négociation de Dom Pedro. D'autant mieux que Villeroy lui dit que le Monarque ne conſeilleroit jamais au Duc, de renoncer tout-à-fait

1608. à l'amitié de l'Eſpagne, à cauſe des avantages conſidérables qu'il en retiroit: avantages qui ne pouvoient guères être compenſés d'ailleurs.

Mon Maître, pourſuivit Villeroy, deſire ſeulement du vôtre, qu'il garde un juſte équilibre entre les deux couronnes; que, lié par le ſang & l'amitié à l'une & à l'autre, il cherche à ſe rendre arbitre dans leurs différends. Cela lui ſera toujours plus glorieux & plus utile; & il y trouvera ſa ſûreté toute entiere. Si au contraire il ſe déclare pour l'une, au point d'ôter à l'autre toute eſpérance d'avoir part à ſon amitié, il donnera lieu à des défiances, des reſſentimens & des maux ſans remede.

Cet avis affectueux que le Roi de France donnoit au Duc, fit conclure à Jacob qu'il étoit

inutile de mettre ſur le tapis les propoſitions de guerre qu'il avoit commiſſion de négocier. Il ſentoit d'ailleurs qu'elles ne convenoient point à l'état actuel des affaires de la France. 1608.

Il voyoit le Roi, plongé dans le repos & les plaiſirs, vouloir abſolument qu'on lui tînt ce qui lui avoit été promis par les traités de paix, & fixe dans la réſolution de vivre tranquille avec ſes voiſins, tant qu'ils ſe tiendroient dans la même diſpoſition à ſon égard.

Cependant Villeroy dit à Jacob. — Plein de zèle pour votre Souverain, j'ai parlé, Monſieur, avec toute ſorte de ſincérité & ſur le même ton qu'à vous, à tous ceux qui ont propoſé de ſa part ce que vous propoſez. Je les ai priés de déſabuſer ce Prince de l'idée, que le Roi voulût ſe laiſſer

1608. aller à la réſolution précipitée ; de changer la douce tranquillité de la paix pour les ſanglantes fureurs de la guerre ; qu'il voulut donner à votre Maître, des pays qu'il a incorporés à la Couronne (*a*) ; qu'il ſe réſolut à troubler le repos de l'Europe, pour des eſpérances éloignées & incertaines. Le Cardinal du Perron & le Colonel Porporat m'ont toujours entendu parler de la même maniere. Je déſirerois de tout mon cœur que votre Maître & le mien fuſſent parfaitement d'accord. Je ſuis fort fâché que cela ne ſoit point. C'eſt une imprudence étonnante dans Emanuel, qui a une ſi grande réputation de ſageſſe, de continuer opiniâtrement à faire des

(*a*) La Breſſe, le Bugey le Valromey, le pays de Gex.

propoſitions déplacées, contraires au bon ſens & aux convenances, violentes, & pluſieurs fois rejettées. 1608.

Je ſuis ſurpris, répondit Jacob, qu'on blâme mon Maître de ce qui doit le faire louer, de ce zèle extrême avec lequel il cherche a ſe lier à la France d'une maniere indiſſoluble. Les diverſes propoſitions qu'il a faites ſont une preuve de ſes ſentimens. A meſure qu'il a vû rejetter les unes, il en a propoſé de plus recevables, ſans jamais ſe rebuter. Sa principale vûe eſt de s'acquerir de la gloire, & de pouvoir ſe vanter de s'être d'autant plus attaché au Roi, que ce Monarque avoit plus fait de cas de ſon amitié en le comblant de bienfaits.

Jacob craignoit que Villeroy ne fût, dans l'ame, tout-à-fait

1608. déclaré en faveur de l'Eſpagne & contre la Savoie. Il ſe tint en conſéquence dans cette réſerve, ſans en venir à aucune propoſition particuliere. Mon Maître, dit-il, ſe conformera toujours aux vouloirs du vôtre, ſans le preſſer, principalement quant au mariage d'une fille de France avec le Prince de Piémont; ſur-tout ſi ce que la renommée publie par tout eſt vrai, ſavoir, que l'Eſpagne propoſe à ſa Majeſté une pareille alliance. Le reſpect que je dois à cette couronne, & la pleine connoiſſance que j'ai de la ſageſſe de Henri & de ſon Conſeil à ſe déterminer pour ce qu'il y a de plus avantageux à la France, m'empêcheront de faire d'autres ouvertures.

Ce n'eſt plus à moi à parler: je dois ſimplement écouter & faire au Duc mon Souverain,

le rapport fidele de ce qui m'aura été dit. L'ambaſſade d'Epagne doit me ſervir de règle, pour pouſſer ou abandonner la propoſition d'alliance entre Henri & Emanuel, que le ſecond a faite, long-temps avant que d'en mettre ſur le tapis aucune autre. C'eſt mon meilleur argument, pour me diſculper de toute accuſation d'entrepriſe téméraire pour traverſer les négociations du Roi Catholique. 1608.

Jacob marqua donc au Duc de Savoie ſon Maître, qu'il attendroit ſeulement la réponſe aux propoſitions dont ſon Alteſſe avoit chargé M. d'Alincourt. Je procede, ajoûtoit-il, avec la plus grande lenteur & circonſpection; & j'ignore ſi Dom Pedro propoſera l'alliance entre les deux couronnes. J'en agis de cette maniere, pour

1608. engager les Miniſtres de France à s'expliquer les premiers, & pour ne point offenſer ceux d'Eſpagne, ni leur donner lieu de ſe plaindre juſtement.

Villeroy loua extrêmement Jacob de cette conduite ſi ſage. Je vous promets, Monſieur lui dit-il, de vous avertir fidelement de tout ce que Dom Pedro me dira ſur cet objet (*a*).

Sully ne déſapprouvoit point les projets de guerre du Duc de Savoie. Mais il ne goûtoit pas la demande qu'il faiſoit du mariage de Madame avec le Prince de Piémont, à cauſe de la diſproportion d'âge. D'ailleurs, ajoûtoit cet habile Miniſtre, il ſe peut faire que, dès ce jour, la France & la Savoie

(*a*) La double alliance entre les deux Couronnes.

aient réciproquement beſoin l'une de l'autre. Il faut en conſéquence chercher d'autres voies pour aſſurer leur amitié ſans tarder, afin de mieux conſolider la paix générale. 1608.

Les autres Miniſtres de Henri exhortoient tous Jacob à écrire au Duc ſon Maître, de ne point ſe détacher de l'amitié de l'Eſpagne. Ils lui diſoient qu'aucune autre Puiſſance ne dédommageroit ce Prince des avantages ſignalés qu'il retiroit de celle-là.

Le plus ardent deſir de mon Maître, répondoit Jacob, eſt de plaire au Roi dans toutes les choſes qui flateront ſa Majeſté. C'eſt le principal motif qui le porte à me charger de propoſer le mariage de Madame avec ſon Fils, d'après les propoſitions qui lui ont été portées par la France. Ces pro-

1608. positions n'ayant point été acceptées, il faut que la Couronne en faſſe d'autres, pour établir ſolidement cette confiance dont on me parle ſi ſouvent ici. Il faut que le Roi y ajoûte quelque marque de bienveillance; afin que mon Maître éprouve le contentement après lequel il ſoupire tant, qui conſiſte en ce que le monde voie le cas que la France fait de ſa perſonne en recherchant ſon amitié.

Les Miniſtres repliquoient. — On conſentira à tout, quand on aura trouvé moyen de diſſiper tous les ombrages. — Sully ajoûta. — Je crains que l'ambaſſade d'Eſpagne, deſtinée pour conſolider davantage l'union entre Philippe & Henri, ne donne lieu au contraire à de nouvelles diſcordes plus ameres que les premieres, bien

que les deux Cours n'y ſoient nullement portées. 1608.

Le déſir dominant de Henri, durant la paix, étoit de remplir ſon tréſor; de tenir les grands dans la dépendance, pour les empêcher de remuer; enfin de laiſſer ſes enfans, ſoit légitimes ſoit bâtards, dans une très-bonne ſituation. On en donnoit pour preuve le mariage du Duc d'Orléans & celui du Duc de Vendome (*a*).

Cependant Dom Pedro, voyant Jacob paroître à la Cour

(*a*) Le premier devoit épouſer Marie de Bourbon Montpenſier, fille & unique héritiere de Henri de Bourbon, Duc de Montpenſier, Dauphin d'Auvergne & Souverain de Dombes. On deſtinoit à l'autre, Françoiſe de Mercœur, fille & unique héritiere de Philippe-Emanuel de Lorraine, Duc de Mercœur, d'Eſtampes, de Penthievre, & Prince de Martigues.

1608. le même jour que lui, crut fauſſement que l'envoi de cet Ambaſſadeur avoit été concerté entre le Roi de France & le Duc de Savoie. — A peine Jacob fut ſorti de l'audiance du Monarque, que l'Ambaſſadeur de Veniſe (a) alla lui rendre viſite. Il lui demanda s'il avoit parlé au Roi, de la ligue dont le Duc l'avoit prié de faire l'ouverture à la Cour, lorſqu'il paſſa par Turin. Jacob ayant répondu que non, le Miniſtre Vénitien l'exhorta vivement à en parler, à la premiere occaſion. L'autre lui dit contre ce qui en étoit, que ſes inſtructions ne renfermoient rien qui eût trait à cette ligue. A la vérité, pourſuivit-il, le Duc mon Maître me promet de nouvelles dépêches.

(a) Foſcarini.

L'Ambaſſadeur de Veniſe pâlit, en voyant les démarches qu'il avoit faites mal à-propos pour cet objet; en voyant qu'il avoit diſpoſé la Seigneurie à concourir à cette ligue, au point qu'elle lui donnoit ordre d'en pourſuivre la négociation, dans le cas où il reconnoîtroit le Roi diſpoſé à y entrer. 1608.

Ce Monarque craignoit de plus en plus qu'Emanuel ne perſiſtât pas toujours dans le zèle qu'il témoignoit avoir de ſe conſacrer entierement au ſervice de la France; & que l'Ambaſſadeur de Veniſe, par ſes diſcours, ne voulût effacer les fâcheuſes impreſſions qu'on avoit au ſujet de ce Prince. Il entendoit avec chagrin Jacob aſſurer qu'il n'étoit chargé d'aucune commiſſion pour la ligue : affaire que la France avoit déja

1608. si fort pouſſée, ſur les aſſurances de la part d'Emanuel, que les Ducs de Parme & de Mantoue y entreroient, & que le crédit de ſa Majeſté engageroit le Grand-Duc à y entrer auſſi.

L'Ambaſſadeur de Veniſe avoit jetté en France les premiers fondemens de la ligue. Les principales puiſſances, qui, ſelon ce Miniſtre, la compoſoient dèſlors, étoient le Roi Trés-Chrétien, la République, le Duc de Savoie. Il s'écrioit en conſéquence, en entendant Jacob parler comme il faiſoit, que la variation d'Emanuel lui feroit perdre tout le crédit & toute la réputation qu'il avoit auprès des François & des Vénitiens, dont elle ne manqueroit pas d'augmenter les défiances. Il ne faut pas eſperer, ajoutoit-il, que la France agréé

ce qu'offre Emanuel, ſi ces ombrages ne ſont entierement détruits, & ſi on n'établit une pleine confiance. La ligue ſeule peut opérer cet effet, & faire remettre ſur le tapis les propoſitions qui juſqu'à ce jour ont toutes été rejettées, principalement celle du mariage du Prince de Piémont avec Madame, qui ne ſera agréée par la France, que quand la ligue aura été conclue. 1608.

Négociations de Dom Pedro à la Cour de France & de Breves à celle de Rome, pour l'alliance entre les deux Couronnes. Paul V, quoique ferme à ſe maintenir neutre, ne laiſſe pas de montrer plus d'inclination pour le Roi Catho-

1608. *lique ; il eſt cependant ſcandaliſé de la hauteur Eſpagnole à l'égard de la nation Françoiſe.*

Dans une ſeconde audience que Dom Pedro (*a*) eut de Henri, il demanda au Monarque une réponſe définitive, ſur la propoſition du Pape pour le mariage du ſecond Infant avec la ſeconde fille de France, aux conditions que la Flandre leur ſeroit donnée en appanage, après la mort de l'Infante & de l'Archiduc regnans. Je ne fais cette demande, dit Dom Pedro au Roi, qu'afin que votre Majeſté avoue qu'on la lui a déja portée, & qu'Elle l'a agréée. — La demande m'a été

(*a*) Envoyé par le Roi d'Eſpagne pour négocier la double alliance entre les deux Couronnes, & dont il a été parlé ſi ſouvent.

adreſſée,

adreſſée, répondit ce Prince, & elle ne m'a point déplû ; mais je ne me ſuis jamais engagé à rien conclure de poſitif ſur cet objet. 1608.

Le Nonce à la Cour de France, qu'on diſoit auteur de la propoſition dont il s'agit & avoir obtenu le conſentement du Roi, pria avec zèle le Monarque de ne point déſaprouver ce que le Pape avoit promis au nom de la France. Tout, ajouta-t-il, a été exécuté du conſentement de V. M. & ſert d'ailleurs à aſſurer la tranquillité publique & les affaires de la chrétienté.

Les Miniſtres de Henri conſeilloient à ce Prince, de négocier avec lenteur ce que Dom Pedro propoſoit ; & tous, à l'exception de Sully, con-

1608. damnoient la propoſition du Duc de Savoie pour la guerre. Sully, dont l'avis prévaloit le plus ſouvent, diſoit au contraire qu'il falloit préférer la guerre à tant d'ombrages, qui produiroient à la fin quelque malheur, que la prudence demandoit qu'on prévint; qu'elle ne coûteroit pas plus au Roi, qu'il ne dépenſoit pour ſecourir les Hollandois; & qu'au moyen de ſes préparatifs conſidérables, Sa Majeſté pourroit faire de grands progrès par tout où Elle porteroit ſes armes.

Dom Pedro étoit inſtruit de tout ce qui ſe paſſoit dans le Conſeil. Il attendoit avec patience le moment favorable pour agir à propos. Il eſperoit réuſſir, parce qu'il ſavoit que tous les Miniſtres, ſi l'on en exceptoit Sully, avoient

autant de répugnance pour les propoſitions du Duc de Savoie, que de goût pour celles du Roi d'Eſpagne. 1608.

Cependant Breves venoit de ſuccéder à d'Alincourt dans l'emploi d'Ambaſſadeur de France à Rome. Il y arriva le 17 de Juillet, & le 21, il eut audience publique. Dans l'audience particuliere qu'il eut enſuite, il dit au Pape, que ſon Maître étoit diſpoſé à prêter l'oreille à tous les partis qui ſeroient propoſés pour le bien de la religion chrétienne, en ſe conformant toujours aux avis paternels de ſa Sainteté. Le Pape témoigna une reconnoiſſance extrême de cette déclaration filiale du Roi. J'eſpere, dit-il, qu'on prendra bien-tôt quelque ſainte réſolution au ſujet de la double alliance propoſée

Dépêches de Breves au Roi, du du 25 de Juillet 1608.

1608. entre les deux Couronnes (*a*). Je la desire ardemment, parce que je juge impossible qu'il y ait jamais, sans cette alliance, une solide union entre les Princes chrétiens, contre la Puissance Ottomane. Mon Nonce à la Cour de France me marque que le Roi souhaite avec passion le mariage de sa seconde fille avec le second Infant, & qu'il le préfere même à celui de Madame avec le Prince des Asturies.

Le Roi, répondit l'Ambassadeur, veut tout finir en une fois (*b*), pour faire cesser tous les ombrages. Il faut que votre Sainteté pese les propos-

(*a*) Le mariage de Madame avec le Prince des Asturies, & celui de la seconde fille de France avec le second Infant, auquel on eût donné l'investiture des Pays-Bas.

(*b*) Conclure les deux mariages.

tions de l'Eſpagne ſur cet objet, afin de prévenir les artifices qu'elles pourroient cacher. 1608.

Le Pape repliqua. — Dieu ſeul, ſcrutateur du cœur des hommes, en pénétre les profonds replis. Mais je ſuis perſuadé que tout va bien; parce que les Archiducs ne deſirent rien davantage, que le mariage de la ſeconde fille de France avec le ſecond Infant (mariage qui affermit leur repos), & parce qu'ils demandent d'élever le jeune Prince & la jeune Princeſſe.

Il y a, dans cette affaire, trois choſes eſſentielles, repliqua l'Ambaſſadeur à ſon tour. La premiere, c'eſt de conſiderer l'âge tendre des perſonnes qu'on ſe propoſe d'unir par le mariage: la ſeconde, de convenir du temps & de la maniere de l'exécuter: la troi-

1608. sième, comment on pourra séparer la Flandre de l'Eſpagne.

Il faut, reprit le Pape, chercher les moyens les plus aiſés & les plus ſurs. Je ne ceſſe de repréſenter aux Eſpagnols, les pertes & les dépenſes conſidérables qu'ils ont faites & celles qu'ils feront encore, ſi la guerre de la Flandre dure.

Breves aſſura le Pape de la diſpoſition de ſon Maître, à répondre, avec toute ſorte de ſincerité, au zéle ardent avec lequel ſa Sainteté travailloit à établir une alliance ſolide entre les deux Couronnes, pour le bien général de la chrétienté.

Ainſi finit la premiere audience, où il fut queſtion d'affaires entre le Pape & le nouvel Ambaſſadeur de France. Celui-ci deſcendit enſuite, ſelon l'uſage, dans l'appartement

du Cardinal Borgheſe, neveu & premier Miniſtre de Paul V, auquel il donna d'avance ſix mois de la penſion, que le Roi lui payoit. Ce fut en lui préſentant la lettre où elle étoit portée; & le Cardinal envoya Ange Tonti ſon confident, penſionnaire auſſi de la France, la chercher chez l'Ambaſſadeur. 1608.

Le neveu du Pape promettoit de ſe déclarer ouvertement pour Henri. C'étoit depuis qu'il vivoit en mauvaiſe intelligence avec Jean-Baptiſte Borgheſe ſon oncle, frere du Pontife, qui, avoit décidément embraſſé le parti de l'Eſpagne. Ainſi la famille Borgheſe ſe laiſſoit corrompre par les deux Couronnes. Le Pape même, depuis le départ de d'Alincourt, avoit montré plus d'inclination pour

1608. l'Eſpagne. Il en donna une preuve claire, en permettant au fils de Jean-Baptiſte Borgheſe, de porter la croix de Calatrava. Envain Henri voulut détourner Paul V d'y conſentir, le Pontife répondit qu'il s'étoit ſi fort engagé à accepter pour ſa famille cette marque d'honneur, qu'il ne pouvoit pas s'en dédire. Mais ce fut en proteſtant au Roi, que cela ne diminueroit jamais en rien l'affection paternelle qu'il lui portoit & que l'occaſion & les effets le mettroient en évidence. Henri crut ne pas devoir inſiſter davantage, de peur de l'offenſer par une défiance trop grande, & qui eût éclaté aux yeux de l'univers.

Le 5 d'Aout. Cependant le Cardinal Maffée Barberin eut une longue conférence avec l'Ambaſſadeur

(a) sur les alliances projettées entre la France & l'Espagne. C'est moi, lui dit-il, qui en ai fait les premieres ouvertures, particulierement pour ce qui regarde le mariage du second Infant avec Madame Christine, seconde fille du Roi très-chrétien. 1608.

Cela prouvoit assez que ce n'étoit point la France qui avoit commencé à proposer.

L'Ambassadeur eut une nouvelle audience du Pape. Elle roula sur la double alliance, objet dont on étoit alors occupé. Il fit le détail du premier entretien qui avoit eu lieu entre le Roi son Maître & Dom Pedro de Tolede. Paul V témoigna être scandalisé du

Le 5 d'Aout aussi.

Dépêches de Breves au Roi, du 7 d'Aout 1608.

(a) C'est toujours Breves, Ambassadeur de Henri auprès du Saint Siége. Ses dépêches au Roi, du 3 d'Aout 1608.

1608. procedé du Miniſtre Eſpagnol. Il n'approuva point ſes plaintes déplacées, au ſujet des ſecours que la France fourniſſoit aux Hollandois. Il condamna ſur-tout la préſomption qui lui avoit fait dire que le vrai moyen pour elle de mériter l'alliance de l'Eſpagne, étoit de renoncer à l'amitié de ces rebelles. Il ajouta qu'il ne lui auroit jamais conſeillé de négocier ſur ce ton. Mais lorſqu'il ſut de l'Ambaſſadeur, que D. Pedro avoit eu la hardieſſe d'avancer que le Roi avoit prié ſa Sainteté de propoſer & pourſuivre la demande de la double alliance, il ſe plaignit amèrement de ſon effronterie, & finit par déclarer qu'il atteſteroit à l univers que ni le Roi ni ſes Miniſtres ne l'avoient jamais chargé de pareille commiſſion.

Il faut, reprit-il enſuite,

attribuer tout à moi ſeul; à ce 1608.
déſir ardent pour le repos de la chrétienté, qui m'a fait croire qu'il ne pouvoit ſe mieux maintenir, que par l'union de ſes principaux Princes (leſquels en ſont le ſoutien), & que le plus fort lien de cette union étoit le mariage de leurs enfans. Ayant appris du Cardinal Maffée Barberin, & du Provincial des Jéſuites de Flandre qui avoit vû le Roi, que Sa Majeſté y prêteroit volontiers l'oreille, j'ai envoyé ordre à mes Nonces d'en faire les premieres ouvertures, & j'en ai parlé moi-même aux Ambaſſadeurs des deux Couronnes auprès de ma perſonne.

Je crains que la hauteur Eſpagnole n'ait fâché votre Maître; qu'elle n'empêche l'exécution d'une œuvre que je crois très-utile à la religion,

1608. & que j'ai entrepriſe avec tant de zèle. Mais j'enverrai ordre au Nonce à la Cour de France, (*a*) d'employer ſes ſoins pour y remédier. Je ne ſerai point content, que je n'apprenne que cette négociation eſt en meilleur train. Mais quoique j'en deſire paſſionnement le ſuccès, je n'exigerai jamais rien du Roi, qui ſoit préjudiciable à ſon honneur. J'ai tant de confiance en ſes bonnes & pieuſes diſpoſitions, que je le laiſſerai toujours faire librement tout ce qu'il jugera néceſſaire pour le bien de la chrétienté, laquelle aujourd'hui n'a pas beſoin que ſes Princes ſoient diviſés (*b*).

Quant au mariage du ſecond

(*a*) Le Cardinal Ubaldini.

(*b*) A cauſe des ſujets d'appréhenſion, de la part de l'Empire Ottoman.

Infant avec la ſeconde fille de France & l'inveſtiture de la Flandre pour les jeunes époux, je crois que les Eſpagnols le préférent à tout autre. Je loue infiniment la prudence du Roi à faire voir que ce n'eſt aucun intérêt particulier qui le porte à y conſentir. Je loue la déclaration qu'il a faite de ne vouloir y prêter l'oreille, que quand on aura établi la paix de la Flandre, comme devant être le fondement de cette alliance. Le Roi peut envoyer ordre à ſon Ambaſſadeur à la Haye, d'aider la concluſion de la paix, de tout le crédit de la Couronne; de promettre que, pour la faciliter de mon côté, j'employerai de nouveau mes bons offices auprès du Roi d'Eſpagne & des Archiducs; que je ferai enſorte qu'on procede dans cette affaire avec la ſincerité convenable, ſans 1608.

1608. conteſter l'article accordé aux Hollandois, concernant la Souveraineté; à condition que celui qui regarde le rétabliſſement de la religion catholique chez ces peuples aura lieu, ainſi que j'en ai toujours prié ſa Majeſté.

L'Ambaſſadeur de Henri auprès du Pape repréſenta au Pontife les obſtacles conſidérables qui s'offroient dans cette affaire, principalement pour ce qui concernoit la religion catholique. On eſpere cependant la paix, lui dit-il. On eſpere auſſi, pour la gloire de Dieu, la conſolation des catholiques, la ſatisfaction de votre Sainteté, obtenir quelque conceſſion ſignalée, en faveur de la religion. — J'ai tant de confiance en la bonté du Roi, répondit le Pape, que ſi les Eſpagnols veulent contribuer à la

paix, je ne doute point que tout ne réuſſiſſe au gré de mes vœux, & que la double alliance ne s'exécute. — Mon Maître, repliqua l'Ambaſſadeur, reconnoît qu'il ne ſauroit contracter d'alliance plus utile ni plus honorable, que celle du Roi d'Eſpagne. Mais il eſt bien aiſe que ce Prince la propoſe lui-même. Il déclare en même-temps que, ſi les Etats généraux refuſoient les conditions avantageuſes & honnêtes qu'il leur a offertes, il traiteroit avec l'Eſpagne tout autrement qu'il n'a fait juſqu'à ce jour; parce qu'il ne veut point abſolument épouſer la défenſe d'une cauſe injuſte. Il a en conſéquence renvoyé le Préſident Jeannin à la Haye, pour y prendre les réſolutions définitives. 1608.

L'Ambaſſadeur, dans cette audience, ne put découvrir,

1608. ni dans le Pape ni dans le Cardinal neveu, rien qui lui donnât ſujet de ſe défier ou d'eſpérer. Le ſecond étoit, de toute la maiſon de Borgheſe, celui qui promettoit le plus d'attachement pour la France.

Cependant le Pape, voulant remplir le devoir de Paſteur commun, continuoit de ſe maintenir ferme dans la neutralité entre les deux Couronnes. La tendreſſe pour ſon ſang le faiſoit néanmoins pancher un peu pour ceux (a) qui marquoient à ſa famillle leur libéralité par des bienfaits. L'Ambaſſadeur écrivoit donc à la Cour, qu'il ne tenoit qu'à la France de s'attacher le Pontife, ſi elle vouloit être libérale auſſi. Il louoit en même temps Paul V de ce que, contre les

(a) Les Eſpagnols.

mœurs de ſa nation (*a*) ; il étoit entiérement éloigné de la vengeance. 1608.

L'Eſpagne accepte l'offre que fait Henri d'aider la négociation de la paix de Flandre, & d'abandonner les Hollandois, s'ils ne conſentent à cette paix à des conditions équitables. Le Nonce à la Cour de France tente d'inutiles efforts pour engager le Roi à ouvrir l'oreille aux propoſitions de l'Eſpagne, durant cette négociation.

Dom Pedro (*b*) accepta l'of-

(*a*) La nation Italienne.

(*b*) De Tolede, Ambaſſadeur extraordinaire d'Eſpagne, envoyé par cette Couronne pour négocier la double alliance entre elle & la France : perſonnage, dont il a été parlé tant de fois.

1608. fre que faiſoit Henri, d'aider la concluſion de la paix de Flandre dans l'article du commerce & de la religion. Il accepta auſſi celle que faiſoit ce Monarque, de ne rien oublier pour amener les Hollandois à la raiſon, ou de les abandonner, dans le cas où ils n'accepteroient point la paix, à des conditions équitables.

Ce fut à la ſuite de tout ceci, que le Roi envoya de nouveau le Préſident Jeannin à la Haye. Il avoit ordre de pouſſer la négociation, & d'obliger les Hollandois à accorder les deux articles qu'on demandoit d'eux. Mais on étoit perſuadé que ce Miniſtre réuſſiroit peu; parce qu'on ſavoit que les Hollandois ne voudroient du tout point permettre le libre exercice de la religion catholique chez eux, & que les Eſpagnols le

voudroient ſans reſtriction. On n'eſperoit donc guères l'union des deux Couronnes par le moyen de la paix de la Flandre. 1608.

Les François refuſoient abſolument de traiter de rien avec Dom Pedro, juſqu'à ce que la négociation de cette paix ſe conclût ou ſe rompît tout-à-fait. Cela n'empêcha pas le Nonce (*a*) de tenter toutes ſortes de moyens, pour engager Henri à prêter l'oreille aux propoſitions de l'Eſpagne. Il parla vivement à Villeroy pour le mariage du Prince des Aſturies avec Madame, & pour celui du Dauphin avec l'Infante. Il lui dit que ces mariages n'obligeoient à rien, & que cependant ils facilitoient toute négociation davantage réciproque entre les deux Couronnes.

(*a*) Ses dépêches au Cardinal Borgheſe, du 19 d'Août 1608.

1608. Rappellez-vous, pourſuivit-il, les promeſſes qu'on m'a déja faites ſur cet objet. On m'a toujours dit qu'il n'y avoit point de difficulté pour ces mariages, pourvû que les Eſpagnols y concouruſſent ſincerement. Quel mal ne ſeroit-ce pas de s'en montrer éloigné, dans un temps où ils ont envoyé une ambaſſade ſi ſolemnelle (*a*), pour les négocier? Ce ſeroit leur donner lieu de ne plus ajoûter foi à aucune des démarches que le Pape feroit à ce ſujet. Ce ſeroit enfin leur perſuader que le Roi de France ne veut point d'amitié avec eux.

Il y auroit trop de préjudice pour la France, répondit Villeroy, à s'allier avec l'Eſpagne, ſans que les affaires

(*a*) Celle de Dom Pedro.

de la Flandre fuſſent accommodées ; parce que cela ne ſerviroit qu'à rendre mon Maître ſuſpect aux Hollandois, avec un avantage ſignalé pour le Roi Catholique. 1608.

S'il eſt vrai, comme vous le dites, repliqua le Nonce, que votre Maître veuille la paix, je ne vois pas de meilleur moyen pour la conclure, que l'alliance entre les deux Couronnes. La raiſon en eſt que, quand même les Hollandois ſoupçonneroient que les deux Rois s'entendent pour leur nuire, ils prendroient le parti de la prudence. Devenus timides, d'inſolens qu'ils étoient, ils ſe rendroient à la raiſon, & accepteroient la paix, aux conditions propoſées par les Eſpagnols.

Cela produiroit la guerre & non la paix, repliqua Villeroy

1608. à ſon tour. Les Hollandois au déſeſpoir ſe jetteroient entre les bras de l'Angleterre & de l'Allemagne, non ſans honte pour mon Maître, qui paroîtroit les avoir abandonnées.

Vous n'ignorez pas, Monſieur, reprit le Nonce, que les Anglois ne ſont point en état de les ſecourir. Les Hollandois ont très peu à eſpérer de l'Allemagne; & ils ne ſavent que trop que, ſans la France, ils ſont perdus. Quant à l'honneur du Roi, ſa Majeſté m'a dit pluſieurs fois que, ſi Elle avoit ſecouru les Hollandois, ce n'étoit pas qu'Elle regardât leur cauſe comme juſte, mais que c'étoit parce qu'il importoit trop à ſa Couronne, qu'ils ne retombaſſent pas ſous le joug de l'Eſpagne. Sa Majeſté ne doit donc pas craindre de ſe des-

honorer en les abandonnant, lorſque, par l'accommodement qu'Elle fait avec le Roi catholique, Elle pourvoit à la fois à la ſûreté de ſes Etats, & ceſſe de protéger des hérétiques & des rebelles, qui refuſent d'accepter la paix, à des conditions ſi honnêtes & ſi équitables. 1608.

Le Nonce & Villeroy, à cette occaſion, parlerent du ſecond parti. C'étoit celui de la ſéparation perpétuelle de la Flandre d'avec l'Eſpagne. Ce parti eût accommodé tous les différends. — J'inſtruirai le Roi, dit le Miniſtre de France à celui du Saint Siége, des preſſantes inſtances que vous faites au nom de ſa Sainteté. — Le Nonce, voulant l'intéreſſer davantage, répondit. — En voyant les opérations de la Cour de France ſi diverſes & ſi lentes, j'appréhende beaucoup que de

1608. jour à autre il ne vienne ordre d'Eſpagne à Dom Pedro, de s'en retourner. S'il s'en retourne de cette maniere, il n'y aura point de rupture plus formelle que celle-là; & on voudroit inutilement renouer le fil des négociations. Je Juge néceſſaire qu'on propoſe quelque choſe pour retenir Dom Pedro; & j'eſpere que l'Eſpagne conſentira volontiers aux deux premiers mariages. — Ils mettront obſtacle à la paix, dit là-deſſus Villeroy. — Ce Miniſtre n'en parla point à ſon Maître, en laiſſant cependant quelque eſpérance au Nonce, que le Monarque pourroit y prêter l'oreille.

Selon ce que le langage de Dom Pedro faiſoit conjecturer au Nonce, les Eſpagnols donnoient volontiers les mains aux deux premiers mariages, dans l'eſpérance

l'eſpérance d'aliener les Hollandois de la France, par ce moyen. Ils ouvroient auſſi l'oreille de bon cœur au troiſième (a), & conſentoient que la Flandre fût ſéparée de l'Eſpagne; pourvû que les Hollandois fuſſent remis ſous l'obéiſſance de la Maiſon d'Autriche, avec le ſecours de la France. Les François, de leur côté, deſiroient cette triple alliance, pourvû que ce fût ſans la perte des Hollandois. Du reſte, ils n'avoient point de confiance au projet de ſéparation de la Flandre d'avec l'Eſpagne, parce qu'ils le jugeoient très-difficile dans l'exécution. Leur deſſein étoit donc de demander pour les Hollandois, une lon- 1608.

(a) Celui du ſecond Infant avec la ſeconde fille de France, & l'inveſtiture de la Flandre pour les jeunes époux.

1608. gue trêve, & de faire le troisième mariage, quand elle auroit été conclue. Ils se proposoient enfin, dans le cas où les jeunes époux eussent eu des enfans, d'engager Henri à s'armer avec Philippe contre les Hollandois, pour les réduire à l'obéissance, si on ne pouvoit pas en venir à bout par une autre voie.

Le Roi Catholique ne refusoit point ce parti, selon ce que Dom Pedro avoit donné à entendre au Nonce. Henri ne devoit pas le refuser, parce que, de cette maniere, la séparation de la Flandre d'avec l'Espagne étoit sûre; & parce qu'il ne s'engageoit à réduire les Hollandois à l'obéissance, que quand elle auroit été exécutée, & que le pays seroit sous les loix d'une fille de France. Ainsi tomboit la diffi-

culté qu'il objectoit, ſavoir, l'incertitude de cette ſéparation, & la certitude de la perte des Hollandois. 1608.

Si l'Eſpagne ſe contentoit de conclure avec ces peuples une longue trevê, les difficultés alloient croître par rapport à eux; parce qu'ils n'euſſent pas manqué de regarder cette trêve comme ſuſpecte, & qu'ils euſſent demandé peut être d'être déclarés Souverains durant ce tems, & de ne point être privés du commerce des Indes. De leur côté, les François ſe fuſſent engagés à leur déclarer la guerre pour les mettre à la raiſon, ſans être fort ſûrs que la Flandre ne pourroit jamais plus être réunie à l'Eſpagne; ce qui étoit ſujet auſſi à de grandes difficultés. Ces objets donnoient beaucoup à penſer à Henri & à ſes Miniſtres. Ils

1608. faiſoient de longues délibérations & regardoient le parti qu'ils prendroient comme de la derniere importance, parce qu'ils en ſentoient à merveille les conſéquences.

Reproches du Cardinal Maffée Barberin au Cardinal Aldobrandin. Objet de ces reproches. Offres du ſecond de ces deux Cardinaux à la France. Nouveaux empreſſemens des Vénitiens pour la ligue entre les Puiſſances d'Italie. Réponſe de Henri & de ſes Miniſtres, à leur Ambaſſadeur. Nouvelles ſollicitudes de Rome pour l'alliance entre les deux Couronnes.

Le Cardinal Delfino écrivit

au Cardinal Aldobrandin (qui faiſoit alors ſon ſejour à la Cour du Duc de Savoie) pour lui faire des reproches du parti qu'il ſembloit avoir pris, de ſe mettre ſous la protection de ce Prince. Emanuel, lui marquoit-il, dans l'impuiſſance de ſe ſoutenir lui-même, eſt aujourd'hui forcé de recourir à l'une des deux Couronnes (*a*). 1608. Dépêches de Breves au Roi du 21 d'Aout 1608.

Le Cardinal Aldobrandin répondit. — J'ai réfléchi ſur ce que vous me marquez. Il m'étoit déja venu en penſée, avant que je me liaſſe au Duc ; mais je me trouvois engagé ſi avant, qu'il m'a fallu de néceſſité paſſer outre. Emanuel, après avoir prié inutilement pluſieurs fois le Roi de France de le recevoir entre ſes bras, vient d'en-

(*a*) Sa protection étoit par conſéquent peu de choſe.

1608. voyer enfin Jacob (a) à cette Cour, avec des propositions si avantageuses pour elle, qu'il se persuade qu'elle fera bientôt éclater quelque grande résolution. Il demande le mariage de Madame avec le Prince de Piémont, & pour dot, seulement un des Bailliages qu'il a cédés pour le Marquisat de Saluſſes. C'est afin d'avoir sujet de se plaindre de la dureté avec laquelle les Espagnols ont constamment refusé de lui accorder un pouce de terre, pour la dot de l'Infante Catherine son épouse.* Il propose en même-temps la conquête du Milanez, où il dit avoir beaucoup d'intelligences, & dont on donnera une bonne portion aux Vénitiens & au Duc de

* Fille de Philippe II, Roi d'Espagne.

(a) L'un de ses plus habiles Ministres, & dont il a été fait mention plus d'une fois.

Mantoue, pour les contenter.

Si le Roi, pourſuit le Cardinal Aldobrandin, prête l'oreille à ces propoſitions, j'offre de négocier le mariage de Jean George mon neveu, principal héritier de ma maiſon, avec Mademoiſelle de Vendôme, dans le cas où ſa Majeſté voudra lui faire l'honneur de la lui donner. 1608.

Moyennant tout cela le Cardinal Delfino offroit d'aller à Veniſe, pour tâcher d'engager la République à concourir, avec le Roi & le Duc, à l'entrepriſe du Milanez. Emanuel, diſoit il, conſentant à céder à la France, pour la conquête de ce Duché, tout ce qu'il poſſede au-delà des Monts, & à donner à la Couronne des Fortereſſes en gage, fait voir avec quelle franchiſe il agit aujourd'hui.

1608. L'Ambaſſadeur de Henri auprès du Saint Siege (*a*) écrivoit à ce Monarque. — Je penſe que votre Majeſté ne laiſſera point échapper un parti auſſi avantageux qu'eſt le neveu du Cardinal Aldobrandin pour Mademoiſelle de Vendôme, & un auſſi grand bien que celui de procurer à la France vingt-cinq ſuffrages dans chaque Conclave, par le crédit de l'oncle. Je me confirme toujours plus dans l'idée, que Paul V eſt uniquement attentif à finir ſes jours le plus tranquillement qu'il lui eſt poſſible. Son indifférence pour tout le reſte n'empêche pas que je ne croie qu'on gagneroit plus à s'attacher à lui, qu'à ſon neveu, au ſujet des diſpoſitions duquel il ſeroit très-difficile

(*a*) Breves.

d'établir rien de certain. 1608.

Cependant l'Ambaſſadeur de Veniſe à la Cour de France, (*a*) après avoir reſté quelque tems ſans parler de rien, propoſa de nouveau à Henri & à ſes Miniſtres, la ligue (*b*) pour la défenſe commune de l'Italie. Contre la conduite qu'il avoit tenue juſqu'alors, il montra quelque doute au ſujet des intentions du Duc de Savoye. Ce fut ſur ce que Jacob, Ambaſſadeur de ce Prince, lui parut plus froid & plus circonſpect qu'auparavant. Villeroy lui demanda s'il avoit pouvoir de ſa République, pour conclure la ligue avec la France, ſans le Duc de Savoie ni ſes alliés. Non, répondit l'Ambaſſadeur;

(*a*) Foſcarini.

(*b*) Qui avoit pour objet l'entrepriſe du Milanez.

1601. mais j'en écrirai au Sénat, ſi la Cour le ſouhaite. Vous ferez comme vous jugerez à propos, reprit Villeroy. Notre principale attention doit être aujourd'hui à ce qui ſe négocie dans la Flandre, comme devant ſervir de baſe à tout le reſte. Je vois que l'Eſpagne eſt plus portée pour une longue trêve, que pour une paix abſolue; parce qu'elle ne veut pas avoir la honte de reconnoître les Hollandois ſouverains.

Telle fut la réponſe du Miniſtre François à celui de la République. Le Roi lui fit la ſienne, de la maniere ſuivante.

Je ne ſuis point content de la conduite des Vénitiens dans la Rhétie. (a) Je crois les avoir reconnus pour un Peuple qui ne recherche l'amitié des au-

(a) Le pays des Grifons.

tres, que pour venir à bout de ſes fins; ſans qu'on puiſſe eſpérer de retirer de lui; dans l'occaſion, l'avantage que la raiſon veut qu'on attende de ſa reconnoiſſance. Le préſent & le paſſé en ſont des preuves inconteſtables. 1608.

Les Vénitiens ſe montrent plus empreſſés qu'auparavant de ſe liguer avec moi, à cauſe de l'inquiétude que leur donnent l'arrivée de Dom Pedro à ma Cour & les propoſitions que cet Ambaſſadeur extraordinaire d'Eſpagne peut faire. Auſſi cet empreſſement ne fait-il pas beaucoup d'impreſſion ſur mon ame; parce que je ſçais qu'ils ont beaucoup plus en vûe leur intérêt particulier, que le bien général de la Chrétienté. Mais ſi je viens à voir de la ſincérité dans leurs démarches, & que ce qu'ils propoſent puiſſe

1608. réuſſir, j'y ferai attention tout de bon, & je n'oublierai rien pour contribuer au ſuccès.

Cependant les François ſoupçonnerent, ſans aucun fondement, que tout ce que le Nonce Chezeux avoit mis ſur le tapis pour l'alliance des deux Couronnes, lui avoit été dicté par Dom Pedro, & que ce Miniſtre Eſpagnol n'avoit pas voulu, par fierté, le faire lui-même.

Par ordre précis du Pape, le Nonce propoſoit le mariage du Prince des Aſturies avec Madame, & celui du Dauphin avec la premiere Infante. Mais les Eſpagnols ne vouloient point que la double alliance ſe fît de cette maniere, pour les raiſons que nous dirons ailleurs. Le Nonce au contraire inſiſtoit conſtamment pour qu'on en traitât ſans délai. Il offroit

pour ſûreté de ce qu'il propoſoit, d'engager le Roi Catholique à envoyer ſa fille à la Cour de France, ſi le Roi très-Chrétien conſentoit d'envoyer la ſienne à la Cour d'Eſpagne: l'une & l'autre, dans le tems dont les deux Couronnes ſeroient convenues. Le Traité pour cette double alliance, ajoutoit-il, ſera nul, à la diſcrétion réciproque des Parties contractantes, ſi la paix ou la trève de la Flandre n'a pas lieu. 1608.

Le Nonce parloit ainſi, afin de prévenir l'objection des François, ſçavoir, qu'on traiteroit en vain d'alliances ſans la paix ou la trève de la Flandre, parce qu'ils ne pouvoient pas abandonner les Hollandois en cas de guerre. Si la France, ajoutoit-il, veut que les alliances qu'on propoſe ſoient agréées, il eſt néceſſaire qu'elle

1608. s'explique dès-à-préſent, ſans attendre la concluſion du Traité de la Haye. Dom Pedro n'eſt venu que pour cela.

Ce propos du Nonce, joint à ce que Dom Pedro diſoit devoir être bientôt rappellé, parce que le retard de la négociation rendoit ſon ſéjour à Paris inutile & honteux, faiſoit appercevoir aux François un labyrinthe de contradictions, & les jettoit dans des perplexités extrêmes. Enfin le Miniſtre du Pape conclut qu'il falloit hâter cette affaire, ſi on ne vouloit laiſſer échapper une belle occaſion, qui peut-être ne reviendroit plus. Il accompagna ſes remontrances de priéres, conformément aux ordres du Pape. Mais les Miniſtres de France n'y furent guères ſenſibles. La vue des Eſpagnols, ſelon eux, étoit de décréditer

leur Monarque, en Hollande, en Angleterre & ailleurs. C'eſt, diſoient-ils, l'avantage aſſuré qu'ils eſpérent retirer de la négociation des deux mariages, dont l'accompliſſement, ſoumis à l'incertitude de l'avenir, demeure toujours douteux, quelque précaution que l'on puiſſe prendre. 1608.

On ne parla point du mariage du ſecond Infant avec la ſeconde fille de France & l'inveſtiture des Pays-Bas, dans le cas de trêve entre l'Eſpagne & les Etats-Généraux; parce Henri ne vouloit rien promettre, qui put donner ſujet aux Hollandois, de douter de ſa fidélité.

Arrivée à Paris du troiſième fils du Duc de Mantoue. Conférence entre le Cardinal de Joyeuſe & l'Ambaſ-

1608. *ſadeur d'Emanuel au ſujet des intérêts de la France & de la Savoye. Impatience de l'Ambaſſadeur de Veniſe pour l'acceptation de la ligue propoſée. Compte que rend le ſecond dans ſes dépêches au Duc ſon Maître. Nouvelles inſtructions que ce Prince lui envoie. Déclarations de Henri & de ſes Miniſtres. Nouvelles ſollicitudes de la Cour de Rome pour l'alliance entre les deux Couronnes.*

Le cinq du mois d'Aout, on vit arriver à Paris le troiſieme fils du Duc de Mantoue. Il venoit pour faire ſa révérence au Roi, en ſon

nom & en celui de ſon pere. Il fut logé au Louvre, en qualité de neveu de la Reine (*a*). 1608.

Le Cardinal de Joyeuſe étoit ſur le point de partir pour la Guienne, lorſque l'Ambaſſadeur du Duc de Savoye (*b*) vint lui recommander les intérêts de ſon Maître. Il attend de votre amitié, lui dit-il, plus que de celle d'aucun autre de la Cour; d'autant mieux qu'il ſe ſouvient des promeſſes que vous lui fites à votre paſſage par Turin, de retour de Rome: promeſſes que vous avez tout récemment confirmées au Comte de Verue & au Colonel Porporat.

(*a*) Marie de Medicis, femme de Henri IV, étoit ſœur de la femme du Duc de Mantoue.

(*b*) A la Cour de France. C'eſt toujours Jacob.

1608. Le Cardinal parla avec beaucoup de décence & d'honnêteté, de ſa bonne diſpoſition à l'égard du Duc, & des obligations qu'il avoit à ce Prince. Mais il dit à différentes repriſes, que, quand le Duc & le Comte de Verue s'étoient ouverts à lui ſur les entrepriſes d'Italie, (*a*) il leur avoit toujours répondu d'une maniere claire : — ceux qui figurent à Son Alteſſe la négociation de ces entrepriſes ſuſceptibles de ſuccès, & comme propoſée par mon Maître, la trompent. Il ne faut nullement ſe flatter que, pour des objets dépendans d'un avenir incertain, le Roi conſente à ſe dépouiller d'avance de ce qu'on prétend tirer de lui.

(*a*) Celles du Milanez, de Gênes, de Final &c.

Tout cela n'empêchera pas que je n'employe mes bons offices auprès de Sa Majeſté, en faveur de votre Maître. Mais j'enviſage les mêmes difficultés que j'ai prévues dès le commencement; d'autant mieux, que le Roi m'a dit depuis peu que le Duc n'avoit ceſſé de le preſſer de traiter avec lui; qu'il avoit toujours répondu à ce Prince que le temps n'étoit pas encore venu, & que dans la ſituation où ſe trouvoient les affaires, la prudence demandoit qu'on ſe gardât de rien entreprendre, à moins qu'on ne fût ſûr de réuſſir & que les moyens ne ſe trouvaſſent infaillibles & prompts. Je m'en ſuis ſuffiſamment expliqué ſur ce ton au Colonel Porporat, a pourſuivi le Roi. Il faut réſerver à des circonſtances plus favorables, de pareils projets. Les principaux 1608.

1608. Miniſtres du Duc les contrarient avec opiniatreté. Quand quelqu'un d'eux lui en parle, il répond que c'eſt moi qui les lui ai fait propoſer, tandis que c'eſt lui qui me les a fait propoſer à moi.

Tel eſt le langage que le Roi m'a tenu depuis peu, dit le Cardinal de Joyeuſe à l'Ambaſſadeur de Savoye. Je crois qu'il faut épier les occaſions que la viciſſitude des choſes fait naître, & les mettre à profit. Il s'en préſentera bientôt de fort favorables pour les entrepriſes dont il s'agit. Autant qu'on peut prévoir, Dom Pedro y donnera lieu abondamment par ſes négociations. Je vous exhorte, Monſieur, à ne rien précipiter; afin de ne point mettre obſtacle aux bonnes diſpoſitions qui naîtront dans le Roi, en faveur du Duc,

par le dégoût que ne manquera pas de lui cauſer la façon de procéder des Eſpagnols. 1608.

Les Miniſtres de Henri apportoient de nouvelles réſerves à la négociation de ce que Jacob propoſoit. Ils ſe règloient ſur les propoſitions de Dom Pedro. Jacob ſoutenoit qu'il étoit faux que le Duc ſon maître eût le premier fait l'ouverture au Roi, de l'entrepriſe du Milanez. Il épuiſoit toutes les reſſources de ſon génie, pour effacer de l'eſprit des François l'impreſſion contraire; ou du moins, pour détruire en eux la penſée d'en faire uſage dans la négociation commencée avec Dom Pedro. Il ſçavoit que les François n'épargnoient rien, lorſqu'il étoit queſtion de leurs affaires; & il ſentoit que l'intérêt d'Emanuel s'oppoſoit à ce qu'ils donnaſſent

Dépêches de Jacob au Duc de Savoye, du 10 d'Aout 1608.

1608. aux Eſpagnols une ſi fâcheuſe idée de lui ; ſur-tout parce qu'il conſidéroit qu'il n'y avoit rien en France de ſtable, & que la ſérénité de ſon ciel étoit de courte durée. Il dit donc à Villeroy, que toutes les propoſitions pour l'entrepriſe du Milanez étoient venues de la France. Leurs auteurs, ajouta-t-il, croyant trouver mon Maître auſſi diſpoſé à les accepter, que le votre à les avancer, les ont tentées, dans l'eſpérance de les voir agréer.

Mais ceſſons de conteſter ſur la vérité d'un fait qui n'eſt nullement de l'eſſence de l'affaire dont il s'agit ; & ſans en rechercher le premier auteur, diſcutons ſincérement, de part & d'autre, ce qui va à la gloire de Dieu, à l'avantage de nos Maîtres reſpectifs, & au repos de leurs Etats. Vous pou-

vez, Monſieur, y contribuer infiniment par ce jugement exquis qu'a épuré dans vous l'expérience des affaires les plus importantes & les plus difficiles. Je vous prie de me dire ſi ce que j'ai propoſé à la Cour, a été examiné dans le Conſeil. 1608.

L'honneur de mon Maitre, répondit Villeroy, ne ſauroit ſouffrir qu'on le regarde comme auteur de propoſitions qu'il a ſi ſouvent rejettées. Cela n'empêchera pas qu'il n'en traite, puiſqu'on les lui fait de nouveau; & ſon Conſeil cherche ſans relâche les moyens de donner de la ſolidité à cette affaire.

Jacob écrivoit toutes ces choſes au Duc de Savoye ſon Maître, & ajoutoit. — Je vois ma négociation retardée encore quelque tems par celle de Dom Pedro. Dans la derniere audience que cet Ambaſſadeur

1608. extraordinaire d'Eſpagne a eue, il a enfin expliqué les intentions de ſon Souverain au ſujet de la Déclaration qu'avoit fait la France, qu'elle ne pouvoit ni ne vouloit écouter l'offre de nouvelle alliance, ſi elle ne ſavoit auparavant la diſpoſition du Roi d'Eſpagne pour la paix ou pour la guerre.

Mon Maitre, a dit Dom Pedro, panche pour la paix. — Il faut donc, a répondu le Roi de France, qu'il la commence par la Flandre : car tant que la guerre y durera, je ne ceſſerai de ſecourir les Hollandois, à cauſe de l'intérêt que j'ai à leur conſervation : outre qu'on ne peut alléguer aucun Traité qui m'oblige à les abandonner.

Les inſtructions de mon Maître, a repliqué Dom Pedro, ſont conformes aux ſentimens de Votre Majeſté. Sachant le crédit

crédit qu'Elle a auprès de ces Peuples, il la prie de l'employer pour les ramener à la raiſon, tandis que la paix ſe négociera. 1608.

Soigneux de mon repos & de celui de mes voiſins, a repris le Roi, j'ai fait partir hier le Préſident Jeannin, (*a*) avec ordre de ne rien oublier pour engager les Hollandois à l'accommodement.

La lenteur qu'éprouvoit à la Cour de France la négociation de Dom Pedro & celle de Jacob, faiſoit murmurer ces deux Ambaſſadeurs. Je ne vois dans le Conſeil de Henri, écrivoit Jacob à ſon Maître, aucune diſpoſition à accorder à Votre Alteſſe le moindre avantage; & je m'apperçois dans le Mo-

Dépêches de Jacob au Duc de Savoie, du 14 d'Aout 1608.

(*a*) Pour le Congrés de la Haye. On a vû que Henri y envoyoit ce Miniſt pour la ſeconde fois.

1608. narque, que des apparences d'amitié pour votre Perſonne. Le Chancelier & Villeroy ſecondent admirablement ſon adreſſe.

Ce Prince exalte le génie & la valeur de Votre Alteſſe, loue le choix qu'Elle a fait de moi pour envoyer auprès de ſa perſonne; mais il tient un langage tout différent dans le Cabinet. La principale vûe de la Cour eſt de m'amuſer le plus longtemps qu'elle pourra, tout le temps du moins que durera la négociation de Dom Pedro. Elle veut mettre à profit ma préſence, & avancer les affaires du Roi, au préjudice de celles de Votre Alteſſe. C'eſt en donnant des ombrages aux Eſpagnols ſur mon compte. Naturellement ſoûpçonneux, ils prendront aiſément de fâcheuſes impreſſions; d'autant mieux

que Dom Pedro me voit de mauvais œil. Je ſupplie donc Votre Alteſſe d'examiner s'il n'eſt pas mieux qu'Elle me rappelle. Dans le cas où ſa prudence le jugeroit ainſi, il ſeroit à propos qu'Elle le fit bientôt; de peur que la Cour ne trouvât quelque nouvelle ruſe pour m'arrêter, ou qu'on ne dît que ſi je partois & ſi ce que Votre Alteſſe avoit fait juſqu'à ce jour pour s'unir à la France demeuroit imparfait, il falloit attribuer la faute toute entiere à Emanuel. 1608.

Cela ne ſauroit avoir lieu, ſi Votre Alteſſe me rappelle promptement. Elle en a le plus beau prétexte. C'eſt en diſant qu'Elle ne m'a envoyé vers le Roi de France, que pour les complimens que j'ai faits de ſa part au Monarque, à Fontainebleau. Il faut d'autant plus

1608. que Votre Alteſſe me rappelle, que, ſelon toute apparence, les Miniſtres du Roi ſont perſuadés qu'Elle attend après la négociation de Dom Pedro, une réſolution favorable de la la Cour, pour tout ce qui la regarde; qu'Elle a une pleine confiance en la bonté du Roi, & ſe repoſe ſur l'idée d'une inclination conſtante de ſa part, à conſentir à tout ce qu'Elle demandera.

Mon ſéjour à la Cour riſqueroit donc d'être préjudiciable au ſervice de la France & à celui de Votre Alteſſe; parce qu'il pourroit donner mal-à-propos des ombrages aux Eſpagnols.

Je ſuis fâché de tout cela, marque Jacob au Duc de Savoye ſon Maître, mais je ſuis plus fâché encore de ne trouver ici aucune diſpoſition pour

tout ce que les Cardinaux François (*a*) & d'autres perſonnes ont propoſé (*b*) à Votre Alteſſe, à Turin, pour une union plus étroite entre Elle & Sa Majeſté : ce qui faiſoit l'objet de ma commiſſion. Ils diſent qu'ils ont eu bonne intention, mais non celle de promettre poſitivement au nom du Roi, d'accorder ce que Votre Alteſſe demandoit. Le ſeul d'Alincourt m'a avoué tout nouvellement qu'il s'étoit engagé au Comte de Verue (*c*) d'en écrire au Roi, lorſqu'il ſeroit arrivé à Rome. Il a ajouté qu'il avoit fidelement tenu parole ; mais que la réponſe de Sa Ma- 1608.

(*a*) Les Cardinaux de Tournon, de Joyeuſe & du Perron.

(*b*) C'eſt du moins ce qu'Emanuel prétendoit.

(*c*) L'un des Conſeillers les plus intimes d'Emanuel.

1608. jesté s'étoit trouvée tout-à-fait contraire à son attente, & qu'il l'avoit envoyée aussitôt à Votre Alteſſe.

Dans d'autres dépêches, (*a*) Jacob écrivoit au Duc. — Le Gouvernement François eſt aujourd'hui compoſé de trois Miniſtres (*b*), uniquement occupés du ſoin d'exclure tout autre qu'eux de la connoiſſance des affaires de leur Souverain, & peu affectionnés à Votre Alteſſe. L'un ayant plus d'empire ſur l'eſprit de ſon Maître, que ſes Collégues, combat leur avis, qui eſt toujours pour le maintien de la paix. Mais ils s'accordent tous les trois à dire qu'il faut que la Cour continue de feindre de négocier avec

Dépêches de Jacob au Duc, du 21 d'Aout 1608.

(*a*) Celles du 19 d'Aout.

(*b*) Ces trois principaux Miniſtres étoient Sully, Villeroy & Jeannin.

otre Alteſſe ; afin de voir ſi 1608.
en pourra ſe paſſer d'Elle, ou
, la négociation de Dom Pe-
dro forcera d'y recourir, & de
faire [ſelon le ſuccès qu'elle
aura] plus ou moins d'état de
votre amitié. Il eſt abſolument
néceſſaire de ſavoir ce qu'ils
penſent, pour être inſtruit de
ce que penſe le Roi. J'ai fait
tout mon poſſible pour décou-
vrir l'opinion des trois la plus
favorable aux vœux de Votre
Alteſſe. J'ai vu que c'étoit l'o-
pinion de Sully, & celle que
le Roi goûtoit davantage.

Tandis que l'Ambaſſadeur de
Savoye écrivoit ainſi à ſon Maî-
tre, celui de Veniſe (a) s'impa-
tientoit des obſtacles qui retar-
doient l'acceptation de la ligue
qu'il avoit propoſée ; comme ſi

(a) Foſcarini.

1608. ſa République eût eu un beſoin extrême qu'on ſe décidât. Il ſe formaliſoit auſſi de ce que l'Ambaſſadeur d'Emanuel lui témoignoit de la froideur pour cet objet, tandis qu'au fond il avoit tant de deſir de voir réuſſir ſes négociations. Je ſuis inſtruit avec exactitude de tout ce qui regarde cet article, diſoit le Miniſtre de Vénife à celui de Savoye, par l'Ambaſſadeur de la Seigneurie à la Cour de votre Maître. Il me marque qu'il a parlé au Duc de la part du Sénat, & qu'il a trouvé dans lui une pleine diſpoſition à redonner à l'Italie ſa liberté. Il ajoute que ce Prince lui a déclaré que d'Alincourt, à ſon paſſage par Turin, avoit eu un long & ſecret entretien là-deſſus avec Son Alteſſe, & s'étoit

hargé de faire auprès du Roi
e qu'il convenoit; qu'il lui a 1608.
éclaré auſſi que vous aviez or-
lre, Monſieur, non ſeulement
le propoſer le mariage de Ma-
lame avec le Prince de Pié-
mont, mais d'employer tous
vos efforts pour faire conclure
la ligue; que d'Alincourt avoit
répondu à Son Alteſſe, que,
ſelon vous, la Cour de Fran-
ce ne donnoit aucune eſperance
ſolide ſur le dernier article;
& que Son Alteſſe avoit repli-
qué qu'Elle deſireroit pourtant
ſçavoir ce qu'Elle devoit ſe
promettre. La raiſon en étoit,
que, ſi les démarches de ſes
Miniſtres auprès du Roi n'abou-
tiſſoient à rien, on regarderoit
Emanuel comme un Prince
vain, léger; & qu'il porteroit un
préjudice conſidérable à ſes
affaires auprès du Monarque.

1608. Tandis que ceci ſe paſſoit, on fermoit l'oreille au deſir que témoignoit le Cardinal Aldobrandin de marier ſon neveu à une des filles naturelles du Roi (*a*); parce que la France ne manquoit pas de ſujets qui etoient plus de ſon goût. D'un autre côté, Emanuel voyoit avec ſurpriſe ſes négociations à la Cour, preſque rompues du premier abord. Elles avoient cette deſtinée par la ruine du fondement ſur lequel ce Prince les établiſſoit: car on lui prouvoit que c'étoit lui & non la France, qui avoit propoſé la ligue entre les Puiſſances intéreſſées au ſort de l'Italie & à l'invaſion du Milanez.

Dépêches du Duc de Savoie à Jacob, du 31 d'Aout 1608.

Quoiqu'il en ſoit, Emanuel loua la réſerve avec laquelle ſon Ambaſſadeur auprès de

(*a*) Mademoiſelle de Vendôme.

Henri, (*a*) avoit déclaré ſes intentions. Vous avez d'autant mieux fait, lui marquoit-il, que le Monarque & ſes Miniſtres vous en montrent l'exemple, en feignant d'avoir oublié les propoſitions que les Ambaſſadeurs de France ont fait aux miens, à Rome & à Veniſe, & en m'exhortant outre cela à me maintenir neutre entre les deux Couronnes. Confiez-le tout à Foſcarini (*b*); afin que ce Miniſtre voie que c'eſt avec raiſon que vous agiſſez avec froideur. (*c*) Remerciez-le en même tems de ſon excellente diſpoſition. 1608.

Lorſque cet Ambaſſadeur des Vénitiens paſſa par Turin,

(*a*) C'eſt toujours Jacob.

(*b*) L'Ambaſſadeur de Veniſe.

(*c*) On a vû ci-devant cette froideur de Jacob à l'égard de Foſcarini, au ſujet de la ligue.

1608. le Comte de Verue & moi lui dimes que le Cardinal du Perron & d'Alincourt avoient promis Rome à mon Ambaſſadeur, que, moyennant le mariage de Madame avec le Prince de Piémont mon fils, on me rendroit le Bugey, le Valromey, le pays de Gex. Le Comte de Verue ajouta que le Cardinal Aldobrandin & lui avoient demandé auſſi la reſtitution de la Breſſe, ou un équivalent avantageux.

Les Cardinaux du Perron & de Joyeuſe, à leur paſſage par Turin, me confirmerent ce qu'ils avoient promis à Rome. Cela me donna lieu de m'ouvrir d'autant plus librement à eux ſur divers deſſeins, regardés comme utiles pour le ſervice de la France & de la Savoie.

Peu de temps après, le Roi

m'envoya Vaugélas, (*a*) qui rétracta les promeſſes qui m'avoient été faites. Mais d'Alincourt étant arrivé, n'héſita pas à avouer, en préſence du Cardinal Aldobrandin & du Comte de Verue, qu'il avoit toujours traité du mariage de Madame avec mon fils, moyennant la reſtitution en ma faveur du Bugey, du Valromey, du pays de Gex. Il ajouta que je demandois encore celle de la Breſſe, mais que la Cour avoit changé d'idée ſur toute cette affaire. Il m'aſſura néanmoins qu'il employeroit ſes bons offices auprès du Roi, pour le ramener à ſon premier ſentiment & l'y fixer; mais il me témoigna douter fort du ſuccès. 1608.

Vous ferez part de toutes

(*a*) Voyez dans les parties précédentes de cet ouvrage, ce qui regarde ce Seigneur.

1608. ces choſes à l'Ambaſſadeur des Vénitiens, marque Emanuel à ſon Ambaſſadeur, & vous ajouterez. — Le changement d'idée de la Cour porta le Duc mon Maître à m'envoyer à Paris. J'avois ordre de ne point m'ouvrir aux Miniſtres. Je les trouvai froids dans leurs diſcours, & de ſentimens contraires à la négociation antérieure. J'ai fidelement exécuté les ordres de mon Maître; & c'eſt la raiſon pour laquelle je me ſuis tenu ſur la réſerve à votre égard. Je vous déclare tout cela de ſa part, afin que vous ſoyez ſûr qu'il n'a point changé. Il n'eſt pas juſte qu'il ſe relâche dans ſes demandes, pour des eſpérances incertaines. Loin que votre République & vous, Monſieur, l'y exhortiez, vous lui conſeillerez au contraire de ne ſe déſiſter de rien. Mon

Maître en eſt perſuadé. De cette maniere en effet la ligue auroit plus de ſolidité & de réputation. Ce ſeroit un lien qui obligeroit mon Maître à agir ſans le moindre détour; & on ne riſqueroit rien de part ni d'autre. 1608.

Si les Miniſtres de Henri continuent d'être muets, & que vous jugiez à propos, Monſieur, de faire vous-même les propoſitions que j'ai déja miſes ſur le tapis, j'en ſerai bien aiſe. Vous verrez clairement que Henri eſt très-èloigné de toute confédération pour l'intérêt commun; que ſa vûe unique eſt de pouſſer mon Maître à quelque démarche qui donne de la jalouſie & de l'appréhenſion aux Eſpagnols; & que le Monarque veut les engager par ce moyen à traiter avec la France d'une maniere plus avanta-

1608. geuſe pour elle, & au détriment de la Savoye. Si ce n'eſt point là le but de Henri, il ne doit point montrer de l'éloignement à accepter les propoſitions équitables de mon Maître. En vain, il dit qu'il eſt néceſſaire, avant tout, que mon Maître lui donne des ſujets de ſe fier à lui. C'eſt un langage à tenir à des enfans. Comment, quand il propoſe que tout ce dont on ſera convenu s'exécute à la même heure, peut-on ſoupçonner qu'il ait deſſein de tromper? Si, dans cette affaire, il y avoit quelque lieu à la défiance, celle de mon Maître devroit être bien grande, à cauſe de l'extrême diſproportion des forces des deux Souverains.

C'étoit ainſi qu'Emanuel vouloit que ſon Ambaſſadeur à la Cour de France parlât à celui

de Veniſe à la même Cour. Il faut le bien convaincre de tout cela, lui marquoit ce Prince. Il faut l'aſſurer que je ne manquerai en rien à mes promeſſes, pourvu qu'on agiſſe à mon égard avec la même droiture. Si le Roi & ſes Miniſtres ne font pas des propoſitions plus favorables que celles qu'ils ont faites juſqu'à ce jour, vous n'offrirez rien de ma part aû-delà de ce que vous avez déja offert: mon honneur me le défend. Vous vous contenterez de remercier le Roi, de l'avis paternel qu'il me donne, de me maintenir neutre entre les deux Couronnes. Les Rois de France ont de tout tems permis cela à ma Maiſon, particulierement par les dernieres paix. 1608.

Quant au mariage du Prince de Piémont avec Madame, mon fils n'eſt pas ſi avancé qu'il

1608. ne puiſſe attendre encore. Il n'en eſt pas ainſi de la demande que je fais de la reſtitution de la Breſſe, dont on m'a donné de ſi vives eſpérances. Vous ſupplierez le Roi de m'en croire digne. Cette reſtitution eſt ce qui ſe préſente à mon eſprit de plus néceſſaire pour ma Maiſon, conſidérablement affoiblie par l'échange déſavantageux que j'ai fait. J'attends ce bienfait de la munificence de Henri.

Du reſte, vous employerez toute votre adreſſe & toute votre prudence, pour vous garder de rompre une négociation, dont le long tiſſu ne s'achevera pas ſitôt. N'oubliez rien pour pénétrer tout ce que fera Dom Pedro de Tolede, & écrivez-moi fréquemment ſur cet objet. Vous direz auſſi à l'Ambaſſadeur de Veniſe, que le

propoſitions de mariage avec l'Eſpagne occupent depuis long-temps l'eſprit du Roi de France. Ce Monarque pria le Cardinal Barberin d'engager le Pape à envoyer ordre à ſon Nonce à la Cour de Madrid, de les faire en ſon nom. Mais comme il s'apperçut que le Pontife l'amuſoit, & que quelque conſidération particuliere l'empêchoit de s'y déterminer, il pria de nouveau le Cardinal très-inſtamment de mettre tout en œuvre pour l'obtenir de Sa Sainteté. Cela montre que l'unique penſée du Roi eſt d'améliorer ſa condition, ſans ſe ſoucier de ſes amis actuels, & qu'il deſire avec ardeur l'amitié des Eſpagnols, pour en retirer quelque avantage. 1608.

Vous pouvez dire tout cela à l'Ambaſſadeur de Veniſe, par forme de confidence, &

1608. comme une preuve de la bonne union que vous vouliez entretenir avec lui.

Emanuel employoit tous ces menſonges, pour aveugler l'Ambaſſadeur de Veniſe, & lui faire ſoupçonner qu'il ſe tramoit quelque ligue entre la France & l'Eſpagne: ligue que la République redoutoit tant.

Ce Prince n'étoit pas d'avis de rappeller Jacob de long-temps de la Cour de France. Il penſoit que l'ombrage que le ſéjour de cet Ambaſſadeur donneroit aux Eſpagnols ne lui feroit pas auſſi nuiſible, que l'eût été le parti de laiſſer cette Cour ſans aucun de ſes Miniſtres dans les circonſtances où l'on ſe trouvoit, dans un temps ſur-tout où il avoit ſi peu de perſonnes à qui il pût ſe confier. Il conſideroit que, s'il le rappelloit ſitôt, on ne

manqueroit pas de dire que cela venoit de ſa mauvaiſe intelligence avec la France. Il ſentoit que les habiles politiques ne ſe perſuaderoient jamais qu'il eût envoyé vers Henri, pour un ſimple compliment, un homme de l'âge & du mérite de Jacob. Il l'exhortoit en conſéquence à patienter quelque temps encore, & à continuer de ſe conduire avec la prudence & la réſerve dont il avoit uſé juſqu'alors. 1608

En cas, lui marquoit-il; que la négociation de Dom Pedro réuſſiſſe, particulierement quant à ce qui regarde les alliances de ſang entre les deux Couronnes, prenez bien garde de vous trouver à la concluſion du Traité. Si on vous y invite, feignez d'être malade. C'eſt afin d'éviter le préjudice que votre préſence pourroit cauſer à moi

1608. & à mes enfans. Ce préjudice regarde ſpécialement l'article où il s'agiroit de faire paſſer les Pays-Bas au ſecond fils d'Eſpagne. Une bonne partie revient à ma Maiſon, après la mort de l'Infante Iſabelle, (*a*) par le même droit que cette Princeſſe les a eus. Enfin reglez tout avec prudence & dextérité, pour ne pas faire connoître avant le temps mes légitimes prétentions.

L'Ambaſſadeur de Veniſe à la Cour de France, me marquez-vous, prétend avoir eu nouvelle de celui de la République auprès de ma perſonne, que je lui avois de nouveau déclaré mes intentions au ſujet

(*a*) Femme de l'Archiduc Albert, fille de Philippe II Roi d'Eſpagne, & ſœur de l'Infante Catherine, femme d'Emanuel.

de la ligue. Il n'y a pas en cela l'ombre de vérité. Après un temps très-conſidérable, je le vis par haſard à Rivoli où je paſſois, & où il vint accompagner l'Ambaſſadeur que la République envoie en Angleterre. Je m'entretins, à la vérité, avec tous les deux, ſur les affaires préſentes. Mais l'Ambaſſadeur des Vénitiens à la Cour de France peut à peine en être inſtruit à préſent. Sans vous arrêter à tous ces diſcours, pourſuivez votre négociation avec la prudence dont vous avez uſé juſqu'à ce jour. 1608.

Lorſqu'Emanuel écrivoit ainſi à Jacob, le Pape employoit les plus vives perſuaſions auprès des deux Couronnes, pour procurer la double alliance entre elles. Dans l'audience qu'il donna à l'Ambaſſadeur de France,

1608. le 22 d'Aout, il le chargea de marquer au Roi, ſon brulant deſir d'en voir la négociation en bon train. Je crois, lui dit-il, que le moyen le plus ſûr pour réuſſir, c'eſt que Sa Majeſté veuille bien me permettre d'en traiter avec l'Ambaſſadeur du Roi Catholique réſidant auprès de ma perſonne, de même qu'avec vous, Monſieur. En qualité de pere commun, je tâcherai d'écarter les obſtacles qui s'y trouvent.

Mon Maître, répondit l'Ambaſſadeur de France, ne s'écartera jamais de la raiſon ni des procédés honnêtes. Il fera toujours ſon poſſible, pour contenter votre Sainteté de toute maniere. Je l'inſtruirai de ſes vûes.

Cependant l'Ambaſſadeur d'Eſpagne auprès du Saint Siege,

Siege (*a*) dit à celui de France à la même Cour, que l'Ambaſſadeur d'Angleterre à Madrid mettoit tout en œuvre, pour empêcher l'alliance entre Henri & Philippe. 1608.

Le Pape, de ſon côté, dit à l'Ambaſſadeur de France, dans une nouvelle audience, qu'il lui donna (*b*), qu'il avoit écrit en Eſpagne. Ce Pontife lui demanda en même temps la raiſon pour laquelle ſon Maître ne vouloit point qu'on traitât de mariages, que la paix de la Flandre ne fût conclue.

Si cette paix ne réuſſit point, pourſuivit-il, il faudra donc qu'une œuvre (*c*) qui m'a coû-

(*a*) L'Auteur obſerve que cet Ambaſſadeur, de la Maiſon de Monenda, avoit un ton modeſte & meſuré, tout-à-fait contraire à la hauteur naturelle de la nation.

(*b*) Le 29 d'Aout.

(*c*) Celle de la double alliance entre les deux Couronnes.

1608. té tant de peine, & pour laquelle j'ai adreſſé tant de prieres au Ciel, demeure imparfaite.

Mon Maître, répondit l'Ambaſſadeur, préfere ſon honneur à ſa Couronne. Les propoſitions de Dom Pedro (*a*) l'ont percé juſqu'au vif. Comment ce Miniſtre peut-il prétendre que le Roi viole la foi donnée aux Hollandois & les abandonne, par le deſir de voir la négociation des mariages miſe ſur le tapis. J'ai ordre de ſa part de dire à votre Sainteté, qu'il ne ſongera plus à ces mariages, que la paix de la Flandre, à laquelle il contribuera de tout ſon pouvoir, ne ſoit terminée.

L'Ambaſſadeur s'apperçut

(*a*) L'Ambaſſadeur extraordinaire d'Eſpagne, envoyé vers Henri, pour négocier cette double alliance.

qu'on avoit donné à entendre au Pape, que le Roi ne vouloit plus qu'on parlât d'alliance entre lui & Philippe, & que, pour cacher ſa réſolution, il demandoit, avant que d'en traiter, que la paix s'achevât. 1608.

Dans l'audience du 7 de Septembre, le Pontife dit à l'Ambaſſadeur. — Mon Nonce à Madrid me marque que le Roi Catholique & ſon Conſeil deſirent fort les alliances propoſées au Roi très-chrétien.

Quant à moi, plus la négociation avance, plus je ſoupire après ſon achevement. Mon unique but eſt le repos & l'union des Princes chrétiens, qui les puiſſent mettre en état d'exécuter quelque grand deſſein contre les ennemis de l'Egliſe de Dieu.

1608. *Sage conduite de Champigny, Ambaſſadeur de France auprès des Vénitiens. Jeannin n'approuve point qu'on s'allie à l'Eſpagne, avant que les affaires de la Flandre ſoient accommodées. Les négociations de Dom Pedro pour cette alliance font trembler les Vénitiens. Emanuel met tout en œuvre, pour forcer Henri à s'expliquer ſur les différens objets qu'il lui a fait propoſer.*

Tandis que ce qu'on a vû ci-devant ſe paſſoit à Rome, Villeroy louoit Champigny (*a*),

(*a*) Dans la lettre qu'il lui écrivoit, en date du 10 de Septembre.

de ce qu'il avoit fait part aux Vénitiens, des négociations de Dom Pedro. Cette conduite, lui marque-t-il, eſt d'autant plus louable, qu'elle eſt entierement oppoſée à la façon malhonnête dont ils en uſent à l'égard de la France, dans de pareilles occaſions. Ils lui cachent tout, ſouvent même les choſes que la raiſon voudroit qu'ils lui communiquaſſent, pour le ſervice commun des deux Puiſſances. Ils n'ont nul égard à tant de marques récentes & ſignalées de la bienveillance du Roi. Mais cette façon d'agir leur étant naturelle, tout reproche eſt un foible éguillon, pour les porter à remplir leur devoir. 1608.

Tel étoit le langage de Villeroy dans ſes dépêches à Champigny. Voici celui que tenoit le Monarque dans les ſiennes, à ſon Ambaſſadeur auprès du

1608. Saint Siége. — Il s'en faut de beaucoup que l'Ambaſſadeur de Savoye auprès de ma Perſonne convienne de la part de ſon Maître, de ce que celui de Veniſe prétend lui avoir été dit par Emanuel, à ſon paſſage par Turin. Ce ſeroit donc bâtir ſur le ſable, que de fonder un projet de l'importance de la ligue, ſur les propoſitions que Foſcarini (a) a faites. Auſſi ne les a-t-on écoutées, que pour amuſer le tapis. Du reſte, nous avons penſé juſte, lorſque nous avons cru que les reſſentimens entre le Pape & les Vénitiens ſe diſſiperoient inſenſiblement, & que les Parties ſe réconcilieroient d'elles-mêmes, ſans que perſonne s'en mêlât. Les Vénitiens établiront une union d'autant plus

(a) C'eſt l'Ambaſſadeur de Veniſe.

ferme avec le Pape & les autres Puiſſances, qu'ils auront des ombrages plus violens de jour en jour, ſi la négociation de Dom Pedro réuſſit, à cauſe que ce ſuccès leur offre une horrible perſpective. (a) 1608.

Cependant Jeannin, examinant avec plus de ſoin les diverſes faces de la propoſition de Dom Pedro, ne pouvoit approuver pour le préſent la double alliance entre les deux Couronnes, quoiqu'on ſtipulât qu'elle ne ſe feroit point, ſi la paix ou la trêve de la Flandre n'avoit pas lieu. Cette condition, diſoit-il, dépend de la ſeule volonté du Roi d'Eſpagne : car ce Monarque peut obtenir la trêve, en accordant Dépêches de Jeannin au Roi, du 10 de Septembre.

(a) La crainte de voir leur liberté opprimée.

1608. la ſûreté qu'on demande pour les Hollandois, ſavoir, qu'ils ſeront déclarés libres; & mon Maître ne ſauroit engager les Hollandois à y conſentir ſans cette même ſûreté. Il dépend donc du Roi d'Eſpagne, de rompre, & mon Maître ne le peut pas.

D'ailleurs tout eſt incertain, à cauſe de l'âge trop tendre des époux qu'on propoſe d'unir. Ce projet d'alliance ne ſerviroit donc qu'à décréditer les François auprès des Hollandois & des Anglois. Il ſe réduiroit, ſelon toute apparence, en fumée pour les François; parce que l'article du Traité par lequel l'Eſpagne s'obligeroit d'envoyer le Prince des Aſturies à la Cour de France, dans le même tems que Madame ſeroit envoyée à celle de Madrid, ne donneroit pas la ſûreté requiſe

pour ce mariage. Qu'on ſe rappelle que Charles VIII, après avoir gardé chez ſoi, pluſieurs années, la fille de l'Empereur Maximilien, (*a*) la renvoya, pour épouſer Anne de Bretagne, plus riche qu'elle. 1608.

On ne parle point de faire venir en France l'Infante qu'on propoſe pour le Dauphin : (*b*) ce qui doit néanmoins établir la ſûreté du ſecond mariage, auquel les François ſont plus intéreſſés. Mais quand même les Eſpagnols enverroient leur Infante, je ſuis perſuadé qu'ils ne feroient jamais ce mariage, & que, par de nouveaux délais, ils chercheroient à gagner du tems, pour délibérer, à leur avantage. La prévoyance de la Cour d'Eſpagne & le bon ſens

(*a*) Marguerite, qu'il avoit fiancée.
(*b*) Fille aînée de Philippe III.

1608. empêchent de croire qu'elle veuille faire un mariage qui donne la moindre appréhenſion, que cette grande Monarchie ne devienne un jour Province de celle de France.

Les Eſpagnols ne diſent plus un mot du troiſieme mariage, (*a*) lequel détacheroit la Flandre de la Couronne d'Eſpagne. C'eſt cependant la ſeule choſe qui peut contenter les François, & déraciner de leurs cœurs, la crainte qui les intéreſſe aux préſens mouvemens.

Les Hollandois trembloient au bruit de la négociation de Dom Pedro; parce que cette négociation, tendant à lier les deux Couronnes d'une maniere

(*a*) Celui de la ſeconde fille de France avec le ſecond Infant, auquel on eût donné l'inveſtiture des Pays-Bas.

plus étroite, eût fait ceſſer pour eux les ſecours de la France, & facilité au Roi d'Eſpagne, le moyen de les opprimer entierement. Les plus ſages de ceux qui compoſoient les Etats-Généraux, redoutoient également la trêve & la paix. Jeannin, pour diſſiper leurs ombrages, employoit toutes les raiſons que lui fourniſſoit la fécondité de ſon génie. Mais le ſéjour de Dom Pedro à Paris & le bruit des alliances entre les deux Couronnes les faiſoient croître, loin de les diminuer. Rien ne nuiſoit tant aux affaires que cet habile Négociateur traitoit à la Haye, que l'éclat de l'Ambaſſade de Dom Pedro. C'étoit la matiere de tous les jugemens & de tous les diſcours. Chacun s'en figuroit l'objet, ſelon ſes lumieres & ſa paſſion. On regardoit les 1608.

1608. mariages entre les deux Couronnes, comme déja conclus, quoique la négociation en fut à peine commencée. Si le Roi, disoient ces divers Politiques, vient à bout de les terminer, il se souciera peu des plaintes ameres des Hollandois. Ce Monarque est persuadé que, s'il ne peut pas les faire sans risque, il peut du moins les faire légitimement, & non sans espérance de profit.

Dépêches de Jacpb au Duc, du 2 de Septembre 1609.

Tandis que ces Politiques raisonnoient ainsi, l'Ambassadeur du Duc de Savoye auprès du Roi de France se montroit impatient des longueurs de la Cour, & empressé de s'en retourner vers son Maître. C'étoit afin de forcer les François à s'ouvrir, lorsqu'à dessein ils se montroient tout de glace, & voir s'il pourroit les porter à s'expliquer les premiers. Il

s'efforçoit en même tems de justifier son Souverain auprès des Espagnols, qui l'accusoient de troubler la négociation d'alliance entre les deux Couronnes. Les François, leur disoit-il, ont pris occasion de mon arrivée chez eux, pour reprendre le fil des négociations commencées entre eux & mon Maître avant mon départ de la Savoye. Mais la déférence extrême de Son Alteſſe pour tous les goûts du Roi catholique, l'a empêché de faire la moindre démarche, sitôt qu'elle a sçu que Dom Pedro étoit en route pour venir faire des propositions de mariage à la Cour de France. 1609.

C'étoit ainsi que l'Ambassadeur de Savoye disculpoit son Maître auprès des Espagnols. Villeroy, de son côté, tâchoit d'excuser le sien sur les délais

1609. qu'il apportoit aux négociations dont le Miniſtre du Duc étoit chargé. Vous voyez, lui diſoit-il, les circonſtances où l'on ſe trouve. Vous voyez qu'il ſurvient de toute part, des affaires très-difficiles & de la derniere importance. Telle eſt en particulier celle de laquelle D. Pedro eſt chargé, & dont le ſuccès eſt incertain, tant que la paix de la Flandre ſera ſans ſe conclure. Le Roi a déclaré aſſez nettement au Miniſtre Eſpagnol, que ſi la négociation de cettepaix ſe rompoit, & que les Parties (*a*) priſſent de nouveau les armes, il ſeroit inutile de pourſuivre celle des alliances; parce que cette rupture forceroit les deux Couronnes, malgré elles, à y prendre part: car le Roi a dit formellement qu'il

(*a*) L'Eſpagne & les Hollandois.

ne pouvoit ſe diſpenſer de ſecourir les Hollandois. Ce chaos d'affaires, Monſieur, met tout le monde en ſuſpens & dans de grandes perplexités, & il rejette votre négociation dans des longueurs inévitables. Je ne ſuis point d'avis, pour cela, qu'on l'interrompe. Je ſuis beaucoup moins encore d'avis que le fil en ſoit entierement rompu, par votre retour à Turin. 1609.

Les mécontentemens entre la France & l'Eſpagne éclatent plus que jamais. Rome preſſe la France de conſentir à la triple alliance entre les deux Couronnes, ſoit que la paix de la Flandre ſe termine, ſoit qu'elle ne ſe termine point. Ombrage que Henri, Emanuel & les Vé-

1609. *nitiens en conçoivent. Propos aigres entre le Monarque & le Nonce auprès de ſa perſonne. La Savoye en triomphe, mais en vain.*

Henri donna à Dom Pedro une audience dans laquelle les mécontentemens éclaterent plus que jamais. Le Miniſtre Eſpagnol, diſſimulant ſon amertume, demanda & obtint de voir la Reine, à laquelle il dit. — Je viens, Madame, faire ma révérence à Votre Majeſté, non comme Ambaſſadeur, mais comme ſon Serviteur particulier. — C'étoit demander tacitement de s'entretenir quelque tems avec cette Princeſſe. Mais il ſe retira bientôt, parce qu'elle ne parut pas fort diſpoſée à l'agréer.

Le Nonce s'étoit auſſi rendu

à l'audience du Roi, pour appuyer les offices de Dom Pedro, & déterminer le Monarque au mariage du Dauphin avec l'aînée des Infantes, ainſi qu'à celui du Prince des Aſturies avec Madame. Il parla même du mariage d'une ſeconde fille de France avec le ſecond Infant, & l'inveſtiture des Pays-Bas. 1609.

Le Nonce preſſoit auſſi le Roi de conſentir à la triple alliance, ſoit que la paix de la Flandre ſe conclut, ſoit qu'elle ne ſe conclût point. Il donnoit pour raiſon, que, quand la négociation s'en romproit, les deux Rois ne devroient pas pout cela diſcontinuer de vivre dans une parfaite intelligence. Mais Henri & ſes Miniſtres ne jugeoient pas à propos d'en venir à la diſcuſſion de cette affaire, qu'on ne fût bien sûr de

1609. la paix; & ils conformerent à cela, leur réponſe au Nonce.

Le but des François étoit donc d'attendre, pour traiter avec la Savoye, ce que deviendroit la négociation entre l'Eſpagne & la Hollande. Ils ſe ſeroient déterminés pour celle des deux Puiſſances (*a*), qui leur eût fait les meilleurs avantages.

Villeroy eut quelque entretien avec l'Ambaſſadeur d'Emauel (*b*), touchant la ligue propoſée par l'Ambaſſadeur de Veniſe. Elle lui étoit ſuſpecte, comme étant la production du génie fantaſtique de ce Prince. L'Ambaſſadeur ſe tint dans la reſerve qui lui avoit été preſcrite. Je ne dois, dit-il, approuver ni déſapprouver une propoſition faite par un perſon-

(*a*) De l'Eſpagne ou de la Savoie.
(*b*) C'eſt toujours Jacob.

nage remarquable par ſa qualité.

Je n'oſerois d'ailleurs paſſer 1609.
les bornes de ma commiſſion. Mon Maître n'a parlé de cette ligue (*a*), que par maniere d'acquit. Il n'en fera jamais, je crois, l'ouverture le premier, ſur tout m'ayant envoyé à Paris pour une négociation (*b*) dont le ſuccès lui promet aſſez de ſûreté pour ſes affaires, ſans qu'il ſoit obligé d'en avoir d'ailleurs.

Mais je ſuis perſuadé que mon Maître, en parlant de la ligue, a déclaré que, ſi le Roi étoit fermement réſolu d'y entrer, il ſatisferoit pleinement Sa Majeſté dans ſes demandes. D'un autre côté, il eſt trop ſage, pour s'y déterminer jamais ſans

(*a*) A l'Ambaſſadeur de Veniſe auprés de ſa perſonne.

(*b*) Le Mariage de Madame avec le Prince de Piemont.

1609. eſpérance de quelque avantage, à cauſe du péril trop évident auquel il s'expoſeroit, de la part de l'Eſpagne. Au reſte, les Vénitiens en ont beſoin plus que qui que ce ſoit ; & ils ont trop de prévoyance pour ne pas la pourſuivre avec la plus vive ardeur.

Quant à mon Maître, s'il n'obtient pas de la France ce qu'il deſire, il l'obtiendra toujours de l'Eſpagne. Il ne faut nullement douter que le Roi catholique ne faſſe de lui le cas que mérite l'étroit lien de ſang qui unit ce Prince à ſa Maiſon, & que méritent beaucoup plus encore, ſavaleur, ſon expérience, prinpalement dans des circonſtances où régnent tant d'ombrages & de ſoupçons.

Jacob ſe flattoit que la déclaration réitérée pluſieurs fois par le Roi à Dom Pedro, de vouloir ſoutenir les Hollandois,

engageoit ce Monarque à une rupture inévitable avec l'Eſpagne. Juſqu'à préſent, marquoit-il au Duc ſon Maître, lorſque l'Eſpagne s'eſt plainte d'avoir vû les Enſeignes de la France flotter dans le camp de ſes Rebelles, (a) cette France s'eſt toujours excuſée. Mais aujourd'hui elle leve tout-à-fait le maſque. Enſorte qu'elle ſe trouve engagée dans la querelle par la parole qu'elle a donnée aux Hollandois de les ſecourir; & l'Eſpagne s'y trouve engagée par la conſidération de ſon propre honneur. Henri craint cependant la rupture, plus qu'il ne le montre au dehors. Plongé de plus en plus dans les plaiſirs, il évite, de tout ſon pouvoir, une guerre qui peut ſi fort l'en diſtraire. 1609.

(a) Les Hollandois.

1609. Quant à Philippe III, on ne peut mieux juger de ſes réſolutions à venir, que par les diſpoſitions de ceux auxquels il confie tout le poids du Gouvernement.

Le zèle ardent du Nonce pour la triple alliance entre les deux Couronnes, donne à la France, à la Savoye, à Veniſe, violemment lieu de ſoupçonner que le Pape ne s'entende en ſecret avec les Eſpagnols, pour conjurer contre la République, & que le Comte de Fuentes (*a*) ne faſſe tous ſes efforts pour empêcher que ſes projets & ſes longs préparatifs ne deviennent inutiles. Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que Henri a donné clairement à entendre au Nonce,

(*a*) Gouverneur du Milanez pour le Roi d'Eſpagne, par conſéquent ſubordonné aux vouloirs de ce Prince.

dans l'audience qu'il lui a donnée avant que de partir pour Monceaux, qu'il n'aimoit point ces ſollicitations preſſantes. Le Nonce avoit dit en effet au Monarque, que, ſi la paix de la Flandre ne ſe concluoit point, Sa Sainteté croiroit qu'il avoit tenu à Sa Majeſté, que le monde chrétien ne fût conſolé dans ſes vœux; qu'il auroit lui-même cette penſée; que chacun lui imputeroit le mal qui en réſulteroit, principalement la rupture de la paix générale (rupture inévitable, ſi la paix de la Flandre ne ſe terminoit point); que tout homme voyoit clairement que Sa Majeſté, par ſon crédit extrême auprès des Hollandois, pourroit toujours leur faire prendre telle réſolution qu'Elle jugeroit à propos. 1609.

Voilà ce que Jacob écrivoit au Duc de Savoye ſon Maî-

tre. Je n'en trouve rien dans le
1609. Mémorial du Nonce. (*a*)

Quoiqu'il en ſoit, le Roi répondit en peu de mots. — J'ai tant de preuves de la prudence & de la bienveillance paternelle du Pape, que je ne ſaurois m'imaginer, Monſieur le Nonce, qu'il vous ait chargé de me parler comme vous faites. Je ſuis étrangement ſurpris que vous me teniez un pareil langage, vous qui avez vu les peines que je me ſuis données pour engager les Hollandois à la paix.

Le Roi & le Nonce ſe ſéparerent après d'autres propos plus aigres encore. La Savoye en triomphoit, parce qu'elle les regardoit comme l'annonce de la guerre entre la France &

(*a*) Ubaldini, le même dont il vient d'être queſtion.

l'Eſpagne.

l'Eſpagne. Mais elle ſe trompoit fort. Ni l'un ni l'autre Roi n'étoit diſpoſé à rompre; Henri, parce qu'il craignoit que la guerre du déhors ne réveillât chez lui celle du dedans; (a) Philippe, parce qu'il n'avoit rien davantage en horreur, que tout ce qui pouvoit troubler ſon repos, dans lequel il étoit entretenu par ſes Miniſtres lâches & ineptes. 1609.

Cependant Henri paroiſſoit dégoûté du ſéjour de Dom Pedro à ſa Cour. Il en parloit en public, comme d'un parfait idiot, qui n'avoit pas la moindre teinture des affaires. C'étoit, ſelon toute apparence, pour l'enga-

(a) A cauſe des plaintes qui éclatoient contre le Gouvernement, principalement contre le Duc de Sully. — On voit par-là que les Miniſtres du plus grand mérite ont été ſouvent l'objet d'une injuſte cenſure.

1609. ger à partir. Dom Pédro disoit que son départ dépendoit d'un Courier qu'il attendoit d'Espagne à toute heure.

On reçoit nouvelle de la rupture de la négociation de la paix de la Flandre. Les François l'attribuent aux Espagnols. Dom Pedro invite Henri à négocier entre le Roi Catholique & les Etats Généraux, une treve pour six ans, mais autre que celle que le Président Jeannin proposoit. Réponse du Roi. Sollicitude de Rome pour cet objet. L'Archiduc ouvre au Monarque un libre champ pour la négociation de la treve.

Idée de l'Archiduc en cela. Le mépris des François pour les Eſpagnols rend toutes les négociations de ceux-ci inutiles. 1609.

Tandis que la négociation d'alliance entre les deux Couronnes avoit lieu, on apprit que celle de la paix de la Flandre venoit de ſe rompre. Les François en témoignerent du déplaiſir. Réſolus de ſoutenir les Hollandois, ſi la guerre ſe renouvelloit dans ce pays, ils faiſoient les Eſpagnols auteurs de la rupture. Ils diſoient que Philippe eût dû ſe contenter de demander que les Hollandois conſentiſſent au rétabliſſement de l'exercice de la religion catholique, en partie; mais qu'on voyoit bien qu'il n'avoit jamais eu envie de faire la paix, &

1609. que ſon unique but, en la négociant, avoit été de ſe repoſer deux années, afin de ſe retrouver en état de reprendre les armes.

Sitôt que Dom Pedro eut appris la rupture de la négociation de la paix de Flandre, il envoya en donner avis au Roi, à Monceaux. Il prioit ce Monarque de vouloir bien négotier une trêve entre l'Eſpagne & les Etats-Généraux, pour cinq ou ſix ans. Mais il la demandoit autre que celle que le Préſident Jeannin avoit propoſée. (*a*) Ce Plénipotentiaire de Henri vouloit que les Hollandois fuſſent reconnus Souverains, & traités comme tels, tout le tems qu'elle dureroit: ce qui excitoit fort les

(*a*) Aux députés de Philippe & de l'Archiduc, dans le congrès aſſemblé à la Haye.

plaintes de Dom Pedro & de l'Archiduc. 1609.

Le Roi répondit. — J'attends les lettres de Jeannin. Elles tardent, parce qu'elles viennent par mer. Lorſque je les aurai reçues, je déclarerai mes intentions.

Le Nonce fit tout ſon poſſible, pour engager Villeroy à aider la trêve. Ce fut en lui repréſentant que c'étoit le ſeul remede pour empêcher la guerre entre les Eſpagnols & les Hollandois.

Je deſire la trêve, répondit Villeroy. Mon Maître doit travailler à la procurer, comme étant une choſe néceſſaire, depuis que la paix eſt déſeſpérée. Les Hollandois ont tort de demander d'être reconnus Souverains pendant le tems qu'elle durera, parce qu'elle doit laiſ-

1609. ſer les choſes dans l'état où elles ſe trouvent.

Malgré les aſſurances de Villeroy, le Nonce doutoit que ce Miniſtre & ſon Maître favoriſaſſent ſincérement une trêve qui tendoit à la ruine des Hollandois, & que les Eſpagnols déſiroient en conſéquence avec paſſion. Dom Pedro penſoit néanmoins que l'Archiduc pourroit la conclure, quand même les François ne la favoriſeroient pas. Il jugeoit donc à propos qu'on propoſât le mariage de la ſeconde fille de France.* Mais les difficultés pour le faire agréer croiſſoient chaque jour. La façon de traiter de Henri, depuis l'arrivée de Dom Pedro à ſa Cour, & ſa réponſe à cet Ambaſſadeur, avoient fait découvrir aux Eſpagnols, que les François n'avoient d'autre but que celui de maintenir les

* avec le ſecond Infant & l'inveſtiture des Pays-Bas.

Pays-Bas partagés, (*a*) & de les détacher tout-à-fait de l'Eſpagne. Les Eſpagnols ſentoient que, quand même le ſecond Infant auroit l'inveſtiture de la Flandre, les Hollandois ne ſeroient pas pour cela ramenés à l'obéiſſance, & que la prétention de leur Maître ſur cet objet, ſe réduiroit en fumée. La Cour de Madrid venoit en conſéquence d'envoyer des ordres plus précis à Dom Pedro. 1609.

Il eût ſuffi d'abord à cet Ambaſſadeur, pour mettre obſtacle aux deſſeins de la France, d'obtenir promeſſe de Henri, qu'il ſe ligueroit contre les Hollandois. Mais au temps dont nous parlons, il diſoit d'une maniere expreſſe, qu'on ne donneroit pas de nouveau l'inveſtiture de

(*a*) Ils l'étoient par la révolte des Provinces-Unies.

1609. la Flandre, (*a*) ſi les Hollandois n'étoient réellement réduits à l'obéiſſance. Les François au contraire ne vouloient point abandonner les Hollandois, beaucoup moins encore aider les Eſpagnols à les ſoumettre, ſi la Flandre n'étoit détachée de l'Eſpagne, de façon à ne pouvoir jamais y être réunie.

Le Nonce avoit deſſein de propoſer une inveſtiture conditionnelle, ſavoir, pour le tems où les Hollandois rentreroient dans l'obéiſſance. Il vouloit propoſer auſſi que, dans le cas où le ſecond Infant mourroit ſans poſtérité, on donnât l'inveſtiture à un autre Infant, & ainſi ſucceſſivement ; en

(*a*) C'eut été la donner de nouveau, que de l'accorder à un Infant, en ſurvivance à l'Archiduc Albert, qui l'avoit déja.

sorte que la séparation de la Flandre d'avec l'Espagne fût perpétuelle. Il étoit persuadé que les Espagnols agréeroient ce parti, mais que les François ne le goûteroient point. Les François, avant que d'abandonner les Hollandois, demandoient absolument que la Flandre fût hors des mains des Espagnols. Malgré l'investiture conditionnelle qu'on en proposoit, malgré l'envoi de Dom Carlos dans ce pays (*a*), ils n'étoient point sûrs qu'après la mort de l'Archiduc Albert & de l'Infante Isabelle son épouse, l'Espagne ne voulût pas continuer d'être en possession des Fortereſſes, & tenir 1609.

(*a*) Le second Infant, qu'on proposoit d'y faire passer, avec une fille de France, pour y être élevés tous les deux, & succéder à l'Archiduc Albert & à l'Infante Isabelle son épouse.

1609. par cette voie, le nouveau Souverain étroitement lié à la Couronne, comme ſon prédéceſſeur.

On ne remédioit point à cette crainte des François, en faiſant dès-à-préſent jurer par les États de la Flandre ſoumiſe, de n'obéir, après la mort d'Albert & d'Iſabelle, qu'à Dom Carlos ou à tel autre appellé à l'inveſtiture. Ce ſerment, ſelon les François, eût été une ſimple cérémonie ; & les Eſpagnols ne ſe fuſſent pas trouvés pour cela chaſſés de la Flandre.

Le Nonce regardoit donc comme inutile de propoſer une inveſtiture conditionnelle. Les Parties, diſoit-il, voulant être ſûres d'obtenir ce qu'elles demandent, & n'ayant nulle confiance l'une à l'autre, il eſt impoſſible de trouver une voie pour les contenter. La pourſuite de la négociation ne ſer-

viroit qu'à accroître leur haine & leur défiance, qu'a ſe priver des moyens d'en parler dans des tems plus favorables, qu'à rompre même la négociation des deux premiers mariages. (a) 1609.

Ces deux mariages pouvoient réuſſir durant la trêve, (b) depuis que le Nonce avoit écarté les deux difficultés qui y mettoient obſtacle. La premiere étoit le mécontentement de Henri & de Dom Pedro, à l'occaſion de l'audience donnée ſur cet objet par le Monarque à l'Ambaſſadeur. Henri avoit été vivement choqué de ce que Dom Pedro lui avoit dit, dans l'audience, qu'il ne tenoit nulle commiſſion pour

(a) Celui du Dauphin avec la premiere Infante, & celui de Madame avec le Prince des Aſturies.

(b) Celle qu'on propoſoit entre l'Eſpagne & la Hollande.

1609. en traiter. Dom Pedro au contraire s'étoit plaint de ce que le Roi avoit été le premier à lui déclarer qu'il ne vouloit pas en entendre parler.

Le Nonce accommoda ce point, en les engageant tous les deux, dans la derniere audience que donna le Roi au Miniſtre Eſpagnol, à en raiſonner avec douceur, comme d'une choſe propoſée par Rome.

La ſeconde difficulté conſiſtoit en ce que les François ne vouloient point qu'on parlât de renonciation, dans le cas où l'Infante épouſeroit le Dauphin. Mais le Nonce crut leur avoir fait ſentir qu'il étoit impoſſible que les Eſpagnols s'expoſaſſent volontairement au riſque de tomber un jour ſous la domination de la France. Il leur dit que cette Nation voudroit établir ſa Loi Salique, & faire renoncer

l'Infante. — Dom Pedro s'en étoit expliqué fort clairement au Roi qui avoit répondu, nous ſerons d'accord là-deſſus. 1609.

Le Nonce parla auſſi de la dot. Quoiqu'elle dût être la même pour Madame & pour l'Infante, on convint néanmoins de ſtipuler quelle ſeroit égale à celle de la Reine Iſabelle.* Toute l'eſpérance des deux mariages tenoit donc à la trêve, ſans la concluſion de laquelle on ne pouvoit rien exécuter de bon.

* Femme de Philippe II, Roi d'Eſpagne, & fille de Henri II, Roi de France.

Villeroy s'entretenant ſur ces matieres avec le Nonce, lui dit. — Sa Majeſté n'eſt nullement diſpoſée à rompre avec les Eſpagnols, quoique Sully le deſire. On fera la trêve, ainſi que les deux mariages, qui, comme un commencement d'amitié entre les deux Couronnes, ouvriront la voie pour

1609. traiter un jour du troiſieme. Il n'y a d'autre obſtacle dans celui-ci, qu'une grande défiance entre les Parties.

Villeroy voulut donner à entendre au Nonce, dans cet entretien, que, ſi les deux premiers mariages avoient lieu, il étoit impoſſible que le Roi ſe conſervât l'amitié des Hollandois, parce qu'ils ne ſe fieroient plus à lui. Comme la concluſion de cette double alliance dépendoit de celle de la trêve, le Miniſtre de Sa Sainteté ſe rendit à l'audience du Roi, pour le ſolliciter au nom du Pape, d'aider l'Archiduc à la conclure. Il le pria de faire enſorte que le Préſident Jeannin perſuadât aux Hollandois de ſe rendre à des conditions raiſonnables; qu'il les engageât à renoncer aux prétentions qu'ils avoient alors. Telle étoit

celle d'être déclarés Souverains pour tout le tems à venir, même après l'expiration de la trêve, & celle de commercer librement dans les Indes & dans l'Eſpagne. 1609.

Henri prêta une oreille favorable aux diſcours du Nonce. Il s'appliqua d'abord à lui perſuader qu'il deſiroit la trêve avec ardeur, comme étant l'unique remede aux maux dont l'Europe étoit menacée. Il promit enſuite d'employer tout ſon crédit pour porter les Hollandois à ſe rendre à la raiſon. Il finit par dire. — Si l'Archiduc & les Eſpagnols conſentent, je ne dis pas d'accorder la Souveraineté aux Hollandois, mais de traiter avec eux, comme avec des Peuples libres, conformément à la demande qui en a été faite à l'Archiduc & qui fut ratifiée par le Roi Ca-

1609. tholique, l'année derniere ; s'ils les laiſſent jouir du commerce des Indes durant la trêve, les Hollandois ſe contenteront, ſelon toute apparence, de ces conditions, & accepteront la trêve. Je ne ceſſerai de les y inviter de toute maniere. S'ils ne ſe contentoient pas de ces conditions, je déclarerois alors qu'ils ont tort ; je proteſterois de les abandonner, & je l'exécuterois. Mais ſi l'Archiduc & les Eſpagnols ſe rétractoient, & que la guerre vînt à ſe renouveller, je continuerois alors de ſecourir les Hollandois.

Cependant le Nonce dit au Roi. — Dom Pedro ſe plaint de ce que le Préſident Jeannin a fait aux Hollandois une propoſition, qui montre Votre Majeſté partiale pour eux & contraire aux Eſpagnols. C'eſt celle

d'une trêve la plus avantageuſe pour les premiers qu'ils puiſſent la deſirer. 1609.

C'eſt une adreſſe de Jeannin, répondit le Roi, pour engager les Hollandois à prêter l'oreille à la négociation de la trêve. La rupture de celle de la paix les a vivement émus ; ils ont auſſitôt crié à haute voix, la guerre. La ſuite de la négociation fera voir que je ne veux de l'une & de l'autre Partie, (a) que la raiſon. Vous pouvez, Monſieur le Nonce, dire librement à Dom Pedro, que je ſuis très déterminé à abandonner les Hollandois, s'ils s'obſtinent dans leur prétention de Souveraineté.

Mais j'eſpére que la trêve ſe conclura; en ſorte qu'on pourra faire les deux premiers maria-

(a) Des Hollandois & des Eſpagnols.

1609. ges ſans difficulté. (*a*) La voie s'ouvrira enſuite à pluſieurs autres négociations pour le bien commun de la Chrétienté. J'exhorte Dom Pedro à faciliter de tout ſon pouvoir celle d'une trêve, qui eſt le ſeul moyen pour ruiner les Hollandois. Le Roi Catholique doit ſe relâcher ſur quelque choſe, tant qu'on ne touche point à l'eſſentiel.

Henri étoit fortement réſolu de ne pas pouſſer davantage

(*a*) Celui du Dauphin avec la premiere Infante, & celui du Prince des Aſturies avec Madame. On n'eut pu faire ces deux mariages ſans la treve; parce que Henri, pour ſecourir les Hollandois, eût été forcé de s'armer contre l'Eſpagne. Il n'en étoit pas de même du troiſième mariage. On n'avoit nullement beſoin de la treve pour le conclure. On s'y propoſoit au contraire de remettre les Hollandois ſous le joug, moyennant l'inveſtiture des Pays-Bas, qu'on eut donnée aux jeunes époux (le ſecond Infant & la ſeconde fille de France), & moyennant les forces réunies des deux Couronnes.

la négociation de ſon alliance avec l'Eſpagne, qu'il n'eût vu le ſuccès des affaires de la Flandre. Si elles ſe fuſſent terminées par une trêve, il eût alors fait volontiers les deux premiers mariages qui euſſent facilité le troiſieme. Mais ſi la trêve ne ſe faiſoit point, & que la guerre ſe renouvellât, il ne voyoit pas comment pouvoir traiter d'alliance avec le Roi Catholique ; d'autant qu'alors il y eût eu un ſujet éternel de querelle entre ce Monarque & lui. Je ne veux point, diſoit-il, être parent, ſi je ne puis être ami. 1609.

Le but principal de Henri étoit de délivrer la Flandre, des Eſpagnols ; & il ne deſiroit s'allier avec eux, qu'autant que leur alliance pourroit lui ſervir d'inſtrument pour y atteindre avec ſûreté. Sans cela, loin de la deſirer, il en avoit

1609. au contraire un éloignement extrême ; parce qu'il craignoit qu'elle ne le rendît ſuſpect à tous les Princes Proteſtans. Il ne vouloit point perdre leur amitié, lorſqu'il n'étoit point sûr de celle de l'Eſpagne ; à cauſe que les Huguenots de ſes Etats, ſoutenus de ceux du dehors, n'euſſent pas manqué de remuer beaucoup, ſi le Roi Catholique eût renouvellé la guerre de Flandre.

Henri donc étoit réſolu de ſecourir les Hollandois, pour les empêcher de retomber ſous la domination de ce Monarque : car, quand même l'inveſtiture de la Flandre eût été donnée à Dom Carlos, propoſé pour époux de ſa ſeconde fille, l'âge du jeune Prince empêchoit qu'on ne regardât comme sûre ſa ſucceſſion à la Souveraineté de ce pays non plus que l'utilité

que la France eût pu s'en promettre. (a) Henri ne ſongeoit point en conſéquence à traiter d'alliances avec l'Eſpagne. Il étoit diſpoſé à s'unir par le ſang à cette Couronne, ſi la trêve ſe concluoit; parce qu'il eſpéroit alors que les affaires de la Flandre reſteroient dans cet état, juſqu'à ce que l'âge de ſes enfans ou quelque événement écartât les obſtacles, qui lui paroiſſoient inſurmontables, pour ſe procurer la ſûreté qu'il deſiroit. 1609.

On crut, au mois d'Octobre, la négociation de la trêve comme déſeſpérée. On regarda par conſéquent comme inutile de traiter des deux premiers mariages. Là-deſſus, le Nonce parla de nouveau au Roi, du troiſieme. Il trouva ce Monar-

(a) Au moyen de ce mariage.

1609. que fort troublé par le mauvais ſuccès de la négociation de la trêve. Il vit qu'il étoit perſuadé qu'on n'avoit envoyé Dom Pedro vers lui, que pour le rendre ſuſpect aux Hollandois & aux Anglois, en lui faiſant employer ſon entremiſe pour cette affaire. (*a*)

Le Nonce rapporta tout cela à Dom Pedro, & l'engagea à propoſer lui-même le troiſieme mariage. L'Ambaſſadeur le fit avec toute ſorte de reſpect & de ſincérité. Il proteſta au Monarque, de la maniere la plus vive, que ſon Souverain étoit éloigné de tout détour, en témoignant de ſe louer de s'allier avec lui. Je propoſe, lui dit-il, le mariage de Dom Carlos avec

(*a*) Henri y avoit employé ſon entremiſe, en envoyant deux fois Jeannin au congrès de la Haye, pour cet objet.

la ſeconde fille de Votre Majeſté & l'inveſtiture de la Flandre, non afin que mon Maître remette les Hollandois ſous le joug de l'Eſpagne, comme Votre Majeſté le ſoupçonne; mais afin que leur pays & le reſte de la Flandre demeurent ſujets au jeune Prince, après la mort de l'Archiduc. Les moyens d'aſſurer Votre Majeſté de cela, ne manquent pas. Tel eſt celui, par exemple, de remettre entre les mains d'un tiers les conquêtes qui ſe feront dans la Flandre, juſqu'à ce que l'âge des époux donne moyen d'effectuer leur mariage. On peut, pour ce tiers, faire choix du Pape. Il y a pluſieurs autres moyens, pour procurer à Votre Majeſté la ſûreté qu'Elle deſire; mais ils ſont ſuperflus pour lui cautionner la fidélité de mon Maître. Ce Monarque ne veut 1609.

1609. en aucune maniere tromper Votre Majeſté. Il ne ſe propoſe en tout ceci, que le ſervice de Dieu, la ruine des Hérétiques, une ſincere & perpétuelle union avec la France. Leur lien peut contribuer plus que toute autre choſe, à la propagation de la foi catholique & au repos générale de la Chrétienté.

Le Roi reçut fort bien ce diſcours de Dom Pedro. Il ne nia point ſes ſoupçons, & il dit au Miniſtre Eſpagnol. — Ce que vous augurez aura plutôt lieu, ſi la paix ou la trêve de la Flandre ſe conclut, que ſi la guerre s'y renouvelle. Je vois, pourſuivit-il, beaucoup de difficulté à me procurer une ſûreté ſuffiſante, ſi le Roi Catholique vient à s'emparer de la Hollande. Mais ſi cette ſûreté m'eſt donnée, je ne puis que déſirer extrêmement de m'unir

m'unir par le ſang à votre Maitre. Je reconnois le beſoin de cette union pour la Chrétienté. Je ſuis charmé en un mot de ce qu'on me propoſe. J'en confererai avec mon Conſeil, & je vous ferai donner réponſe, Monſieur l'Ambaſſadeur, en attendant l'entiere iſſue de la négociation de la treve. 1609.

Il n'eſt pas néceſſaire, repliqua Dom Pedro, que votre Majeſté ſe preſſe de ſe déterminer. Il faut que je retourne en Eſpagne. On peut continuer de négocier par la voie des Ambaſſadeurs ordinaires des deux Couronnes (*a*). En même-temps les leurs auprès du Saint Siege négocieront avec le Pape; & ſa Sainteté, arbitre de tout, levera par ſon crédit

(*a*) Celui d'Eſpagne à la Cour de France, & celui de France à la Cour d'Eſpagne.

les plus grandes difficultés.
1609. Henri écouta tout cela avec plaiſir. Il fut charmé que Dom Pedro ſe fut ſi fort ouvert ſur l'objet des alliances. Cela le détrompa de l'idée qu'il avoit eue, que cet Ambaſſadeur n'avoit été envoyé vers lui, que pour le rendre ſuſpect aux Hollandois.

Le procedé de Dom Pedro rendoit naturellement le Monarque plus circonſpect à promettre des ſecours aux Hollandois & à rompre tout-à-fait avec l'Eſpagne. Villeroy avoua au Nonce, que le Conſeil ſe trouvoit dans de grandes perplexités, pour ſe réſoudre ſur ces objets; parce qu'il y avoit beaucoup de riſque, ſoit qu'on ſecourût les Hollandois, ſoit qu'on ſe liguât contre eux avec le Roi d'Eſpagne, ſoit qu'on ſe maintînt neutre. Dans le pre-

mier cas, Henri riſquoit d'avoir la guerre avec Philippe ; dans le ſecond, de s'attirer à dos tous les Princes Hérétiques, qui, ſoutenant les Huguenots de la France, euſſent troublé de nouveau le Royaume ; dans le troiſième, de laiſſer les Eſpagnols s'emparer de la Hollande, & d'avoir enſuite chaque jour leur puiſſance à redouter. 1609.

Dans une ſi grande incertitude, dit Villeroy au Nonce, mon Maître ne ſe réſoudra qu'avec une pleine maturité. Mais avant que de le faire, il veut attendre la fin de la négociation de Jeannin (*a*). Ce Miniſtre travaille toujours vigoureuſement pour la treve,

(*a*) Plénipotentiaire de France à la Haye, & dont il a été tant de fois parlé.

1609. mais avec peu d'eſpérance de réuſſir.

Le Nonce propoſa enſuite à Villeroy pluſieurs moyens pour aſſurer Sa Majeſté très-Chrétienne, que l'inveſtiture de la Flandre en faveur du ſecond Infant qui épouſeroit la ſeconde fille de France, auroit lieu, & que ce pays ne rentreroit plus ſous la domination de l'Eſpagne. — Rien ne pouvoit vaincre l'appréhenſion des François ſur cet article; & c'étoit, pour ainſi dire, l'écueil ſur lequel toute la négociation échouoit. — Le Nonce ayant enfin demandé à Villeroy, s'il croyoit que les Hollandois puſſent réſiſter long-temps aux Eſpagnols ſans le ſecours de la France, il répondit qu'oui. Là-deſſus, le Miniſtre de Sa Sainteté répliqua. — Je ſuis perſuadé que la ſeule parole du

Roi de ne point ſecourir les Hollandois ſera conſentir l'Eſpagne au mariage de Dom Carlos (*a*); & ce jeune Prince ſera en état de le conſommer & de défendre ſes droits avant qu'ils ayent été ſubjugués. Si le mariage ſe conclut, je conſeillerois au Roi de joindre ſes armes à celles de Philippe contre les Hollandois, plutôt que de demeurer neutre. La raiſon en eſt que cette alliance le rendra ſi ſuſpect & ſi odieux aux hérétiques en général, que, pour n'en pas recevoir du préjudice, il faudra les affoiblir le plus qu'on pourra. Que ſi le Roi ſe réſout à demeurer neutre, je crois alors plus utile pour lui, qu'il ne s'allie point à l'Eſpagne, & 1609.

(*a*) Le ſecond Infant, lequel devoit épouſer la ſeconde fille de France.

1609. qu'il ſe tienne ſpectateur, ſans ſe rendre ſuſpect à aucune des deux parties.

Une ſi ſainte & ſi glorieuſe réſolution, répliqua Villeroy à ſon tour, ne ſatisfera jamais les Eſpagnols. Hé bien, reprit le Nonce, le Pape ſera content d'avoir retiré de ſa négociation cet unique fruit. Il en benira mille fois le Roi. Sa Sainteté ne le preſſera plus de s'allier au Roi Catholique par des mariages, ſi Elle peut, ſans ce moyen, entretenir l'union des deux Couronnes: union qui ne ſauroit durer long-temps, ſi Henri continue de proteger les Hollandois.

Villeroy regardoit comme plus aiſé de faire réſoudre ſon Maître à la neutralité, qu'à ſtipuler alors des Alliances. Son diſcours étoit plein de doute & d'incertitude. Le Monarque &

lui attendoient, pour ainſi dire, conſeil du tems, & voyoient les affaires préſentes offrir des difficultés de toute part. 1609.

Dans cet état critique des choſes, l'Ambaſſadeur de l'Archiduc auprès de Henri reçut ordre de ſon Souverain, d'ouvrir au Roi un libre champ pour la négociation de la trêve de Flandre, en le rendant comme l'arbitre de cette affaire.

L'Archiduc ſe déterminoit à cela, afin de tenter toutes ſortes de voies pour conclure la trêve, ſeule capable d'affoiblir les Hollandois. Mais il s'y déterminoit ſur-tout, afin que le Roi n'ayant plus rien à déſirer de ſa part, ſe détachât pleinement des Hollandois, s'ils venoient à refuſer des conditions, que Sa Majeſté auroit jugées très-honorables & très-avantageuſes pour eux.

1609. L'idée de l'Archiduc étoit excellente. Mais la ſeule choſe capable d'engager Henri à abandonner les Hollandois, c'eut été un grand préparatif de la part du Roi Catholique pour la guerre de Flandre. L'opinion que les François avoient du mauvais gouvernement de l'Eſpagne, & de la foibleſſe de ſes forces, portoit un grand préjudice à toutes les négociations de cette Couronne.

Henri ſent diminuer dans lui l'eſpérance de conclure avec l'Eſpagne, & revivre celle d'une ligue avec les Vénitiens & le Duc de Savoye. Sa conduite à l'égard des premiers. Projet de l'achat du Royaume de Chypre pour ces Républicains. L'Ambaſ-

ſadeur de Savoye à la Cour fait tous ſes efforts pour traverſer la négociation d'alliance entre les deux Couronnes, par celle de la ligue. Extrême habileté de ce Miniſtre. Son entretien avec l'Ambaſſadeur de la République auprès de Henri, de même qu'avec celui qu'elle envoyoit en Angleterre. Réſultat de cette conférence.

1609.

A meſure que l'eſpérance de conclure avec l'Eſpagne diminuoit dans Henri, il ſentoit revivre celle d'une ligue avec les Vénitiens & le Duc de Savoye. Il donna audience à l'Ambaſſadeur de la République, (a)

(a) Foſcarini.

1609. auquel il déclara ſa diſpoſition à cette ligue, à l'avantage réciproque des Parties. Je prévois néanmoins, lui dit-il, qu'on ne trouvera pas dans le Duc de Savoye, celle dont il fait ſi hautement parade. La République a peut-être trop ajouté foi à ſes jactances ſur ſon crédit auprès des autres Princes d'Italie. Diverſes épreuves que j'ai faites de l'inégalité de ſes procédés, me mettent en état d'en parler avec certitude. Ceux qui s'y fient en ſont le plus ſouvent dupes. Je ſerois charmé que la République, par ſa prudence & ſon adreſſe, vainquît ces obſtacles. J'y employerai de ma part tous les ſoins qu'exige une œuvre ſi utile à la Chrétienté.

Le Roi envoya ordre à Champigny (*a*) de déclarer de vive

(*b*) Son Ambaſſadeur auprès des Vénitiens.

voix aux Vénitiens, ſa bonne diſpoſition pour la ligue, & de leur faire ſentir les avantages qu'ils en retireroient. Il le louoit de ce qu'il avoit travaillé à déraciner l'opinion fortement imprimée dans leur ame; ſavoir, que leur Ambaſſadeur auprès de ſa Perſonne adhéroit trop aux ſentimens du Duc de Savoye ſur cet objet. Il lui marquoit d'être à l'avenir extrêmement réſervé là-deſſus, & de n'en pas dire un mot aux Vénitiens, s'ils ne lui en donnoient occaſion. Je vois, lui marque-t-il, qu'ils ne mettent la ligue ſur le tapis, que pour ne pas laiſſer la ſcene vuide, que pour me détourner de prêter l'oreille aux propoſitions de Dom Pedro, & qu'afin de montrer leur zéle pour le bien public. Ils n'ont ſans doute aucune eſpérance de la voir réuſſir,

1609.

Dépêches du Roi à Champigni du 24 de Septembre 1609.

1609. parmi tant d'obſtacles qui ne manqueroient pas de s'y rencontrer. En effet, on ſe tromperoit volontairement, ſi on croyoit qu'un ſi grand nombre de Puiſſances, malgré l'intérêt que toutes auroient à cette ligue, concouruſſent ſincérement, de leur conſeil & de leur bras, à une entrepriſe ſi difficile & qui mettroit l'Europe dans une ſi grande agitation.

Dans l'audience que Henri donna à l'Ambaſſadeur des Vénitiens, & de laquelle il vient d'être parlé, il paſſa de la ligue propoſée par eux, à l'achat du Royaume de Chypre. On lui en avoit autrefois parlé en leur faveur, ſur la ſuppoſition qu'ils deſiroient le recouvrer ou par un ſimple achat, ou ſous condition d'un tribut annuel au Grand-Seigneur. Le Roi offroit tout ce qui dépendoit de

lui pour faciliter le ſuccès de cette affaire. Mais Foſcarini lui déclara qu'il n'avoit pas la moindre commiſſion du Sénat ſur cet objet; & il ne laiſſa pas cependant de le remercier de ſa bonne diſpoſition. 1609.

Comment un Roi auſſi ſage que Henri pouvoit-il penſer que le Grand-Seigneur ſe déſaiſiroit d'un Royaume ſi néceſſaire à la conſervation de ſes autres Etats? Comment pouvoit-il penſer qu'il vendroit aux Chrétiens pour de l'argent, ou qu'il leur redonneroit en fief, un pays où l'on voyoit des moſquées deſſervies? Rien de plus oppoſé aux maximes de ſon gouvernement, à ſa religion, à ſon ambition.

Quoiqu'il en ſoit, Henri déclara qu'il n'entameroit point cette affaire, ſi les Vénitiens ne

1609. l'en prioient. Mais eux, parfaitement inſtruits des diſpoſitions du Grand-Seigneur, & juges excellens en matiere d'Etat, ne firent aucun cas de l'offre du Roi, & n'éleverent point leurs penſées au deſſus de leurs eſpérances. Ce Monarque, content d'avoir montré à la République ſon affection, réſerva l'objet pour d'autres tems.

Dépêches de Puyſieulx à Champigny, du 24 de Septembre 1609.

Cependant les Vénitiens ceſſoient d'avoir beſoin d'une ligue (*a*), à laquelle leur inimitié avec Rome les avoit forcés de recourir. Ils dirent en conſéquence à Champigny, (*b*) qu'ils ne faiſoient que répon-

(*a*) Celle qui devoit être établie entre la France, la Savoye, Veniſe, &c. pour garantir l'Italie de l'oppreſſion Eſpagnole, & de laquelle il a déja été queſtion tant de fois.

(*b*) Ambaſſadeur de Henri auprès d'eux.

dre à ce qu'on leur en propoſoit. Là-deſſus, les François jugerent qu'il falloit leur montrer que le Roi n'en avoit pas beſoin. La raiſon en étoit, que ſi on fût allé au devant d'eux, ils en euſſent témoigné d'autant plus de froideur dans leurs réponſes; parce qu'ils ſe fuſſent imaginés que la Couronne méditoit quelque deſſein particulier. 1609.

Les François ne doutoient point que les Vénitiens ne feigniſſent de croire le Duc de Savoye mieux diſpoſé qu'ils ne le croyoient réellement. Ils ſavoient du moins que la République l'avoit reconnu plus prompt à promettre des merveilles, qu'en état de rien exécuter.

Villeroy marquoit à Champigny qu'on n'avoit rien avancé avec Foſcarini; (a) que cela

(a) L'Ambaſſadeur des Vénitiens à la Cour de France.

1609. venoit de ce que le Duc de Savoye ne s'expliquoit qu'à demi-bouche ; afin de tirer du Roi quelque gage de confiance & de bienveillance, (a) avant que de s'unir avec Sa Majesté contre l'Espagne, par une ligue qu'il avoit lui-même proposée. La France, ajoutoit Villeroy, croit être aussi fondée pour le moins à exiger du Duc des gages de l'un & de l'autre. Elle est enfin très-déterminée à ne point se désaisir d'un pouce de terre, sous quelque prétexte que ce soit & quelque espérance qu'on puisse lui donner de s'agrandir d'un autre côté.

Dépêches de Villeroy à Champigny, de la même date.

Les Vénitiens témoignoient desirer que les François se montrassent plus traitables sur cet article; mais ils étoient animés

(a) C'est-à-dire, d'obtenir la cession de quelque pays.

à cela plus par la considération de leur intérêt particulier, que par celle du bien public. 1609.

Cependant l'Ambassadeur d'Emanuel à la Cour de France (*a*) étoit entierement appliqué à traverser la négociation d'alliance entre la France & l'Espagne, par celle de la ligue tant de fois mise sur le tapis, & de l'entreprise du Milanez qui en étoit l'objet. Mais il procédoit avec toute sorte de reserve & de dextérité. Ce Ministre savoit qu'il traitoit avec une Nation qui changeoit souvent d'idée & de langage; que c'eût été l'éloigner de la ligue, ou même lui en donner du rebut, que d'en montrer beaucoup d'envie, parce que cette même nation eût dit. — Si le Duc la desire tant, il doit se contenter

(*a*) C'est toujours Jacob.

1609. que le Roi, pour lui faire plaisir, y prête l'oreille, sans lui accorder aucune des choses qu'il demande. (a)

D'un autre côté, l'Ambassadeur de Savoye considéroit que, si la ligue n'eût pas été du goût du Roi, ce Monarque eût fermé la bouche à celui qui lui en fit la premiere proposition; & que si elle étoit de son goût, comme tout sembloit le faire connoître, il falloit que le Duc se conduisît de maniere que le Roi lui en témoignât sa reconnoissance, en l'appuyant, & que Son Alteſſe en retirât avantage.

Toutes les fois donc que l'Ambassadeur eût occasion de mettre l'affaire sur le tapis, il le fit; & il s'apperçut que la

(a) La cession d'aucun Pays ou autre avantage.

Cour étoit embaraſſée pour répondre. Il en parla de nouveau à Villeroy ; (*a*) mais il reconnut d'une maniere toujours plus claire, que Henri, malgré tout ce qu'il promettoit, n'avoit rien davantage en averſion que la guerre avec l'Eſpagne. Il la craignoit pour divers ſujets, particulierement à cauſe des diviſions qu'il prévoyoit devoir s'élever dans ſon Royaume, & de l'appui que ſes ennemis ne manqueroient pas de donner au parti catholique ou proteſtant, pour lui nuire. Son plus ardent deſir eût donc été d'établir dans ſes Etats une ſeule religion, & de laiſſer le Dauphin dans un âge à ſe faire reſpecter. 1609.

L'Ambaſſadeur d'Emanuel repréſenta auſſi à Villeroy, que

(*a*) Le 24 de Septembre.

1609. celui des Vénitiens (a) avoi commencé à négocier la ligue dans l'eſpérance d'unir étroitement le Duc à la France, & de rendre leur amitié inébranlable, par la reſtitution de la Breſſe, & par les conquêtes qui ſe feroient. Mon Maître, pourſuivit-il, perſuadé que le Roi n'héſitera point à accepter un parti ſi raiſonnable, lui propoſe la ligue, pour lui faire mieux voir ſon empreſſement à contribuer de tout ſon poſſible au bien de ſon ſervice. Mais ſon deſſein n'a jamais été de diſcontinuer de traiter avec l'Eſpagne, pour lier avec la France ſeuleune négociationqui peut lui être préjudiciable. S'il eſt sûr une fois de l'alliance du Roi très-Chrétien, il n'aura pas

(a) A la Cour.

beſoin alors d'aucune autre. Le ſeul ſervice de ce Monarque le porte à prêter l'oreille à celle dont il s'agit aujourd'hui. Il y entrera, lorſque la bienveillance & la généroſité auront fait prendre au Roi quelque réſolution favorable ſur les propoſitions que je lui ai faites de ſa part. 1609.

C'eſt votre Maître, répondit Villeroy, qui a propoſé la ligue; & le mien y a ouvert l'oreille par un excès de zèle pour ſes voiſins. (*a*) Il n'y eſt point engagé par ſon intérêt propre, ni forcé par aucune néceſſité. Il attendra donc ce que les Vénitiens lui propoſeront de plus ſur cet objet. Avez-vous, Monſieur l'Ambaſſadeur, fait part à celui de la Répu-

(*a*) Du nombre deſquels étoit le Duc de Savoye.

1609. blique, de la réponſe que vous avez reçue de Turin. — Rien ne preſſe, replique Jacob, puiſque la Cour remet à la fin du mois, c'eſt-à-dire, juſqu'à l'iſſue des négociations de Flandre, la diſcuſſion des affaires de la plus grande importance pour mon Maître.

Villeroy répéta à l'Ambaſſadeur, qu'il ne falloit point que le Duc crût jamais le Roi capable de détacher de ſes Etats un ſeul pouce de terre, pour le donner à qui que ce fût, à titre de dot pour ſes filles. Ceux, ajouta-t-il, qui ont engagé votre Maître à demander le Bugey, le Valromey, le pays de Gex, pour dot de Madame, (*a*) ſe ſont moqués de lui. Le Roi ſe gardera bien de faire une

(*a*) Princeſſe propoſée pour le Prince de Piémont.

offre d'une conſéquence très-préjudiciable à ſa poſtérité. 1609.

Ce diſcours confirma l'Ambaſſadeur dans l'idée qu'il avoit, que les François regardoient la trêve entre l'Eſpagne & la Hollande, comme infaillible; qu'ils étoient par conſéquent délivrés de toute appréhenſion pour une guerre (*a*), qui eût été inévitable pour eux, ſi celle de la Flandre ſe fût renonvellée.

L'Ambaſſadeur vit donc qu'il ne falloit attendre aucune condeſcendance de leur Roi, au comble de ſa proſpérité, & tout attentif à ſe maintenir en paix. Cela obligeoit le Miniſtre d'Emanuel à procéder avec plus de reſerve que jamais.

Le vingt-cinq de Septembre, il s'aboucha avec l'Ambaſſadeur que les Vénitiens envoyoient

Lettre de Jacob au Duc de Savoye, du 25 de Septembre 1609.

(*a*) Avec les Eſpagnols.

1609. en Angleterre. Après les premiers complimens, Foſcarini (a) intervint à leur entretien. Le Duc, dit celui-ci en adreſſant la parole à l'Ambaſſadeur de Savoye, a fait part à mon Collegue, à ſon paſſage par Turin, de tout ce que Son Alteſſe m'a chargé de propoſer à la République ainſi qu'à la Cour de France; & vous allez l'informer de l'état où ſe trouve la négociation.

L'Ambaſſadeur de Savoye en raconta la ſuite; mais à peine eut-il fini, que Foſcarini & ſon Collegue ſe regarderent l'un l'autre pleins de ſurpriſe. Le premier demanda au ſecond ſi ce que le Duc lui avoit dit étoit conforme au rapport, que

(a) Ambaſſadeur des Vénitiens à la Cour de France.

leur

leur faiſoit Jacob. (*a*) Son Alteſſe, répondit-il, m'a dit pluſieurs particularités, ſpécialement ſur ce qui regarde ſon deſir pour l'avancement de la ligue; mais Elle ne m'a parlé ni du mariage du Prince de Piémont avec Madame, ni de ſes prétentions (*b*) ſur cet objet. 1609.

Alors Foſcarini ſe tournant vers Jacob, lui dit. Lorſque le Duc me propoſa la ligue, ce fut ſimplement pour m'engager à en écrire à la République, afin de la diſpoſer à y prêter une oreille favorable, & à m'envoyer commiſſion d'en faire l'ouverture de la part de Son Alteſſe, à la Cour de France,

(*a*) C'eſt toujours l'Ambaſſadeur de Savoie.

(*b*) Savoir que la France donnât pour dot à la Princeſſe, le Bugey, le Valromey, le Pays de Gex.

1609. lorſque je ſerois arrivé à Paris. Son Alteſſe ne me parla d'aucune des conditions renfermées dans la lettre qu'Elle vous a écrite. Elle laiſſa à la vérité entrevoir, par maniere d'acquit, quelque deſir de recouvrer une partie du pays qu'Elle avoit cédé pour le Marquiſat de Saluſſes. Mais je ne m'apperçus jamais dans nos longs entretiens, qu'Elle voulût qu'on en fit une négociation en règle, & qu'on la joignît à celle de la ligue. Si tel eût été ſon deſſein, & qu'Elle s'en fût expliquée dans notre premiere conférence, j'en aurois écrit à la République; & le Sénat ſe fût appliqué à chercher les moyens les plus aiſés & les plus propres pour faire réuſſir les deux affaires. Mais Son Alteſſe ne m'ayant donné commiſſion que pour une ſeule, je me ſuis abſ-

tenu de propoſer l'autre ; afin de faire voir mon exactitude extrême à exécuter ce qu'Elle demande ; afin de lui montrer combien je ſouhaite que ſes vœux ſoient exaucés, & avec quel reſpect je reçois tout ce qui me vient de ſa part. C'eſt pour ces raiſons, que j'ai propoſé au Roi la ligue, ſans parler à Sa Majeſté d'autre choſe. 1609.

Foſcarini finit par dire qu'il étoit depuis quelques jours dans une grande inquiétude ſur le ſilence de ſa République, & qu'il eût deſiré en avoir réponſe.

Tout ce que m'a écrit mon Maître, répondit l'Ambaſſadeur de Savoye, & tout ce que j'expoſe à vos Excellences en ſon nom, eſt conforme à ce dont vous dites, Monſieur, (Ceci s'adreſſe à Foſcarini). que vous avez traité avec lui dans le Piémont. Vous voyez

1609. l'un & l'autre qu'il n'a point changé. Dans votre premiere conférence avec Son Alteſſe, pourſuivit l'Ambaſſadeur de Savoye en parlant à Foſcarini, vous avez pu, Monſieur, voir clairement qu'il y avoit entre Elle & Sa Majeſté très-Chrétienne, une négociation antérieure à celle de la ligue; que celle-ci n'étoit qu'une conſéquence de l'autre, par laquelle Son Alteſſe ſe propoſoit de reſſerrer davantage ſon union avec le Roi. Si mon Maître ne s'eſt pas ouvert davantage à vous, Monſieur, & s'il ne vous prie point d'employer en ſa faveur vos bons offices, attribuez-le à la bonne diſpoſition que lui a montré quelqu'un des principaux Miniſtres du Roi, (a)

(a) Pour lequel Emanuel devoit avoir des égards.

pour le progrès de cette négociation antérieure, & à la pleine eſpérance qu'il a de la voir réuſſir par ſon crédit. Son Alteſſe vous a prié avec zèle de travailler à la négociation de la ligue, afin de multiplier toujours davantage les preuves de la ſincérité avec laquelle Elle recherche l'amitié du Roi par la premiere négociation. Elle ſe promet un ſuccès favorable de l'une & de l'autre. 1609

La ligue, ſans le mariage du Prince de Piémont avec Madame, lui ſeroit plus préjudiciable qu'utile. Elle occaſionneroit des effets oppoſés à la fin principale pour laquelle elle a été propoſée; d'autant mieux que mon Maître ſe trouveroit dans un état non-ſeulement à ne pouvoir pas aider ſes amis, mais s'aider lui-même. Enfin, j'ai ordre de négocier le ma-

1609. riage à la fin de ce mois, lorſque l'affaire de la Flandre aura été décidée. Ce tems n'eſt pas ſi long, pour qu'on ne puiſſe avoir un peu de patience. Je vous prie, Monſieur, [ceci s'adreſſe encore à Foſcarini] d'être perſuadé que j'aurai ſoin d'exécuter les ordres de Son Alteſſe, particulierement celui d'entretenir toujours une cordiale union avec Votre Excellence.

Ces propos finis, les deux Ambaſſadeurs de la République ſe retirerent pour conférer ſeuls ſur cette affaire, avant que de faire à celui du Duc, une réponſe poſitive.

Charles-Emanuel met en œuvre le ſoupçon & la Jalouſie, pour engager les François à ſe déclarer contre les Eſpagnols. Arrivée du Duc

de Mantoue à la Cour de France. Efforts que fait la Savoye pour l'engager à entrer dans la Ligue. Sage conduite de ce Prince.

1609.

Le Duc de Savoye voyoit inutiles tous les artifices qu'il avoit employé juſque-là, pour amorcer les François par l'eſpérance de la conquête du Milanez, & pour les engager contre les Eſpagnols, dans une guerre dont il ſe flattoit de retirer des avantages ſignalés. Ne pouvant venir à bout de vaincre leur fermeté par la perſuaſion, il ſongea à mettre en œuvre le ſoupçon & la jalouſie. Il écrivit pour cet effet à Jacob, de publier à la Cour de France, que, depuis pluſieurs mois, diverſes raiſons demandoient qu'il envoyât un Am-

Dépêches du Duc à Jacob, du 28 de Septembre 1609.

1609. baſſadeur extraordinaire à celle de Madrid; que c'étoit particulierement pour féliciter le Roi de la naiſſance de ſon ſecond fils; pour témoigner ſon regret au ſujet de la perte que la Reine avoit faite de ſa mere; & pour inſtruire cette Cour du mariage de ſes deux filles, (a) quoiqu'ils ne lui fuſſent point agréables.

Vous direz, pourſuivit le Duc dans ſa lettre à Jacob, que différens obſtacles ont retardé cette miſſion. Philippe & ſes Miniſtres, ajouterez-vous, ayant ſu que mon Maître avoit envoyé, vers Sa Majeſté très-Chrétienne, d'abord le Comte de Gattinara, puis le Colonel Porporat, enfin moi, ont conçu de ſi grands ombrages au

(a) Dont l'une avoit épouſé le Prince de Mantoue, & l'autre celui de Modene.

ſujet de ſes intentions, qu'ils n'ont pu s'empêcher de lui en témoigner un déplaiſir amer. Cela a obligé mon Maître à envoyer, ſans plus tarder, un Ambaſſadeur extraordinaire à la Cour de Madrid; d'autant mieux que, dans l'incertiude où ſe trouvent les choſes, il ne croit point s'écarter des conſeils que Monſieur de Villeroy & les autres Miniſtres lui ont fait paſſer par mon canal. Ils louent la neutralité dans laquelle il ſe maintient, en attendant les réſolutions qu'il plaira au Roi de prendre. Ils la regardent comme plus convenable à ſes intérêts, comme sûre quant à préſent, & propre à écarter les défiances. 1609.

Mon Maître enverra donc en Eſpagne le Comte de Verue, celui de tous ſes Miniſtres le plus propre pour cette

1609. Ambaſſade, par ſa fidélité, ſa capacité, ſa diſcrétion. Il juge d'ailleurs néceſſaire que les Eſpagnols, auxquels le Comte eſt ſuſpect, parce qu'ils le croyent auteur des négociations avec la France, voient par eux-mêmes que ce Seigneur eſt plein de droiture, & ſans autre paſſion, que le ſervice de ſon Maître. Si, durant ſon Ambaſſade, les affaires prennent en France une tournure favorable pour la Savoye, & que par hazard Sa Majeſté témoigne deſirer que le Comte paſſe par Paris, Son Alteſſe y conſentira volontiers, dans la vûe ſeule de faire plaiſir au Monarque, & de l'aſſurer de plus en plus de ſon reſpect & de ſon excellente diſpoſition.

Le Duc chargeoit Jacob de faire part de toutes ces choſes au Roi & à ſes Miniſtres,

avec ſa prudence ordinaire ; afin de prévenir leurs ſoupçons, & de ne point leur donner ſujet de prendre à l'égard de D. Pedro, (*a*) quelque étrange & ſoudaine réſolution. Vous direz à celui-ci ſous le ſceau du ſecret, pourſuivoit ce Prince, que les François font répandre le bruit par-tout, par la voie de leurs Ambaſſadeurs, que je me ſuis uni à eux par d'étroits liens, & que j'ai conjuré contre les Eſpagnols. C'eſt ce qui m'oblige d'autant plus à envoyer le Comte de Verue à Madrid. Les François, ajouterez-vous, agiſſent ainſi pour deux raiſons. La premiere, c'eſt que, dans le cas où ils ne s'accommoderoient point avec 1609.

(*a*) L'Ambaſſadeur extraordinaire d'Eſpagne à la Cour de France, venu pour y négocier la double alliance entre les deux Couronnes.

1609. le Roi Catholique, ils eſpéreroient traiter avec mon Maître d'autant plus aiſément & plus avantageuſement pour eux, que les ombrages entre les deux Couronnes croîtroient davantage. (*a*) La ſeconde, c'eſt l'eſpoir d'amener, par ces ombrages, les Eſpagnols à leurs fins, dans les négociations qui ont maintenant lieu entre l'un & l'autre Peuple. Ils n'y réuſſiſſent que trop. Les défiances qu'ils leur ont données au ſujet des démarches & des intentions de mon Maître, ont obligé le Roi Catholique à vous envoyer, Monſieur (*b*), en France. Votre ſéjour donne occaſion à Henri de traiter ſi durement ce Monarque, en le for-

(*a*) Par les négociations entre la France & la Savoye.

(*b*) C'eſt toujours à Dom Pedro que Jacob eſt cenſé parler ainſi.

çant, pour ainſi dire, avec tant de déſavantage pour lui, à s'allier à la France, & à conſentir à la paix des Pays-Bas. Mon Maître, voyant le péril dont cette alliance le menace avec les autres Princes d'Italie, juge très-néceſſaire de détourner les Eſpagnols de la conclure avec tant de précipitation. Il envoye le Comte de Verue, Miniſtre ſi habile dans les affaires d'Etat & ſi ſage, afin d'empêcher le Conſeil de Madrid de ſe laiſſer intimider, comme de coutume, par les François. 1609.

C'étoit ainſi que l'Ambaſſadeur de Savoye avoit ordre de ſon Maître, de parler à Dom Pedro de Tolede. Ce Prince le chargeoit de faire part de ce ſecret à l'Ambaſſadeur de Veniſe; afin qu'il vît que l'envoi du Comte de Verue en Eſpagne, avoit pour but le bien de

1609. la République, & la liberté de toute l'Italie; afin qu'il sentît que, si les mariages entre les deux Couronnes avoient lieu, cette contrée couroit évidemment risque de devenir la proie des Espagnols, dans un tems sur-tout, où ils se trouvoient soutenus par le Pape.

Vous exhorterez cet Ambassadeur, ajoute Emanuel dans sa lettre à Jacob, à travailler avec vous à les traverser. Vous lui ferez appercevoir l'artifice avec lequel le Roi de France agit à mon égard, pour me rendre suspect aux Espagnols, afin de détruire tous les obstacles qu'il pourroit rencontrer de ma part, à ses vûes.

Tandis que ceux que trouvoient a la Cour de France les négociations du Duc pour la ligue projettée, faisoient languir cette affaire au point de

détruire presque toute espérance de succès, le Duc de Mantoue y arriva. Jacob se flatta aussitôt qu'il joindroit ses sollicitations à celles d'Emanuel pour la ligue, & qu'il attiseroit le feu qu'on cherchoit à allumer dans l'Europe. 1609.

Vincent de Gonzague, Duc de Mantoue, s'étoit porté d'Italie à Nancy, pour assister aux funerailles de Charles Duc de Lorraine, mari de sa fille Marguerite, & pour en mener le deuil. Il envoya de-là à Paris, le dernier de ses fils nommé Vincent comme lui, pour faire la révérence au Roi & à la Reine sa tante; (*a*) & il fit passer à Madrid, le Comte Ubert l'un de ses Ministres, sous prétexte de complimenter la Cour,

(*a*) Marie de Medicis étoit sœur de la femme du Duc de Mantoue.

1609. mais au fond, pour calmer ſes ombrages. (a) De Nancy, le Duc de Mantoue alla aux eaux de Spaa, où celui de Nevers l'invita de la part de Henri IV à venir à Paris. De Spaa, Vincent ſe rendit en Flandre, où il fut accueilli par les Archiducs, de la maniere la plus favorable; & il fit enſuite route vers la Hollande.

Lorſqu'il repaſſa par Bruxelles, les Archiducs le prierent de s'employer auprès de Henri, pour faire conclure la treve qui ſe négocioit alors. Je n'en parle point, parce qu'on en voit les circonſtances les plus détaillées dans les négociations imprimées du Préſident Jeannin. De Bruxelles, il s'achemina vers la

(a) Occaſionnés par l'alliance de ſang, que ce Prince venoit de contracter avec le Duc de Savoye. Voyez ci-devant.

France, où il fut reçu avec les honneurs dûs à un beau-frere du Roi. Ce Monarque le fit défrayer depuis Peronne juſqu'à Paris; & il ſe diſpoſoit à l'aller embraſſer ſur ſa route. Mais le Duc l'ayant ſû, envoya un de ſes Gentilshommes ſupplier Sa Majeſté de ne point lui faire cet honneur; attendu qu'il étoit venu comme incognito, & qu'il eût eu trop de honte de paroître à la Cour du Roi très-Chrétien, avec ſeulement douze ou quinze chevaux. Il demandoit d'arriver dans un caroſſe fermé juſqu'auprès de l'appartement de la Reine, & d'être préſenté au Roi par elle. Cela s'exécuta ainſi (*a*). A peine fut-il entré dans la chambre de la Reine, que le Roi alla l'embraſſer. 1609.

a) Il arriva ſur la fin de Septembre.

1609. Vincent reſta en France un mois entier. Il étoit grand joueur, faiſoit la partie du Roi, & tous les Grands le récréoient à l'envi par des feſtins, des danſes, des maſcarades, des chaſſes, & en lui procurant des entretiens avec les dames. Durant ſon ſéjour à Paris, la Ducheſſe de Lorraine (*a*) accoucha de ſa premiere fille, qui fut nommée Nicole au baptême. Vincent envoya le Comte Caſſin, pour viſiter la mere, dangéreuſement malade de ſes couches.

Dans les entretiens familiers, Henri fit l'éloge de l'eſprit, de la prudence & de la conduite de Léonor de Médicis, femme du Duc & ſœur de la ſienne. Il dit à ce Prince en riant. — Je changerois volontiers l'eſ-

(*a*) Sa fille.

prit de ma femme pour celui de ſa ſœur. Et moi, Sire, répondit Vincent, je changerois volontiers le corps de la mienne pour le beau corps de la vôtre. 1609.

Jacob alla faire ſa révérence au Duc de Mantoue, & le pria de s'intereſſer avec zele pour ſon Maître, puiſqu'ils étoient ſi liés par le ſang & l'amitié. Le Duc lui fit de belles promeſſes; mais on ignore s'il lui tint parole.

Cependant Vincent dépêcha un courier à Florence, pour ſavoir le temps précis où devoit ſe faire le mariage de Côme Prince de Toſcane, fils du grand Duc Ferdinand, avec la ſœur de Ferdinand, Archiduc de Gratz. C'étoit afin de s'y trouver, en conſéquence de l'invitation qu'il en avoit reçue, & de la parole qu'il en avoit

1609. donnée. Il ſe propoſoit de s'embarquer à Marſeille ſur deux galeres, pour paſſer à Livourne.

Par la voie du même courier, Vincent propoſa le mariage du Prince de Piémont avec une fille du Grand-Duc. L'Ambaſſadeur de Savoye l'ayant appris, en fut vivement ému; parce qu'il préſumoit que ce projet venoit du Roi, & qu'il voyoit par-là tout-à-fait éteinte l'eſpérance du mariage du Prince de Piémont avec Madame. Il croyoit que Henri, reconnoiſſant peut-être la faute d'avoir laiſſé unir le Grand Duc à la Maiſon d'Autriche (*a*), par négligence ou par mépris pour tous ſes voiſins, vouloit la réparer en partie; parce qu'il

(*a*) Par le mariage qui alloit ſe faire du Prince de Toſcane avec la ſœur de l'Archiduc de Gratz.

ſentoit que leur amitié lui etoit plus que néceſſaire. Selon Jacob, le Monarque avoit deſſein de s'attacher le Grand-Duc par le Duc de Savoye, au moyen du mariage qu'il faiſoit propoſer; & il eſperoit contenter Emanuel & tirer parti de lui moyennant d'autres avantages, ſi, aprés avoir promis Madame au Prince de Piémont, il ſe voyoit forcé de la donner au Prince des Aſturies. 1609.

Le Duc de Mantoue, dans ſes entretiens familiers avec Jacob, dit à cet Ambaſſadeur de Savoye, que les Eſpagnols faiſoient tous leurs efforts, pour l'attacher entierement à leur parti. Le Comte de Fuentes (*a*), pourſuivit-il, m'a ſouvent offert une penſion de vingt-quatre mille écus, que j'ai toujours re-

Dpéêches de Jacob au Duc de Savoie, du 8 d'Octobre 1609.

(*a*) Gouverneur du Milanez.

1609. fusée, pour me maintenir libre comme je suis né A Bruxelles, les Archiducs me proposerent de me donner quelque emploi de mon goût, celui en particulier de Général des Troupes de Flandre, exercé par le Marquis de Spinola, qui demande de se retirer. Je reconnus que l'offre étoit artificieuse, & qu'on ne me la faisoit, que parce je venois en France. Je ne voulus point en conséquence qu'on en écrivit en Espagne.

Cependant l'Ambassadeur de Venise (*a*) fit tout son possible pour déterminer le Duc de Mantoue à entrer dans la ligue qu'il venoit de proposer de nouveau au Roi. Mais ce Prince refusa net. Il allégua plusieurs raisons, dont il fit part à Jacob,

(*a*) C'est toujours Foscarini.

& demanda à celui-ci s'il étoit vrai que l'Ambaſſadeur Vénitien en eût tiré promeſſe du Duc de Savoye : car, ajouta-t-il, ce Miniſtre aſſure toujours qu'il n'en fait la propoſition, que d'après celle qui en a été faite d'abord par votre Maître. 1609.

Jacob répondit au Duc de Mantoue, de la même maniere dont il avoit répondu à l'Ambaſſadeur de Veniſe. — Mon Maître, lui dit-il, n'a jamais eu deſſein de paſſer à une nouvelle négociation avec le Roi trés-Chrétien, ſans avoir vû auparavant le ſort de la premiere (*a*). Il tiendra néanmoins immuablement tout ce qu'il peut avoir promis pour la ligue, s'il ſe trouve aſſuré de la France ſur cet objet.

(*a*) Celle du mariage du Prince de Piémont avec Madame.

1609. Le Duc de Mantoue repliqua. — J'ai parlé de votre Maître, en ce ſens, à l'Ambaſſadeur de la République. Dites-moi, Monſieur, je vous prie, en quoi conſiſte ce qui a été propoſé, & dans quel état en ſont maintenant les choſes.
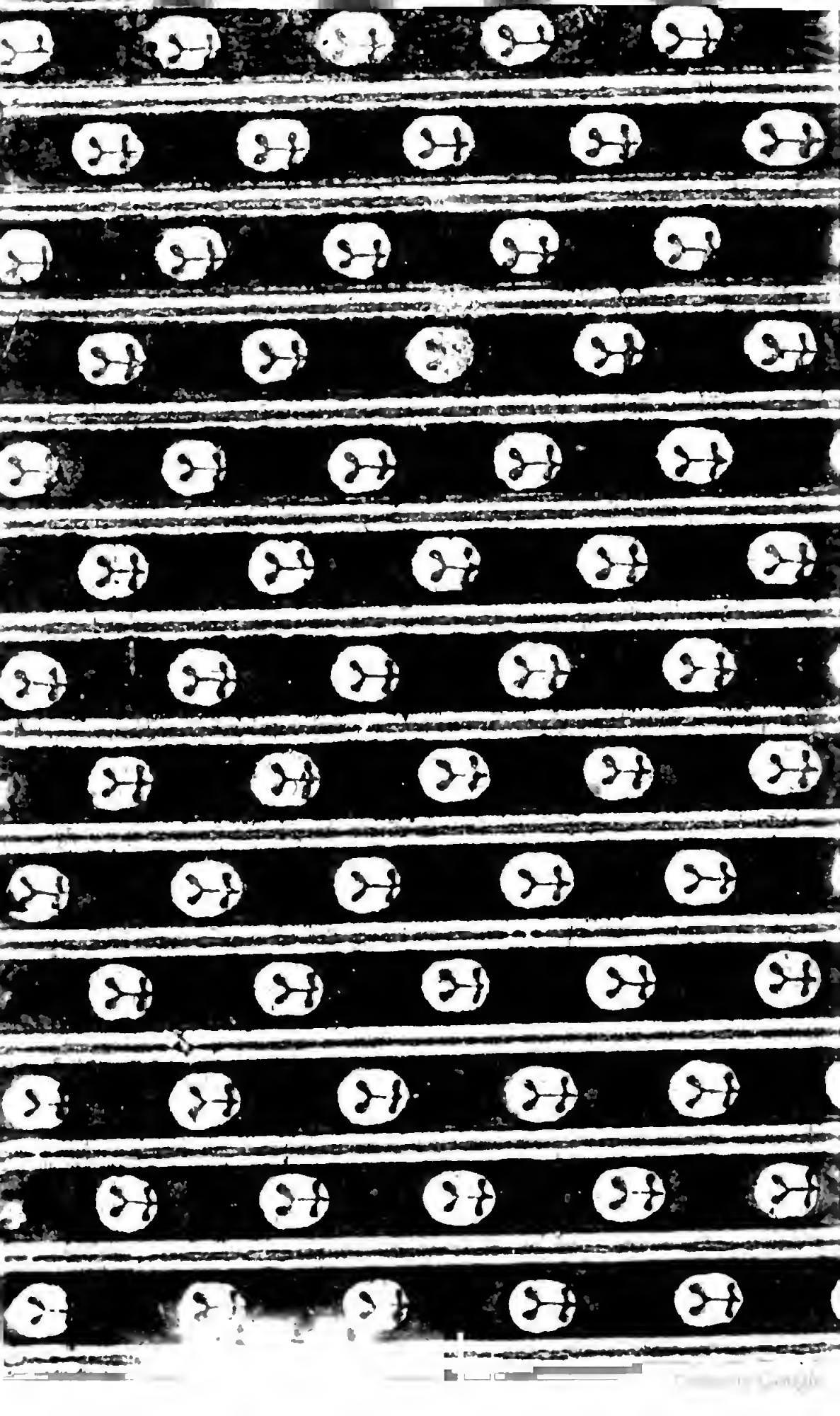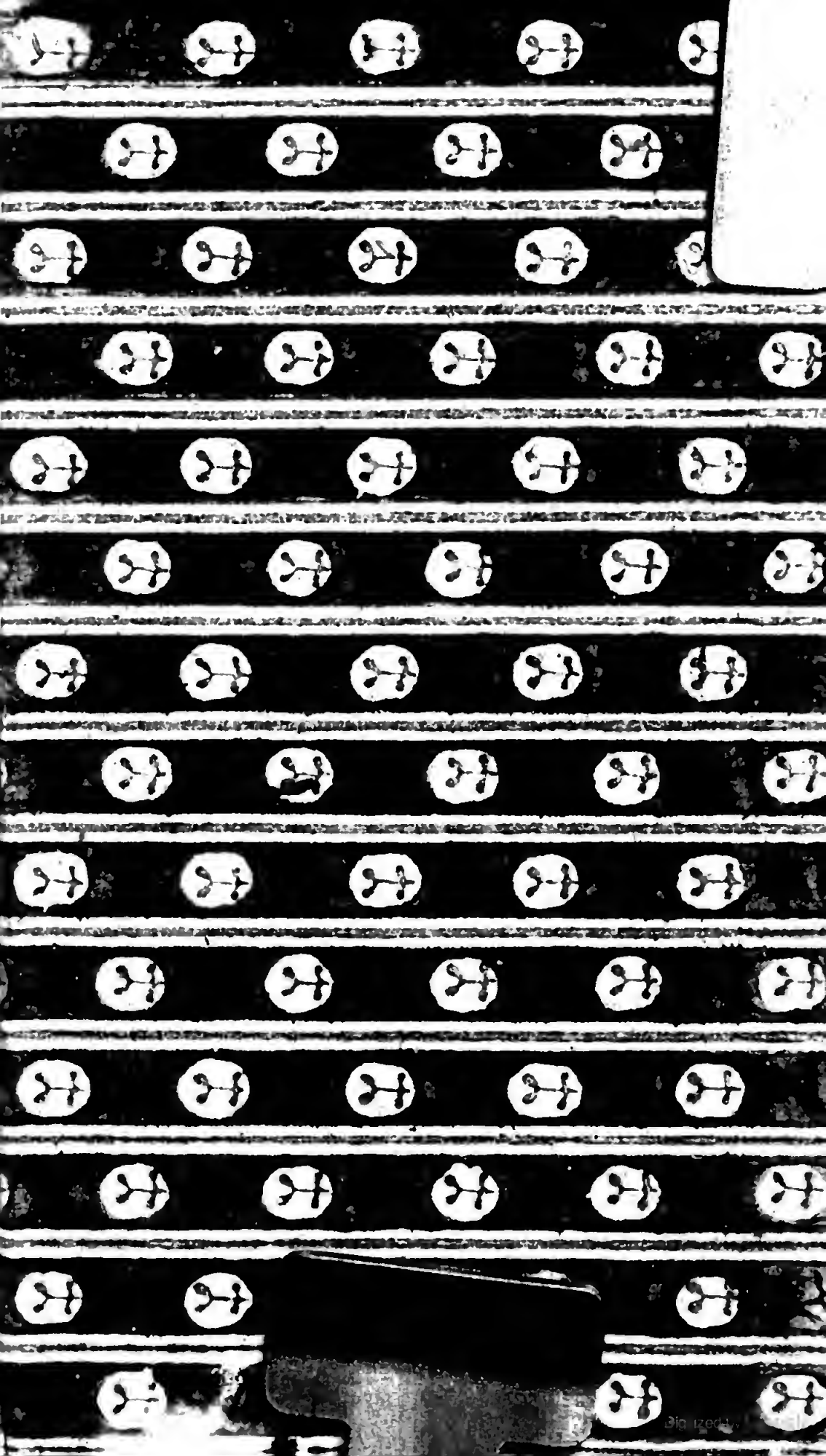
Jacob ſavoit que le Duc de Mantoue ne l'ignoroit point, & qu'on l'en avoit ſuffiſamment inſtruit à la Cour. Il lui en fit en conſéquence un récit abregé, qu'il finit au paſſage de d'Alincourt par Turin. Le Duc témoigna être perſuadé que le Roi ne ſe déſaiſiroit jamais de rien de ce qu'il poſſedoit, & que ce Monarque avoit, ſur les intentions d'Emanuel, des ombrages qu'il n'étoit pas ſi aiſé de diſſiper.